NINA BRIÈRE

La douceur du roi

Le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes 1648-1661

Collection Autour de l'événement

PUL

Dirigée par Michel De Waele et Martin Pâquet

L'événement s'inscrit tant dans le quotidien que dans l'extraordinaire. Impossible à dissocier de la vie de tous les jours qu'il rythme ou bouleverse, l'événement permet de réfléchir sur le monde dans lequel il prend place et sur les traces qu'il y laisse. Faisant une large place à la jeune recherche et aux approches novatrices, la collection «Autour de l'événement» regroupe des études en histoire, en histoire de l'art, en ethnologie, en archéologie, en archivistique et en muséologie qui explorent les multiples arcanes de ce moment quotidien et extraordinaire.

Titre parus

Julie Desmarais. *Femmes tondues. France – Libération. Coupables, amoureuses, victimes.*

Hélène Charron. *La sociologie entre nature et culture. 1898-1913. Genre et évolution sociale dans* L'Année sociologique.

Steve Lasorsa. *La rivalité Canadien-Nordiques*.

LA DOUCEUR DU ROI

Le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes
(1648-1661)

Nina Brière

LA DOUCEUR DU ROI

Le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes (1648-1661)

Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Maquette de couverture : Laurie Patry

Mise en pages : Santô graphb

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.
Dépôt légal 4e trimestre 2011

ISBN : 978-2-7637-9392-4
PDF : 9782763793931

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

À ma grand-mère, Anna,
qui nous a quittés au moment
où j'achevais cet ouvrage

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos XI

Introduction. 1

Chapitre 1
La période des Frondes 7

La Fronde, une série de révoltes complexes 8

L'héritage de Louis XIII et du cardinal de Richelieu (1643-1648) 9

Les Frondes et la petite-fronde (1648-1661) 11

La Fronde : une révolte pour le roi et contre le ministre 20

La haine envers le principal ministre Mazarin. 20

Se battre pour le roi et le bien public 24

Chapitre 2
La fin des Frondes et la clémence du roi (1648-1653) 27

Le néostoïcisme, une philosophie pour bien gouverner 27

La clémence de l'Antiquité classique au XVII^e siècle 28

Le pardon et la miséricorde des Pères de la chrétienté. 30

La clémence sans mollesse : l'importance de la tempérance 32

La fin des Frondes : une résolution par étape grâce aux amnisties 33

La clémence du roi envers le peuple : les amnisties pour les villes et la population. 34

La tempérance : se débarrasser des révoltés radicaux 42

La force de la douceur et le contre-don moral 49

Chapitre 3
Négocier sa fidélité : le retour des grands pendant et après la Fronde (1648-1661) 57

Les grands et leurs pouvoirs dans le royaume de France 58
L'influence des grands pour mettre un terme au conflit 61
Le système de patronage et de clientèle 61
Les changements de patron pendant et après les Frondes 70
Négociation des amnisties et de la fidélité des grands révoltés 94
Négocier une amnistie 95
Négocier son retour dans les grâces du roi 107

Chapitre 4
Le règne de Louis XIV, les Frondes et l'historien 115

L'absolutisme et les Frondes : une vision traditionnelle de l'histoire 115
La Fronde : une lutte contre l'absolutisme ? 116
La société d'Ancien Régime et la monarchie collaborent 119
Une erreur historiographique : les grands nobles, ces frondeurs non frondeurs 122

Conclusion 127

Annexe 1
Les contemporains 131

Annexe 2
Repères chronologiques 141

Annexe 3
Carte du royaume de France en 1648 153

Annexe 4
Carte de Paris pendant la Fronde 155

Bibliographie 157

AVANT-PROPOS

Je tiens à remercier Michel De Waele et Martin Pâquet pour leur aide et leurs conseils avisés. Sans eux, ce livre n'aurait jamais pu voir le jour. Merci à mes parents et à Jean-François pour leur soutien, ainsi qu'à Michaëlle pour ses commentaires et sa lecture attentive des premières ébauches. Merci à ma famille et à mes amis en France et au Québec, ainsi qu'à mes collègues et anciens collègues pour l'intérêt qu'ils ont témoigné envers ce travail. Ce sont ces petits souffles qui poussent un être à se dépasser.

Être historien ou étudier l'histoire, ce n'est pas seulement inventorier les événements qui se sont succédé au fil du temps. Il s'agit d'une tâche complexe dont le but est de tenter d'observer ces événements avec des yeux qui ne sont pas les nôtres. Comme nous, des gens ont vécu autrefois. Étudier leur société c'est découvrir qui nous étions et écrire l'histoire..., notre histoire.

INTRODUCTION

Le 2 juillet 1652, à travers la poussière, le sang, les cris et les corps morts, un moment de stupeur paralyse les habitants de Paris : sept ou huit coups de canon viennent de retentir de la Bastille, faubourg Saint-Antoine[1]. La surprise est de taille. La Bastille, une des tours protectrices de la ville contre les envahisseurs, a ouvert le feu sur l'armée du roi. Au sommet du bastion, les contemporains reconnaissent la duchesse de Montpensier*[2], dite la Grande Mademoiselle, cousine de Louis XIV. C'est elle qui a ordonné le tir sur les troupes royales commandées par le maréchal de Turenne*. Depuis le petit matin, cette armée du roi poursuivait des troupes révoltées qui cherchaient à entrer dans Paris. Commandées par le prince de Condé* et d'autres membres de la haute noblesse du royaume, ces troupes s'étaient retrouvées en bien mauvaise posture.

Après plusieurs escarmouches, la plupart des hommes du prince étaient gravement blessés ou morts. Condé, désemparé, se retrouve rapidement acculé avec ses troupes à la porte Saint-Antoine. Celle-ci est délibérément tenue fermée par la ville de Paris pour ne pas les laisser entrer. Cernés par l'armée royale, les troupes révoltées et le prince attendent leurs derniers instants au pied de la porte. Ils ne sont pas prêts à se rendre. C'est à ce moment que retentissent les coups de canon de la Bastille. Au même instant, la duchesse ordonne l'ouverture de la porte Saint-Antoine.

1. Le faubourg Saint-Antoine est situé, à l'époque, à la limite est de Paris. Voir la carte de la ville de Paris pendant la Fronde à l'annexe 4.

2. La première occurrence des noms des contemporains qui figurent à l'annexe 1 est suivie d'un astérisque (*).

Elle vole ainsi au secours du prince de Condé et de ses troupes qui, rapidement, s'y engouffrent afin d'échapper aux hommes du maréchal de Turenne.

Cette journée du 2 juillet 1652 est celle de la bataille du faubourg Saint-Antoine qui oppose les troupes royales à celles recrutées par le prince. Deux années plus tôt, ce dernier, malgré son statut de premier prince du sang, s'était révolté. Associé à plusieurs grands nobles du royaume, notamment avec sa cousine, la duchesse de Montpensier qui aspirait à un mariage avec Louis XIV, il s'était également allié aux Espagnols, ennemis des Français. Les grands révoltés avaient plusieurs revendications, mais un de leurs buts était commun : chasser le cardinal Mazarin, favori et principal ministre du gouvernement du jeune Louis XIV.

À plusieurs reprises durant l'Ancien Régime, le royaume de France est touché par des révoltes. Parfois, les révoltes sont le fait du peuple, particulièrement en temps de famine. Toutefois, quand des membres de la haute noblesse prennent les armes, la nature du conflit est davantage politique. L'instabilité règne notamment pendant les périodes de minorité, soit lorsque le roi est âgé de moins de treize ans. Ces périodes, synonymes de faiblesse monarchique, sont des moments au cours desquels les grands nobles recherchent les faveurs royales. Leur but est de préserver et accroître leur pouvoir politique, ainsi que leur capacité à satisfaire leur clientèle. Or, durant ces périodes, ils sont souvent mis à l'écart. Les reines, qui exercent la fonction de régente du royaume au nom de leur fils mineur, sont souvent peu expérimentées sur le plan politique. Par conséquent, elles préfèrent généralement se reposer sur un favori pour gouverner. Dans ces circonstances, il peut arriver que les grands nobles, évincés du pouvoir et contrariés par la présence d'un favori, quittent la Cour et se révoltent. Par leurs prises d'armes, ils démontrent à la fois leur mécontentement et leur désir de négocier un arrangement satisfaisant avec le pouvoir. Ces conflits internes causent de graves problèmes au gouvernement royal. En effet, il se voit obligé d'injecter des sommes d'argent considérables pour y mettre un terme,

alors que les guerres incessantes contre les différentes puissances européennes sont déjà très coûteuses. En plus d'amenuiser le Trésor royal, les révoltes de grands nobles affaiblissent également l'armée du roi en l'obligeant à lutter sur deux fronts : à l'intérieur et à l'extérieur du royaume. À l'époque, le gouvernement monarchique ne possède pas d'armée nationale suffisamment importante pour répondre à l'ensemble des besoins de l'État : lorsque le roi le leur demande, ce sont les nobles qui lèvent des troupes pour lui venir en aide et en assurent la direction. Les nobles les plus éminents sont les meilleurs atouts du roi pour un soutien militaire solide.

Les grands nobles de France sont les descendants des familles les plus illustres du royaume. Ils sont les représentants de la haute aristocratie. Parmi eux se trouvent la famille du roi, les princes du sang, soit ses plus proches cousins, les princes illégitimes, les princes étrangers et les grands ducs, que l'on nomme *ducs et pairs*. Les princes illégitimes sont les enfants adultérins d'un roi et leur descendance. Les princes étrangers sont de grands nobles, originaires de l'extérieur du royaume, venus à la Cour de France et à qui le roi a octroyé le titre de princes. Quant aux ducs et pairs, ce sont de grands nobles français qui ont pour aïeuls de glorieux personnages et à qui le roi a attribué une terre qui a été élevée au plus haut rang : la duché-pairie.

La haute noblesse est puissante et son appui au monarque est essentiel pour le bien du royaume. En échange de leur collaboration avec le gouvernement, les grands nobles peuvent s'attendre à être récompensés. Dans le cas où cet équilibre de coopération se brise, la noblesse peut devenir dissidente et retirer son soutien au roi. C'est à ce moment que le royaume peut entrer en période de révoltes et sombrer dans le chaos. Ainsi, lorsque des grands nobles insatisfaits refusent de la servir, la monarchie doit promptement mettre un terme à leur mécontentement et pacifier le royaume. Elle a besoin du soutien de ses plus puissants sujets, notamment pour leur appui militaire essentiel en temps de guerre, mais également pour le bien de l'État.

En cas de conflit, il est urgent pour le gouvernement monarchique de l'Ancien Régime de mettre un terme aux révoltes de ses sujets et de pacifier son royaume. Cette urgence nous amène à nous interroger sur les stratégies préconisées par celui-ci pour y parvenir. L'étude d'une révolte de l'époque, la Fronde, conflit au cours de la jeunesse de Louis XIV, pourrait apporter des éléments de réponse.

Au milieu du XVII[e] siècle, le gouvernement royal français est en guerre contre l'Espagne. Il doit donc être en mesure de compter sur l'appui des plus grands nobles du royaume pour la levée de l'armée. Toutefois, la présence d'un principal ministre d'origine italienne, le cardinal Mazarin, en dérange plus d'un. La haine viscérale qu'il suscite cause une série de révoltes qui secouent le royaume entre 1648 et 1653. On appelle cette série de révoltes, la Fronde ou les Frondes. Ce nom, qui fait référence aux lance-pierres utilisés par les enfants, semble anodin. Pourtant, il n'en est rien, car le mouvement est sérieux et fort complexe. Au cours de ces années, les uns à la suite des autres et parfois simultanément, des marchands, des parlementaires, des conseillers municipaux, des gouverneurs de places fortes, des habitants de province, ainsi que des hommes de la moyenne et de la haute noblesse prennent les armes contre le gouvernement et le ministre Mazarin. Les principaux foyers de révolte sont Paris et Bordeaux, mais les mécontentements s'étendent dans une grande partie du royaume[3].

C'est au cours de ce conflit que se révolteront le prince de Condé et plusieurs grands nobles qui croiseront le fer avec les soldats demeurés loyaux au gouvernement jusque devant les portes du faubourg Saint-Antoine à Paris. La révolte de plusieurs d'entre eux s'étendra d'ailleurs sur une période plus longue que la Fronde elle-même. Nous appelons ce mouvement de révolte des grands nobles : la Fronde des grands ou la petite-fronde. En raison de leur rôle important

3. Notamment, à Aix-en-Provence, à Rouen et en Alsace, par exemple. Cette dernière province appartient au royaume de France depuis le traité de Westphalie en 1648. Voir la carte à l'annexe 3.

dans les armées du roi, il est urgent pour la monarchie de mettre un terme à la Fronde et à la petite-fronde. Toutefois, l'intensité de la bataille du faubourg Saint-Antoine rend peu envisageable le renouvellement de la bonne entente entre le gouvernement monarchique, influencé par Mazarin, et les grands révoltés. Mais la royauté y parvient. A-t-elle recours à la force pour rétablir l'ordre ? Opte-t-elle pour une répression ou pour un projet de réconciliation nationale ? Agit-elle de la même façon auprès des révoltés de sang noble qu'auprès des gens du peuple ?

La postérité nous a légué une iconographie qui ne cesse d'exposer la grandeur et la puissance de Louis XIV et de son règne. L'épisode de la Fronde n'y fait pas exception. Un tableau de Charles Poerson (1609-1667), que l'on peut aujourd'hui admirer au Musée de l'histoire de France au château de Versailles, nous montre le jeune roi habillé en Jupiter, roi des Dieux dans la mythologie romaine. Peint à la fin du conflit de Bordeaux et intitulé *Louis XIV en Jupiter, vainqueur de la Fronde*, le tableau représente le roi qui foule de ses pieds un bouclier, l'égide, estampillé du visage de Méduse, symbolisant la Fronde. Une statue de marbre représentant Louis XIV en César victorieux surplombait également la place de l'Hôtel de Ville de Paris jusqu'en 1689. Aujourd'hui, elle est installée dans la cour du château de Chantilly et une copie peut être admirée dans une des entrées qui conduisent aux jardins du château de Versailles. La statue s'intitule : *Louis XIV terrassant la Fronde*. Debout, le jeune roi a un pied sur la tête d'un guerrier soumis représentant le conflit.

Il semble que les pièces artistiques les plus célèbres de l'époque mettent constamment en scène un monarque ayant écrasé et soumis ses adversaires de la Fronde. La vision traditionnelle est donc de présager que, pour tous les frondeurs qui ont osé tenir tête au gouvernement royal, les conséquences ont été funestes. Mazarin et le jeune Louis XIV leur auraient réservé un sort exemplaire. Mais le monarque de France peut-il se permettre de faire preuve de

rigueur excessive alors qu'il doit s'assurer de l'appui de ses sujets et de la haute noblesse pour le bien du royaume ?

Le gouvernement du jeune Louis XIV, dirigé par Mazarin, met bel et bien un terme à la Fronde en 1653 et parvient à une entente avec ses derniers grands nobles révoltés en 1660-1661. Loin d'avoir écrasé par la force la révolte, le roi a eu recours à des négociations, à des amnisties, à des réconciliations. Pour le constater, il importe d'abord de cerner l'étendue et la complexité de la Fronde. Puis, il faut saisir la manière dont le gouvernement monarchique a su mettre un terme aux troubles jusqu'en 1653 par la douceur. Finalement, par l'entremise d'un système de patronage, il faut voir de quelle façon il a pu parvenir à une réconciliation avec les grands nobles révoltés jusqu'au retour des derniers d'entre eux à la Cour en 1661.

Chapitre 1

LA PÉRIODE DES FRONDES

En raison de son importance, la Fronde a fait l'objet de beaucoup d'écrits. Pourtant, cet ensemble de conflits est rarement bien défini. Les termes *révolution*, *rébellion*, *guerre civile* et *révolte* sont indifféremment employés pour le désigner. Or, ces mots n'ont pas tous la même signification. Puisque la façon de résoudre un conflit varie selon sa nature, il est nécessaire de définir ce qu'est exactement la Fronde en procédant par l'élimination des termes jusque-là utilisés.

Une *révolution* est une rupture brusque qui implique des bouleversements sociaux et politiques dans une société. Or, la Fronde n'est pas une tentative pour renverser le roi ni l'ordre social de l'Ancien Régime. L'objectif de la Fronde n'est pas non plus de supprimer les institutions étatiques séculaires[1]. Par conséquent, la Fronde ne peut être qualifiée de révolution. Une *rébellion*, est une opposition sans violence à l'exécution d'un ordre[2]. La Fronde est un conflit plus complexe que le refus d'obéir à un ordre donné ; elle n'est donc pas une rébellion. La *guerre civile*, quant à elle, est un conflit violent qui monopolise tous les concitoyens d'un État. Les habitants sont tous ralliés autour de deux idéologies qui sont irréconciliables. La victoire nécessite l'anéantissement du camp adverse, car vivre selon l'idéologie ennemie est inconcevable. Par exemple, la lutte entre catholiques extrémistes et le pouvoir royal lors des guerres de Religion, en France, au XVI^e^ siècle, est une guerre civile. Toutefois, la

1. Une seule exception est sans doute la faction bordelaise de l'Ormée qui semble avoir eu des idées révolutionnaires. Nous y reviendrons.

2. Jean Nicolas, *La rébellion française : mouvements populaires et conscience sociale : 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002, p. 21.

Fronde ne véhicule aucune idéologie[3] et ne monopolise ni tous les habitants ni toutes les provinces du royaume de France. Quant à la Fronde des grands, ou petite-fronde, plus précisément, de nombreux grands nobles de France demeurent loyaux au service du roi. Bien que le terme *guerre civile* soit le plus souvent utilisé par les historiens et les contemporains, la Fronde n'en est pas une.

Finalement, la *révolte* est une prise d'armes contre une autorité légitime. Sans la remettre en cause, les révoltés contestent plutôt les gens qui entourent cette autorité, par exemple, les ministres qui pourraient agir contre le bien du royaume. La révolte peut s'étendre largement sur plus d'une région et peut durer plusieurs jours, voire plusieurs années[4]. Elle monopolise un grand nombre d'individus sans modifier la société ou le pouvoir politique[5]. Les révoltés réagissent à une agression et ne souhaitent qu'un retour à l'ordre normal des choses. Selon cette définition, la Fronde et tous les conflits qui y sont associés, comme la Fronde des Princes et des grands, seraient des révoltes[6].

LA FRONDE, UNE SÉRIE DE RÉVOLTES COMPLEXES

La Fronde est complexe parce qu'elle résulte d'une conjonction de nombreux facteurs comme la guerre contre l'Espagne, l'augmentation des impôts, la présence d'un étranger au Conseil de régence et la faiblesse de la monarchie lors de la minorité de Louis XIV. Bigarrée et confuse, elle s'échelonne sur plus de cinq ans et implique divers groupes

3. À l'exception des idées révolutionnaires de l'Ormée qui incarneraient une tentative de révolution. Orest Ranum, *La Fronde*, Paris, Éditions du Seuil, 1995.

4. J.R. Ruff, *Violence in Early Modern Europe, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 184.

5. Michel Vovelle, « Révolte et révolution », dans *Révolte et société : Actes du IVe colloque d'histoire du temps présent, Paris, mai 1988*, vol. 1, Paris, Histoire du temps présent, 1989, p. 25-29.

6. Cette définition va toutefois à l'encontre de celle de l'historien Yves-Marie Bercé qui considère la révolte comme un mouvement populaire. Yves-Marie Bercé, *Histoire des Croquants*, Paris, Seuil, 1986.

de la société. Les événements étant souvent liés, chaque révolte qui s'inscrit dans la Fronde ne peut pas être étudiée séparément des autres. Il importe alors de s'attarder à la globalité du conflit. Pour ce faire, il importe de faire un bond dans le temps, avant même le début des troubles de 1648.

L'héritage de Louis XIII et du cardinal de Richelieu (1643-1648)

Sentant sa fin proche en mars 1643, Louis XIII rédige ses dernières volontés pour la direction du royaume, car le futur roi, son fils aîné, est à peine âgé de cinq ans. Au lendemain de la mort de son royal époux, la reine Anne d'Autriche se rend au Parlement pour y faire révoquer le testament. Les volontés de Louis XIII en matière de régence ne faisaient d'elle qu'un membre ordinaire du conseil qu'il avait établi. L'ayant écartée du pouvoir depuis toujours, Louis XIII se méfiait de sa femme, une Espagnole longtemps restée attachée à son royaume natal[7]. Devenue reine de France, elle continuait à correspondre avec ses frères, dont Philippe IV, roi d'Espagne. Cette situation était fort problématique, la France étant en guerre depuis 1635 contre les Habsbourg d'Espagne, la dynastie royale régnante. Par la révocation du testament de Louis XIII, Anne d'Autriche obtient les pleins pouvoirs à titre de régente du royaume. Elle souhaite alors préserver le pouvoir intact pour le rendre à son fils aîné, Louis, lorsqu'il atteindra l'âge de la majorité des rois, soit treize ans, en septembre 1651.

En raison de son manque d'expérience politique, Anne d'Autriche fait appel à Jules Mazarin qui, dès le début de l'année 1643, remplace le cardinal de Richelieu en tant que principal ministre du royaume de France. Ce cardinal italien, déjà introduit à la Cour, gravit rapidement les échelons du pouvoir. Dès sa nomination au ministériat, en 1643, il

7. Monique Cottret, « Les reines étrangères », dans *Sociétés et idéologie des Temps Modernes*, vol. 2., Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, p. 109.

commence à y placer ses fidèles. En 1645, Anne d'Autriche le nomme surintendant de sa Maison[8] et, en 1646, elle lui confie l'éducation de ses deux fils – Louis et Philippe. Mazarin gèrera la France conjointement avec la reine, de 1643 à 1651, puis, pendant les dix dernières années de sa vie, avec son filleul, Louis XIV, lorsque ce dernier atteindra sa majorité.

La persistance du gouvernement royal à faire appel à un principal ministre ne fait pas l'unanimité dans le royaume. Les grands nobles, notamment, n'apprécient pas de se faire éloigner du pouvoir. D'ordinaire ils sont sollicités par le souverain ou par le Conseil qui requiert leurs avis. Cependant, voilà maintenant plusieurs décennies que la couronne semble accorder une plus grande importance aux opinions du principal ministre. À l'époque de Louis XIII et de Richelieu, les grands les plus hardis avaient voulu se débarrasser du ministre et avaient comploté contre lui. Ils en avaient payé le prix. Décapités sur la place publique pour la plupart pour *raison d'État*, les moins compromis avaient été exilés hors du royaume[9]. Les conspirations vont pourtant perdurer, même après l'avènement de Mazarin. En effet, une coalition, appelée la *cabale des Importants*, se forme contre l'Italien dès 1643. Le nouveau ministre se voit donc obligé de disgracier plusieurs grands nobles du royaume, dont le duc de Beaufort*, petit-fils adultérin d'Henri IV. Malgré l'exil des participants les plus radicaux de la cabale des

8. Le terme « Maison », à l'époque, n'est pas lié à un bâtiment ou à des biens. Une Maison englobe normalement une famille et leurs domestiques. Une Maison peut également être liée à un individu en particulier, par exemple, la Maison de la reine. Sont alors compris la reine et tous les individus à son service.

9. Richelieu, pour *raison d'État*, faisait décapiter sur la place publique ceux qu'il jugeait coupables de complot contre lui. Une telle fin est justifiée par la nature de la conspiration qui est un acte violent cherchant à imposer un changement au monarque. Ceux qui avaient une part moins grande dans les complots étaient punis moins sévèrement. Déchus de leurs biens, charges et gouvernements, ils étaient exilés hors du royaume. C'est ce qui arriva au duc de Bouillon*, en 1642. Michel De Waele, « Conflict Resolution under the First Bourbons », dans *After the League : Politics and Religion in Early Bourbon France*, Eric Nelson et Alison Forrestal (dir.), Londres, Palgrave Macmillan, 2009, p. 146-148.

Importants, la présence d'un principal ministre dans le royaume demeure grandement impopulaire. Et cette désapprobation s'accroît. Comparativement à Richelieu, Mazarin est un étranger. Qui plus est, un étranger qui a une mauvaise connaissance du fonctionnement de l'État français. Accompagnée d'un certain nombre d'autres facteurs, comme la longue guerre que mène le royaume contre l'Espagne, la situation entraîne rapidement un mécontentement généralisé et de fâcheuses conséquences. Dès 1648, la Fronde éclate.

Les Frondes et la petite-fronde (1648-1661)

La Fronde est fréquemment divisée en plusieurs étapes : la fronde parlementaire (1648-1649) et la Fronde des princes (1650-1653). C'est la raison pour laquelle certains parlent des Frondes. Toutefois, l'association des grands nobles aux diverses factions dans le royaume, que nous appelons la Fronde des grands, ne se confine pas à ces périodes. Certains d'entre eux participent à leur manière à la Fronde parlementaire, dès janvier 1649. Ils participent également à la Fronde des Princes. Mais ce n'est que pendant la période de la petite-fronde, soit entre 1653 et 1661, que les derniers grands révoltés retrouvent les rangs royaux, concrétisant la réconciliation avec le gouvernement monarchique.

La Fronde parlementaire et la participation des grands

La guerre contre l'Espagne draine considérablement le contenu des coffres de l'État. Le gouvernement compte donc sur les talents de son surintendant des finances pour créer de nouvelles entrées d'argent. Particelli d'Émery, un Italien, occupe ce poste depuis juillet 1647. Pendant l'Ancien Régime, certaines méthodes rapides et efficaces sont privilégiées pour renflouer le Trésor royal. D'abord, la création de nouveaux impôts s'avère souvent rentable, même si les membres de la noblesse et de l'Église, soit les plus riches habitants du royaume, en sont toujours exemptés. Ensuite, la création de nouvelles charges au sein des institutions

royales est une autre stratégie pour amasser rapidement des sommes d'argent. Il s'agit également d'une façon de servir doublement le roi. À l'époque, lorsqu'un individu souhaite occuper un poste pour la couronne, il doit être propriétaire de la charge. Ceci implique que les contemporains doivent payer au gouvernement la valeur du prix de leur poste. Les conseillers royaux, les divers membres des Parlements de France, qui sont des cours de justice royale à l'époque, ont tous acheté leur charge au roi. La création de certains postes peut représenter énormément d'argent. Par exemple, en 1665, on estime que les 45 000 postes achetables d'officiers représentent un revenu de 400 millions de livres pour la couronne[10]. En 1652, le gouvernement de Provence que détient le comte d'Alais est évalué à 400 000 livres. Il est à noter que la valeur des charges peut varier selon les années et le marché.

À l'automne 1647, d'Émery crée l'Édit de rachat, une loi visant les bourgeois de Paris qui possèdent des biens fonciers sur les terres de la ville appartenant au roi. Cet édit stipule qu'en échange du versement d'une année de revenus à la couronne, les propriétaires seront exemptés des redevances qu'ils lui doivent. En janvier 1648, cette nouvelle législation cause la révolte chez les marchands de la rue Saint-Denis à Paris, au moment même où d'Émery annonce la création de douze nouvelles charges de maîtres des requêtes au Parlement de Paris. À leur tour, les parlementaires s'indignent, car la multiplication de leur charge provoque une dépréciation de leur valeur.

Les deux décisions du surintendant entraînent alors un double mécontentement. La loi touchant les maîtres des requêtes, en particulier, engendre une solidarité peu commune entre les parlementaires des diverses chambres et cours souveraines de la capitale. Le 8 janvier 1648, tous les parlementaires parisiens se mobilisent et appuient les maîtres

10. *Les trésoriers de France*, cité dans Alanson Lloyd Moote, *The Revolt of the Judges. The Parlement of Paris and the Fronde, 1643-1652*, Princeton, Princeton University Press, 1971, p. 6.

des requêtes en refusant d'enregistrer l'édit. Il est à noter que, pendant l'Ancien Régime, un édit qui n'est pas enregistré par le Parlement de Paris n'a pas force de loi. Il s'agit du seul pouvoir politique de cette institution, mais il est important. Les parlementaires feront des remontrances, notamment à la reine, au sujet des édits du surintendant des finances. Cependant, en dépit de leur rejet par les parlementaires, le gouvernement royal, sous l'autorité de Mazarin, tient un lit de justice. Par cette cérémonie, durant laquelle le roi en personne se présente au Parlement de Paris, la couronne force les parlementaires à enregistrer la loi. Ceux-ci sont indignés. En forçant l'enregistrement de la loi, le gouvernement fait fi de leur pouvoir politique ancestral. Ce manque de collaboration de la part de la royauté rend les magistrats de plus en plus insolents envers le gouvernement.

Au printemps 1648, sans l'accord du roi, les chambres du Parlement de Paris s'unissent à la Chambre Saint-Louis. Les parlementaires veulent rédiger des remontrances concernant diverses décisions royales qui avaient été prises sans leur accord lors du lit de justice. Sur les neuf autres Parlements de France, trois se joignent au mouvement institué par le Parlement de Paris[11]. En juillet, l'union de la Chambre Saint-Louis expose ses revendications à la couronne par le biais de vingt-sept articles. Notamment, ses membres demandent un allégement fiscal, la révocation des intendants dans les provinces et la destitution du surintendant des finances. Le gouvernement royal, trop faible pour s'y opposer, doit se plier aux demandes des parlementaires en attendant de pouvoir leur tenir tête. Ce moment survient en août 1648, lors de l'annonce de la victoire du duc d'Enghien – futur prince de Condé – sur les troupes de l'archiduc Léopold, fils de Ferdinand II de Habsbourg, à Lens. La reine fait alors arrêter les principaux parlementaires dissidents, notamment le populaire conseiller Pierre Broussel.

11. Il s'agit des Parlements de Bordeaux (Guyenne), d'Aix (Provence) et de Rouen (Normandie).

Son arrestation cause une révolte quasi générale dans la ville de Paris qui se couvre de barricades. La couronne doit encore céder et libérer les prisonniers. La tension dans la capitale perdure jusque dans la nuit du 6 janvier 1649, moment où la reine, la famille royale et la Cour quittent Paris pour le château de Saint-Germain-en-Laye. L'abandon de la ville par le roi engendre un vent de panique intra-muros. Le Parlement accuse Mazarin d'être responsable des désordres. Le cardinal est déclaré perturbateur du repos public.

À ce moment, de grands nobles – qui n'avaient pas pris parti jusqu'alors – quittent Saint-Germain-en-Laye et se déclarent pour les parlementaires. Pour la plupart, ils sont insatisfaits du gouvernement ministériel de Richelieu et de Mazarin[12]. De ce nombre se trouve le duc de Bouillon qui avait perdu sa place forte de Sedan en 1642 après qu'il eut pris part à un complot contre Richelieu, et son frère, le vicomte de Turenne. Sont également du lot le duc de Beaufort qui a été emprisonné à Vincennes, en 1643, après une tentative de complot contre Mazarin, tout comme le duc de La Mothe qui venait de sortir de prison, et le duc d'Elbeuf qui revenait d'exil. La duchesse de Longueville et le prince de Conti*, sœur et frère du prince de Condé, se joignent aussi au mouvement, ainsi que le duc de Longueville* et le prince de Marcillac (futur duc de La Rochefoucauld*), respectivement le mari et l'amant de la duchesse. À Paris, ils s'octroient des grades et signent une alliance pour s'assurer qu'aucun d'eux ne signe de traité avec la Cour. Abraham de Wicquefort, alors ambassadeur hollandais à la Cour et témoin des événements, raconte dans ses chroniques que « les ducs de Vendôme*, de la Trémouille, M. D'Estissac, frère de La Rochefoucauld, et le marquis d'Aumont de Chappes, frère de Villequier "se sont obligés les uns envers les autres de lever huict mille hommes pour

12. Bernard Pujo, *Le Grand Condé*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 148 ; Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, p. 235.

le Parlement [...]"[13] ». Pour remédier à la situation, le prince de Condé, demeuré loyal au roi, assiège Paris de février à mars 1649. Après quelques confrontations, le gouvernement se voit dans l'obligation de lever le siège. Les troupes royales doivent être envoyées d'urgence pour protéger les frontières, car le duc de Noirmoutier a fait entrer dans le royaume des renforts étrangers pour le compte des révoltés, une armée offerte par l'archiduc Léopold. Est ainsi conclue la paix de Rueil à la fin du mois de mars 1649, une paix signée avec les parlementaires, d'une part, et les grands nobles, d'autre part. Dans le reste du royaume, des paix sont aussi signées, notamment avec les Parlements d'Aix, de Rouen et de Bordeaux qui s'étaient joints aux mouvements parisiens.

Demeuré fidèle au roi pendant ces troubles, le prince de Condé entend bien que sa loyauté soit fortement récompensée. Il fait alors une série de demandes pour lui et les siens : des charges, des gouvernements de province et de places fortes. Le duc de La Rochefoucauld écrit dans ses *Mémoires* que « Monsieur le Prince n'était pas si aisé à satisfaire : des services passés, et ceux qu'il venait de rendre, à la vue du Roi, pendant le siège de Paris, portaient bien loin ses prétentions, et elles commençaient à embarrasser le Cardinal[14]. » En effet, une lutte de pouvoir s'engage entre le premier prince du sang et le principal ministre[15]. Mazarin ne peut offrir ce que réclame Condé qu'au détriment de ce à quoi lui-même aspire : la conservation des places les plus importantes pour lui et ses fidèles. De plus, le cardinal ne peut se permettre de donner les places les plus stratégiques pour la défense du royaume à un de ses plus puissants

13. Abraham Van de Wicquefort, *Chronique discontinue de la Fronde, 1648-1652*, Choix de textes, introduction, présentation et annotation par Robert Mandrou, Paris Fayard, 1978, p. 132. À noter qu'au milieu du XVII[e] siècle l'orthographe et la grammaire françaises ne sont pas tout à fait fixées.

14. François VI, duc de La Rochefoucauld, *Maximes et Mémoires*, introd. par Jean Starobinski, Paris, Union générale des éditions, 1964, p. 213.

15. Le duc de La Rochefoucauld écrit dans ses *Mémoires* qu'aucun n'est disposé à céder et qu'« aucun d'eux n'avait de prétentions limitées ». *Ibid.*, p. 328.

individus. Ce serait prendre un risque d'y installer un homme dont le rang et le pouvoir pourrait lui nuire si celui-ci décidait de ne plus lui donner son appui, particulièrement à la suite des troubles qui venaient d'ébranler la France. Mazarin refuse donc au prince plusieurs demandes considérées comme trop exagérées[16]. Une série de querelles s'ensuit entre les deux hommes. Bien que Condé ne fût pas dans le même camp que son frère et sa sœur pendant la Fronde parlementaire, il se rallie peu à peu à eux contre le ministre. Le cardinal Mazarin, en position de faiblesse, doit accepter de donner plus de pouvoir au prince en signant avec lui divers accords, le 2 octobre 1649, puis le 16 janvier 1650. Finalement, l'accroissement du pouvoir du prince au Conseil royal amène Mazarin et la reine à le faire arrêter avec son frère et son beau-frère – le prince de Conti et le duc de Longueville – au mois de janvier 1650[17]. Selon la couronne, cette utilisation de la force est « le seul moyen de porter à la raison leurs ennemis et prévenir les maux irréparables qui menaçoyent cette monarchie[18] ».

Néanmoins, l'arrestation de trois grands individus de France ébranle même les plus fidèles serviteurs du roi. Madame de Motteville se souvient que le marquis de Villequier, lieutenant-général du roi, est alors inconsolable. Malgré le fait qu'il soit demeuré loyal envers la couronne, ce dernier admire le prince de Condé. Pour lui, cette arrestation est « une marque de défiance à laquelle il n'avait pas donné lieu. Il en fit de grandes plaintes au ministre[19] ».

16. Katia Béguin, *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999.

17. Il semble que les demandes multiples du prince manquaient de respect à la reine. Christian Petit-Fils, *Louis XIV : la gloire et les épreuves*, Paris, Tallandier, 2006, p. 50.

18. « Lettre du roi sur la détention des Princes », 21 janvier 1650, Bibliothèque nationale de France (ci-après B.N.), Manuscrits français (ci-après Ms. fr.) 18431, fol. 621.

19. Madame de Motteville citée par E.T. Hamy dans la préface de *Correspondance du cardinal Mazarin avec le duc d'Aumont, suivie d'un choix de lettres écrites à ce personnage par le roi, la reine régente, Gaston d'Orléans, Cromwell, Le Tellier et Louvois, précédée d'une étude historique sur le maréchal d'Aumont et le cardinal Mazarin et accompagnée de notes par E.T. Hamy*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1904, p. xxxviii.

Une partie de la noblesse se sent atteinte par ces arrestations. Elle se rassemble et commence alors la Fronde des princes.

La Fronde des princes de Paris à Bordeaux

Un pamphlet daté de janvier 1650 signale que « l'arrestation des grands princes de France est mauvaise [...] pour le retour de la paix, [car] elle peut entraîner la guerre civile[20] ». Effectivement, Condé est à l'époque un héros de guerre. Sa popularité et la haine de Mazarin dans le royaume risquent fort d'exciter les Français à prendre les armes. Dès l'emprisonnement de Condé, Conti et Longueville, la famille et les proches de ces derniers s'allient pour assurer de leur libération. Ayant besoin d'un appui financier et armé, ils sollicitent rapidement l'aide de Philippe IV, roi d'Espagne. Ils tentent de soulever les provinces dont ils sont gouverneurs, comme la Guyenne. Leur alliance doit perdurer jusqu'à la libération des princes et l'expulsion hors du royaume de Mazarin qu'ils considèrent responsable des troubles. Un an plus tard, en février 1651, cédant sous la pression, le ministre libère les princes et quitte la France pour un premier exil.

Mazarin éloigné, Condé retrouve sa pleine puissance au Conseil. Toutefois, en raison de son caractère ambitieux qui persiste de plus belle, la reine songe à nouveau à l'arrêter. Averti des intentions royales, il se rend dans une de ses maisons de campagne, à Saint-Maur, et envoie ses griefs à la Cour, au Parlement de Paris, ainsi qu'à la municipalité de Bordeaux. L'un de ses reproches est que, bien que Mazarin soit éloigné, il dispose toujours de fidèles au Conseil, tels Abel Servien, ministre d'État et garde des sceaux, Hugues de Lionne, secrétaire de commandement, et Michel Le Tellier, secrétaire d'État à la guerre. Afin de satisfaire le prince, Anne d'Autriche les congédie tous les trois à la

20. « Discours au Parlement sur la détention des Princes », 18 janvier 1650, Mazarinade 1102 dans *Choix de Mazarinades*, éd. de Célestin Moreau, À Paris, Chez Jules Renouard, 1853, vol. 2, p. 10-39.

mi-juillet 1651. Néanmoins, Condé persiste à en vouloir au gouvernement. De plus, il apprend que Mazarin et le coadjuteur de Paris – futur cardinal de Retz* et fomenteur de troubles pendant la Fronde parlementaire – souhaitent s'associer contre lui. Furieux, Condé n'est pas présent lors de la cérémonie de la majorité du roi, en septembre 1651. Il a quitté la capitale pour Bordeaux où il commence à planifier sa révolte. À l'automne, il dépêche Pierre Lénet, son secrétaire, avec les pleins pouvoirs pour négocier une alliance avec Philippe IV d'Espagne. Plusieurs grands nobles le suivent. En octobre 1651, Condé et ses adhérents – il en aurait eu environ 200 entre 1650 et 1659[21] – sont déclarés criminels de lèse-majesté.

Au début de l'année 1652, le roi et la reine rappellent Mazarin qui était toujours en exil. Ce dernier entre dans le royaume avec une armée levée en renfort pour tenir tête aux révoltés. C'est alors au tour de Gaston d'Orléans*, oncle de Louis XIV, de se révolter ouvertement. Membre du Conseil royal, le duc d'Orléans était persuadé que Mazarin n'avait plus sa place dans le royaume une fois le roi majeur. Il s'associe alors à Condé et envoie une armée bloquer l'entrée du ministre[22]. La force de l'armée du parti des princes atteint ainsi son apogée, avec 4 à 5 000 hommes[23]. En avril, la Cour s'est retirée de la capitale ; Condé et son armée en prennent possession en juillet, après la bataille du faubourg Saint-Antoine. Toutefois, la technique du Prince pour rallier des adhérents à sa cause demeure impopulaire. Les Parisiens n'apprécient guère sa brutalité et ses menaces. À la fin de l'été 1652, la ville réclame son départ et le retour du roi. À ce moment, voyant que sa présence nuit aux

21. Béguin, *op. cit.*, p. 112.

22. « Articles et conditions dont son Altesse royale et M^r^ le Prince sont convenus pour l'expulsion du Cardinal Mazarin hors du Royaume en consequence des declarations du Roy et des arrests des Parlemens de France intervenus sur icelles », B.N. Ms. fr. 4146, folio 98v.

23. Béguin, *op. cit.*, p. 112. Katia Béguin compte aussi 10 à 12 000 combattants seulement en Guyenne, près de Bordeaux où est installé le *quartier général* de la révolte des princes et des grands.

négociations de paix, Mazarin s'exile volontairement du royaume une seconde fois. En octobre 1652, constatant que ses démarches de révolte demeurent vaines, Condé quitte Paris pour les Flandres. De là, il commande ses dernières forces armées qui sont restées concentrées à Bordeaux. Là, plusieurs de ses fidèles, dont le comte de Marsin*, mais aussi sa femme, son frère et sa sœur – respectivement la princesse de Condé, le prince de Conti et la duchesse de Longueville – y attendent ses ordres.

La guerre se poursuit à Bordeaux jusqu'en juillet 1653, moment où les troupes royales terrestres et de la marine assiègent la ville. La municipalité se rend, mais pas tous les grands. Plusieurs s'exilent. Certains à l'intérieur du royaume, d'autres hors du royaume pour rejoindre Condé dans les Flandres. Officiellement, la Fronde et la Fronde des princes sont terminées, mais pas la Fronde des grands, car il demeure encore de nombreux grands révoltés, toujours mécontents.

Même si le parti des princes a subi une désintégration rapide entre les redditions de Paris et de Bordeaux, le prince de Condé et ses plus fervents adhérents sont toujours alliés au roi d'Espagne. Ils poursuivent donc leur révolte avec les troupes espagnoles contre la France où ils ont été déclarés criminels de lèse-majesté en 1654[24]. Cette période s'appelle la *petite-fronde* ou l'*après-fronde*. Selon le traité signé entre Condé et Philippe IV, leur alliance ne peut se terminer que lorsque les deux royaumes feront la paix. De plus, le roi d'Espagne s'est engagé à faire réintégrer Condé dans ses charges, dignités et biens en France. Après plusieurs années de combat entre Français et Espagnols, Philippe IV envoie, à la fin de l'année 1658, un ambassadeur en France pour régler les préliminaires de la paix. Signé en novembre 1659, le traité des Pyrénées met fin à la longue guerre entre la

24. En fait, Condé est déclaré criminel de lèse-majesté dès décembre 1652. Cependant, il l'est déclaré à nouveau en 1654, quand un procès commence contre lui. « Droict de declaration contre le Prince de Condé », 1654, B.N. Ms. fr. 18431, fol. 702.

France et l'Espagne. Il inclut le mariage de Louis XIV et l'infante Marie-Thérèse, la fille de Philippe IV, mais également dix articles concernant le prince de Condé. Rétabli dans ses biens et la plupart de ses charges, celui-ci retourne en France à l'hiver 1660 accompagnés par ses fidèles[25]. Après la mort de Mazarin, à la fin de l'année 1661, il est décoré par le jeune souverain de l'Ordre des chevaliers du Saint-Esprit.

LA FRONDE : UNE RÉVOLTE POUR LE ROI ET CONTRE LE MINISTRE

La caractéristique des révoltes pendant l'Ancien Régime est qu'elles ne sont jamais dirigées contre le roi. L'autorité garde donc sa légitimité. Ceux que l'on accuse d'être responsables des malheurs du temps sont plutôt ceux qui entourent le roi : le ou les ministres. En se révoltant, les sujets tentent de protéger le roi contre ces derniers que l'on accuse d'avoir de vils desseins. Du moins c'est ce que prétendent les contemporains dans les mazarinades et leurs manifestes.

La haine envers le principal ministre Mazarin

Chaque groupe participant à la révolte a ses revendications propres. Cependant, dans le cas des grands nobles révoltés lors de la Fronde des princes ou de la petite-fronde, par exemple, chaque adhérent au parti cherche à répondre à ses propres intérêts ou à ceux de sa Maison. En dépit du fait qu'ils appartiennent au même rang social, les grands nobles de France sont incapables de s'entendre pendant les troubles, ce qui affaiblit considérablement leur parti. Il existe toutefois un consensus : la haine envers Mazarin.

À de multiples reprises entre 1649 et 1652, les contemporains réclament l'exil du ministre. Cette demande est souvent réitérée dans la multitude de pamphlets circulant à

25. À l'exception du comte de Marsin qui demande la permission à Louis XIV de demeurer au service du roi d'Espagne.

Paris et à travers le royaume : les mazarinades. Les mazarinades sont l'ensemble des écrits, près de 5 000[26], qui traitent d'un aspect ou l'autre du conflit. Distribués dès 1648, ces pamphlets – des plus réfléchis aux plus insultants – sont utilisés comme outil de propagande et visent à manipuler l'opinion publique. Au début des troubles, ils sont rédigés par des amateurs. Progressivement, les différents partis engagent des écrivains professionnels, tels Dubosc-Montandré, Gabriel Naudé, Cyrano de Bergerac et Scarron. Les mazarinades représentent une arme puissante. Leur popularité atteint son apogée pendant la Fronde parlementaire – environ 2 000 documents, puis, un regain est perçu en 1652 au moment le plus critique de la Fronde des princes – environ 1 500 pamphlets. Bien que tous ne visent pas expressément le cardinal Mazarin[27] – malgré leur appellation –, il n'en demeure pas moins que le ministre figure parmi les individus les plus durement traités par les libellistes.

Déjà depuis l'époque du cardinal de Richelieu, la place de favori était discutée dans le royaume. En novembre 1648, un placard est distribué à Paris contre les favoris[28]. En 1651, le Parlement de Paris souhaite même exclure les cardinaux des postes de ministre. Pourtant, Richelieu, un cardinal français, a su tenir tête aux comploteurs. Mazarin, quant à lui, doit faire face à des révoltés au sein de son royaume d'accueil. Ses origines italiennes lui sont souvent reprochées. À partir des années 1550-1560 jusqu'à la deuxième moitié du XVII^{e} siècle, la population de France ressent une

26. Célestin Moreau est le premier historien à créer une bibliographie complète de ces pamphlets au XIX^{e} siècle. Il en dénombre 4 000 : 4 082 pour être plus précis, mais ce, sans les suppléments ajoutés plus tard à sa bibliographie. Hubert Carrier, *La presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, vol. 1 : *La conquête de l'opinion*, Genève, Librairies Droz, 1989, p. 58-59. Concernant les Mazarinades comme outil de propagande voir *ibid.*, p. 294-299, et Christian Jouhaud, *Mazarinades : La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, p. 26-27.

27. Ces pamphlets ont diverses cibles, notamment Mazarin, mais aussi le cardinal de Retz, le duc de Beaufort et le Prince de Condé. Certains, environ 600, sont favorables au ministre.

28. « Placard à Paris la veille de la Saint-Martin 1648 contre les favoris », B.N. Ms. Nouvelle Acquisition Française (ci-après N.A.F.) 22215, fol. 27.

profonde aversion envers les Italiens[29]. Au début du XVI^e siècle, la pensée du Florentin Nicolas Machiavel, d'abord bien accueillie dans le royaume, est jugée infâme après le massacre de la Saint-Barthélemy. Le 24 août 1572, jour de la Saint-Barthélemy, de nombreux protestants français sont tués par des concitoyens catholiques. Les Français voient dans la pensée du Florentin une cause au massacre. Quant aux protestants, ils considèrent la reine Catherine de Médicis, également italienne, responsable de leurs tourments. De plus, l'édition du *Prince* de Machiavel la plus populaire dans le royaume, celle de Gaspard d'Auvergne, est une mauvaise traduction de la philosophie du penseur[30]. Puis, au début du XVII^e siècle, l'épisode de Concino Concini, favori italien de la reine Marie de Médicis, elle-même originaire de Toscane et épouse d'Henri IV, n'a pas fait reluire le blason des familles italiennes. C'est à lui que les contemporains ont imputé les troubles durant la minorité de Louis XIII. Il est assassiné sur ordre du roi en avril 1617. Finalement, un grand nombre de financiers italiens sont présents dans le royaume de France à l'époque de la Fronde. Par exemple, Particelli d'Émery, le surintendant aux finances qui a créé les édits si peu populaires au début des troubles de 1648.

En fait, peu importe les origines du ministre, en raison de la xénophobie exacerbée de l'époque, les contemporains ne voient en lui qu'un étranger venu s'enrichir chez eux. Le fait qu'il occupe un des postes les plus convoités et discutés du royaume double le lot des critiques. On lui reproche de

29. Le terme, pour désigner les gens provenant de la péninsule italienne, est un anachronisme pour l'époque, car ce n'est qu'au XIX^e siècle que se produit l'union des divers États qui composent la péninsule.

30. Concernant cette édition voir V. Fournier, « Une traduction de Machiavel au XVII^e siècle, Le Prince et Gaspard d'Auvergne », dans *L'italianisme en France au XVII^e siècle*, actes du VIII^e congrès de la Société française de littérature comparée (Grenoble-Chambéry, 1966), Turin, 1968, p. 47-52, cité dans Jean Balsamo, « Image du Prince dans les traductions de l'italien (1589-1610) », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 104.

ne pas connaître les lois de l'État : « Prestez l'oreille aux murmures publics et particuliers de tous les gens de bien qui s'eslevent si hautement contre le Cardinal Mazarin, dont on ne peut plus supporter la façon d'agir entièrement contraire à celle de nostre nation[31]. » En vers burlesques dans une autre mazarinade, on lui demande ainsi de quitter la France :

Adieu, grand faiseur de machines
Adieu, cause de nos ruines [...]
Adieu, l'esprit à fourberies [...]
Comme Conchino Chonchini,
Juste rime à Mazarini.
On crira tousjours : guerre ! guerre !
Si vous ne quittez cette terre ;
Et nous serions soudain d'accord
Si vous estiez absent ou mort[32].

En chambre du Parlement, on essaie de s'assurer de l'éloignement perpétuel du ministre par l'enregistrement d'un édit dans lequel il est déclaré « criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public[33] ».

Mazarin étant considéré comme le maître absolu de l'esprit de la reine et du duc d'Orléans, les grands nobles « commenc[en]t à se lasser de [sa domination] [...] : sa mauvaise foi, sa faiblesse et ses artifices étaient connus[34] ». Sa place prépondérante dans le royaume, sa richesse, ses origines modestes et étrangères horripilent les grands nobles, français et descendants d'illustres familles. En demeurant à son poste, le *gredin de Sicile* – comme le nomme le prince de Condé – s'enrichit et se crée un puissant réseau familial en mariant ses nièces aux grands restés loyaux. Même les plus

31. « Raisons d'Estat contre le ministère estranger », 11 janvier 1649, mazarinade 2962 dans *Choix de Mazarinades* de Célestin Moreau, vol. 1, p. 56-65.
32. « Le passe-port et l'adieu de Mazarin en vers burlesque », 8 janvier 1649, mazarinade 2730 dans *Choix de Mazarinades* de Célestin Moreau, vol. 1, p. 50-56.
33. « Mazarin, criminel de lèse-majesté et perturbateur du repos public par un Édit contre lui, sa maison et sa famille », hiver 1651, B.N. Ms. fr. 15596, fol. 199v-202.
34. La Rochefoucauld, *op. cit.*, p. 201.

proches collaborateurs du ministre se plaignent. Le jeune Jean-Baptiste Colbert* fait remarquer à Michel Le Tellier que « l'effet de sa présence [à l'armée] est qu'il dégouste fort tous les officiers généraux [...][35] ». Le prince de Condé est persuadé que Mazarin est incapable de mettre un terme à la guerre contre l'Espagne[36], un conflit ruineux pour l'État. Seuls ceux qui se soucient de l'intérêt du bien public et du royaume doivent conseiller le roi[37]. Selon les grands nobles, Mazarin n'a donc pas sa place dans le royaume de France.

Se battre pour le roi et le bien public

La société française d'Ancien Régime est réglée par l'acceptation d'un système : le principe monarchique. Les contemporains ne s'en prennent donc pas au roi[38], mais à ceux qui – à ce qu'ils croient – ont de vils desseins et entourent le souverain. La duchesse de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, écrit que « contre le roi je ne vis jamais personne qui avouât d'en avoir été : c'est toujours contre quelque autre personnage que le roi[39] ». En fait, plusieurs grands perçoivent le jeune souverain comme étant prisonnier du cardinal. Voyant le roi aussi mal entouré, les nobles – qui ont le devoir de l'aider à gouverner par leurs conseils – ont recours au devoir de révolte pour « défendre le droit de la justice violée, [...] pour rétablir l'honneur[40] ».

35. « Lettre de Colbert à Le Tellier », le 23 juin 1650, dans *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*, vol. 1 : *1650-1661*, Paris, Imprimerie impériale, 1861, p. xxix.

36. Bernard Pujo, *Le Grand Condé*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 213.

37. De Waele, *loc. cit.*

38. D'ailleurs, à la même époque en Angleterre, le roi Charles I^er^ Stuart est décapité. Cette nouvelle horrifie les Français. À ce sujet, consulter Philip A. Knachel, *England and the Fronde : The Impact of the English Civil War and Revolution on France*, Ithaca, Cornell University Press, 1967.

39. Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, petite fille de Henri IV*, vol. 1, Paris, Charpentier, 1858, p. 195.

40. Yves-Marie Bercé, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, p. 57-58 ; Ruff souligne aussi que les grands ont recours à la violence s'il y a eu atteinte à leur honneur. Ruff, *op. cit.*, p. 75 ; Jouanna, *op. cit.*, p. 237.

L'objectif de la prise d'armes est alors de faire prendre conscience au souverain qu'il est mal conseillé et que son peuple est opprimé[41]. On se bat alors pour le roi et le bien public. Dès 1465, à l'époque de Louis XI, la guerre justicière pour le bien public est légitime.

Pendant la Fronde, c'est par des manifestes que les grands nobles expliquent les motifs légitimes de leur prise d'armes. Par la même occasion, ils tentent également de gagner des adhérents. En mai 1650, la duchesse de Longueville, sœur du prince de Condé, rédige un manifeste pour exposer aux Français les motifs de sa révolte et de son association avec Philippe IV d'Espagne. Elle soutient que les lois du royaume ont été violées par Mazarin lorsque les princes ont été arrêtés, que ce dernier est contre le bien de l'État. Quant à elle, elle affirme que son but, en signant une entente avec l'Espagne, était de libérer les princes et de faire la paix : « J'ay tout lieu de croire que m'estant trouvée contrainte d'employer la force légitime contre l'injuste et l'ayant fait de sorte que ce que j'entreprends, va moins au salut de nostre maison qu'au service de mon Prince et à l'utilité de mon Païs [...][42]. »

Menée officiellement au nom du roi et pour la défense du bien public, l'ensemble des révoltes que l'on appelle la Fronde est dirigé contre le ministre Mazarin et ses fidèles. Par contre, ces révoltes obligent les grands nobles à se battre, malgré eux, contre le service de leur souverain, ce qui leur répugne grandement. En effet, leur font face sur les champs de bataille les grands qui ne se sont pas révoltés et qui dirigent les troupes royales. Néanmoins, selon eux, la révolte est juste, légitime et honnête puisqu'elle est « à la

41. De Waele, *loc. cit.* ; Jouanna, « Les enjeux des stratégies politiques de la noblesse française (XVI^e siècle et première moitié du XVII^e siècle », dans *Société, culture, vie religieuse aux XVI^e et XVII^e siècles*, Actes du Colloque de 1995, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1995, p. 15.

42. « Le Manifeste de madame la duchesse de Longueville », 9 mai 1650, mazarinade 2363 dans *Choix de Mazarinades* de Célestin Moreau, vol. 2, p. 175. Ce dernier souligne toutefois qu'il n'est pas certain que la duchesse en soit l'auteur. Toutefois, elle aurait très bien pu en faire la commande à un écrivain professionnel.

gloire de Dieu, à l'honneur du Roy, au bien de l'Estat et à la tranquilité publique[43] ». Devant les révoltes qui se réclament de la justice, il est difficile pour le souverain de punir ses sujets qui veulent son bien. Le gouvernement doit donc avoir recours à la clémence, une notion en vogue au XVII^e^ siècle.

43. « Croysade pour la conservation du Roy et du Royaume », 28 janvier 1652, 849, dans *Choix de Mazarinades* de Célestin Moreau, vol. 2, p. 353.

Chapitre 2

LA FIN DES FRONDES ET LA CLÉMENCE DU ROI (1648-1653)

LE NÉOSTOÏCISME, UNE PHILOSOPHIE POUR BIEN GOUVERNER

La Renaissance européenne est marquée par un regain d'intérêt, de la part des penseurs et intellectuels, pour les textes grecs et romains de l'Antiquité. Au cours de la seconde moitié du XVI^e^ siècle, cet intérêt donne naissance à un mouvement de pensée : l'humanisme. Développée d'abord en Italie, cette philosophie s'étend rapidement aux quatre coins de l'Europe grâce, notamment, à l'imprimerie. Les penseurs humanistes s'intéressent à l'épanouissement de l'être humain et prônent le retour aux valeurs antiques. De ce courant émane le néostoïcisme. Il s'agit d'une reprise du stoïcisme romain adapté aux mentalités religieuses des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, soit un amalgame du stoïcisme romain et de la religion chrétienne.

Le néostoïcisme transcende tous les domaines de la vie, qu'ils soient militaire, social ou culturel. Toutefois, son concepteur, Juste Lipse – ou Justus Lipsius en latin – l'intègre d'abord et avant tout au domaine de la politique. L'ouvrage dans lequel il fait connaître cette philosophie, *Les politiques*, connaît rapidement une immense popularité. Traduit dix fois en France entre 1590 et 1613, il obtient aussi un succès international et fait office de *best-seller*. En outre, Lipse fait connaître sa pensée en correspondant avec plus de 700 hommes à travers l'Europe, dont Michel de

Montaigne et Jacques-Auguste de Thou, en France. Il a également des contacts en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Hollande et en Allemagne. En plus d'échanger sur sa philosophie avec d'autres humanistes, Juste Lipse dédie son ouvrage à tous les rois et princes d'Europe pour leur instruction politique. Même après la mort du penseur, au début du XVII[e] siècle, nombre d'entre eux s'inspirent de sa philosophie pour gouverner.

La clémence de l'Antiquité classique au XVII[e] siècle

La pensée du néostoïcisme est d'abord imprégnée des valeurs romaines tirées de textes anciens comme ceux de Tacite, Sénèque et Cicéron. Juste Lipse s'inspire plus particulièrement des ouvrages de Sénèque, dont il publie les œuvres philosophiques complètes : *Opera omnia Philosophi Senecae*. Selon le père du néostoïcisme, tout le domaine politique d'un État doit être teinté des valeurs romaines du stoïcisme, soit l'autorité, la modération et la constance. Afin d'assurer un bon gouvernement, les rois doivent s'inspirer de ces valeurs pour prendre leurs décisions.

Lors de conflits internes, les penseurs antiques prônent des valeurs de devoir, de justice et de clémence. Ayant remporté la victoire à l'issue d'un conflit, un prince doit user de douceur contre ses anciens ennemis et éviter une répression sanglante. Il doit gérer la situation « par la discussion et non par la force, car la première est propre à l'homme et la seconde, aux bêtes[1] », écrit Cicéron. Il est vrai qu'utiliser la force et la répression contraint la population à l'obéissance. Toutefois, le roi n'est pas obéi de son peuple par respect, mais par peur. Par conséquent, la force et la répression demeurent une mauvaise voie pour gouverner, car la puissance du souverain ne réside que dans la crainte qu'il suscite. Selon les Anciens, pour assurer un bon fonctionnement de l'État, la population doit obéir à son souverain en raison de l'admiration qu'elle a pour lui. Cette admiration s'acquiert

1. Cicéron, *Les devoirs*, Livre I, texte établi et traduit par Maurice Testard, Paris, Les Belles Lettres, 1965, p. 121.

par la gloire. Or, il n'y a pas de gloire à punir cruellement[2]. La clémence doit donc être privilégiée lors de la résolution d'un conflit, car, en plus d'assurer l'obéissance, elle garantit l'amour des sujets envers leur monarque et assure sa gloire[3]. En pardonnant à ses ennemis, le souverain fait appel à une vertu royale très appréciée de la population. Et bien que tous puissent faire appel à la clémence, c'est au roi que cette vertu convient davantage, car « tout être peut tuer, mais seul le roi peut sauver[4] ». Ayant droit de vie ou de mort sur ses sujets, le roi est le seul à posséder le droit de grâce.

L'influence du néostoïcisme est significative depuis la période des guerres de Religion jusque dans la seconde moitié du XVII^e siècle. La littérature en vogue à l'époque en donne un bon exemple. En 1605, l'ouvrage *De la clémence* de Sénèque est traduit et réimprimé en France. En outre, la plupart des nobles cultivés et des bourgeois du temps possèdent dans leur bibliothèque des œuvres de Sénèque, Plutarque, Cicéron, Épictète et Tacite. Ces auteurs sont reconnus pour traiter des vertus politiques comme la modération de la colère, la prudence, la tempérance, la clémence et la douceur. C'est également à la même époque que se joue la populaire pièce de théâtre *Cinna ou La clémence d'Auguste*, de Pierre Corneille.

Les premiers Bourbon intègrent également ce courant de pensée dans leur façon de gouverner, ainsi que dans leur quotidien. Henri IV a su consolider son autorité par la modération en mettant fin aux guerres de Religion[5]. En outre, c'est au médecin Jean Héoard, un penseur prônant le néostoïcisme,

2. *Ibid.*, Livre II, p. 25 ; Sénèque, *De la clémence*. Suivi de *Vie de Néron*, par Suétone, traduit du latin par Franck Lemonde, Paris, Payot & Rivages, 2005, p. 22-23 et 53.

3. Andrew Shifflett, « Kings, Poets, and the Power of Forgiveness, 1642-1660 », *English Literary Renaissance*, vol. 33 (hiver 2003), p. 90.

4. Sénèque, *op. cit.*, p. 30 ; Michel De Waele, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », *Historical Reflections / Réflexions historiques*, vol. 24, n° 2 (1998), p. 235.

5. Michel De Waele, « Image de force, perception de faiblesse : la clémence d'Henri IV », *Renaissance and Reformation/Renaissance et Réforme*, vol. XVII, n° 4 (1993), p. 51-60 ; Gerhard Oestreich, *Neostocicism and the Early Modern State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 128.

qu'il confie le soin d'éduquer son fils aîné, Louis, futur Louis XIII. Lors des funérailles de ce dernier, en 1643, les nombreuses oraisons funèbres citent les valeurs royales que les sujets apprécient de leur souverain, à savoir le courage, la justice, la miséricorde et la clémence[6]. Quelques années plus tard, dans son *Bréviaire des politiciens* sous la rubrique *Punir*, le cardinal Mazarin conseille aux princes qui liront son ouvrage qu'il est primordial « que chacun voie en [eux des hommes] enclin à la clémence[7] ». Les anciennes valeurs romaines du stoïcisme influencent donc les princes de l'époque moderne et leurs sujets. Néanmoins, le courant du néostoïcisme ne se limite pas seulement aux valeurs antiques. Il s'associe également à la pensée chrétienne.

Le pardon et la miséricorde des Pères de la chrétienté

Bâtisseurs du concept du néostoïcisme, les humanistes, hommes de leur temps, ont évolué avec le christianisme qui continue d'occuper une grande place dans leur vie. Ainsi, les valeurs stoïques romaines antiques rendues populaires à la Renaissance se sont amalgamées à celles de la religion chrétienne. Les notions de saint Augustin et de saint Thomas d'Aquin concernant le pardon et la miséricorde, notamment, sont très populaires.

À l'époque moderne, les contemporains voient l'image de Dieu en leur roi. C'est d'ailleurs au XVII^e^ siècle que l'idée d'attribuer aux rois l'image de *Dieux corporels* atteint son apogée[8]. En France, le sacre du roi lui confère une aura

6. Jacques Hennequin, « L'image du prince dans les oraisons funèbres de Louis XIII », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 42-43.

7. Jules Mazarin, *Bréviaire des politiciens*, François Rosso (trad.), Paris, Arléa, 1996, p. 99.

8. Jean Savaron, *De la souveraineté du Roy*, Paris, 1620, p. 3, cité par Alain Guéry, « Le Roi est Dieu, le Roi et Dieu », dans *L'État ou le Roi : les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e^-XVII^e^ siècles)*, table ronde du 25 mai 1991 à l'École normale supérieure de Paris, Paris, La maison des sciences de l'homme, 1996, p. 44-45.

divine. Pendant cette cérémonie, le souverain promet la défense et le soutien à la foi chrétienne. Comme ses prédécesseurs, il est alors béni avec le contenu de la sainte ampoule, lequel, selon la tradition, serait parvenu sur Terre par voie divine lors du baptême de Clovis. Finalement, le roi montre à son peuple les pouvoirs miraculeux dont Dieu l'a investi, comme celui de guérir. Après la cérémonie du sacre, il touche les écrouelles des malades en récitant la phrase : *Le roi te touche, Dieu te guérit*. Les écrouelles sont des abcès d'origine tuberculeuse atteignant les ganglions lymphatiques au niveau du cou. La durée de cette maladie était assez brève dans le cas où les individus avaient recours à un minimum d'hygiène. Obligés de s'immerger avant la cérémonie, les malades semblaient effectivement guérir après que le souverain les eût touchés.

Par ce qu'il représente, le roi ne doit pas attendre de grandes récompenses terrestres. En effet, puisqu'il est le ministre de Dieu, seul son maître lui octroiera une récompense suffisante. Pour la mériter il doit acquérir sur Terre la gloire et l'honneur. Le monarque doit alors agir avec justice et ne pas se laisser aller à ses passions[9]. Sa grandeur dépend de sa magnanimité[10]. Pour être bon chrétien et bon représentant de Dieu sur Terre, le souverain doit alors respecter les valeurs chrétiennes dans le gouvernement de son État. Ces valeurs sont, entre autres, d'interdire la violence et de favoriser la paix[11]. En punissant d'anciens ennemis après une guerre civile ou une révolte, un bon roi chrétien ne répond pas à son devoir. Il ne doit pas punir sévèrement, mais être miséricordieux.

De toute évidence, la philosophie du néostoïcisme, cette fusion des valeurs chrétiennes et des idées antiques romaines, amène le prince à gouverner avec douceur et

9. Saint Thomas d'Aquin, *Du Gouvernement royal*, traduction du *De Regno* par Claude Roguet, Préface nouvelle de M. l'Abbé Charles Journet, « Les maîtres de la politique chrétienne », Paris, Librairie du Dauphin, 1931, p. 65-66.
10. R.-A. Gauthier, *Magnanimité : l'idéal de la grandeur dans la philosophie païenne et dans la théologie chrétienne*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1951, p. 360.
11. Guéry, *loc. cit.*, p. 44.

clémence. Henri IV a pardonné à ses sujets soulevés contre lui pendant les guerres de Religion et son petit-fils, Louis XIV, suivra son exemple. Néanmoins, pour qu'un pardon soit efficace envers son peuple, la clémence du souverain doit être teintée de tempérance[12].

La clémence sans mollesse : l'importance de la tempérance

La tempérance est, comme la clémence, une vertu politique de l'Antiquité. Selon la pensée du néostoïcisme, l'une ne va pas sans l'autre, car la clémence aveugle peut entraîner de fâcheuses conséquences. Sachant que le roi les pardonnera, des sujets peuvent être encouragés à persister dans leur révolte et même à en inciter d'autres à y participer. Déjà au temps d'Henri IV et des guerres de Religion, les contemporains perçoivent le risque d'une politique de pardon. Par exemple, Achille de Harlay, un président du Parlement de Paris, critique l'utilisation de la clémence royale qu'il juge trop dangereuse. En outre, une trop grande clémence peut amener les séditieux à retirer plus de bénéfices que ceux demeurés loyaux[13]. À titre d'exemple, à Aix, durant la Fronde, le baron d'Opède, une fois pardonné après sa révolte, obtient une promotion au Parlement de Provence à laquelle le marquis de Régusse, demeuré loyal envers la couronne, aspirait. Par conséquent, le gouvernement doit être clément, mais pas de façon excessive. Il doit pardonner, mais pas de façon indistincte. Il lui importe de viser la tempérance et distinguer les *guérissables* des *inespérés*[14].

Juste Lipse, en plus d'être père du néostoïcisme, est également reconnu comme le fondateur d'une science permettant de mettre un terme aux conflits entre diverses

12. Michel De Waele et Johanne Biron, « L'Hercule gaulois et le glaive spirituel », *Le recours à l'écriture. Polémique et conciliation du XV^e siècle au XVII^e siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000, p. 216.

13. De Waele, « Image de force, perception de faiblesse : la clémence d'Henri IV », p. 52.

14. Sénèque, *op. cit.*, p. 23-24.

factions[15]. Une fois les révoltés contenus, ils doivent être traités avec humanité. Toutefois, la monarchie ne doit pas avoir trop de pitié pour les plus séditieux[16]. Le gouvernement se doit donc d'être prudent dans le choix des révoltés qu'il souhaite punir, car l'utilisation de la force peut, dans certains cas, envenimer la situation plutôt que la régler. Par exemple, à l'automne 1648, l'arrestation des conseillers du Parlement de Paris sur ordre de la reine entraîne deux journées de barricades dans la capitale. Quant à l'arrestation des princes, en janvier 1650, elle est loin de mettre un terme au conflit puisqu'elle est l'élément déclencheur de la Fronde des princes. Le jeune Louis XIV et Mazarin prennent alors conscience qu'ils ne peuvent pas résoudre les troubles de la Fronde par la force, mais qu'ils doivent opter pour la douceur et les amnisties.

LA FIN DES FRONDES : UNE RÉSOLUTION PAR ÉTAPE GRÂCE AUX AMNISTIES

Mazarin saisit rapidement l'impossibilité de mettre d'un seul coup un terme définitif à tous les mouvements de révolte du royaume. Les troubles touchent une trop grande étendue géographique et impliquent beaucoup d'individus, dont les doléances sont diverses. Henri IV avait mis fin aux guerres de Religion en reconquérant son royaume ville par ville, province par province et individu par individu[17]. De la même manière, le ministre italien et le gouvernement tenteront de contrôler l'infection qui s'est répandue à travers l'État. Soignant un membre après l'autre, ils commencent là où l'urgence de la guérison est la plus impérative. Cette pacification progressive du royaume commence par la remise

15. Oestreich, *op. cit.*, p. 64.

16. Renée Tebib, « Le Prince idéal selon Guez de Balzac », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 103-131.

17. Michel De Waele, *Réconcilier les Français : Henri IV et la fin des troubles de religion, 1589-1598*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010.

de la population et des villes à l'obéissance. C'est seulement après que la majeure partie du royaume se soit ralliée à lui que le gouvernement royal peut s'attaquer aux révoltés plus radicaux qu'il a réussi à isoler. Même si dans certains cas la royauté à recours à la punition, l'amnistie est le moyen privilégié pour mettre fin aux révoltes.

La clémence du roi envers le peuple : les amnisties pour les villes et la population

Lorsque la société d'Ancien Régime se révolte, elle ne considère pas que son souverain est responsable de ses malheurs. Elle vise plutôt l'entourage royal immédiat. Pour elle, le monarque ne peut pas être responsable de sa détresse. Considéré comme le père du peuple, le roi est tenu comme fondamentalement bon. Ce raisonnement s'applique aussi dans le sens inverse : pour le roi, son peuple n'a également que de bonnes intentions. S'il se révolte, c'est qu'un infime groupe le trompe. En février 1651, Mazarin écrit à son secrétaire d'État à la guerre :

> Le meilleur remede qu'on peut apporter [contre les troubles dans la capitale] ; ce seroit un coup d'authorité dans Paris qui donnast moyen de s'en rendre maistre ; ce que je n'estime pas difficile, Sa M[ajes]^{té} ayant les bons bourgeois et tous les honnestes gens de son costé, ayant affaire avec une troupe de meschants cognus pour cela, et dont le Coadjuteur[18] estant le chef [...][19].

Pour le gouvernement royal et le cardinal Mazarin, la population des villes est donc foncièrement bonne, mais elle est manipulée par certains groupes d'individus malfaisants. Par conséquent, n'étant pas responsable de ses actes, elle doit être pardonnée une fois les troubles terminés. Mais pour parvenir à mettre un terme au conflit, le gouvernement

18. Le coadjuteur de Paris est Jean-François-Paul de Gondi, qui devient cardinal de Retz à l'hiver 1652.

19. « Lettre de Mazarin à Le Tellier » (et également au maréchal de Plessis qui commande les troupes royales du Nord) de Villarceaux, le 8 février 1651, dans *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, Paris, Imprimerie nationale, 1883-1906, p. 6-7.

doit agir par étape. D'une part, il doit gagner à sa cause la population et, d'autre part, s'efforcer « d'en faire sortir ceux qui maintenoient le peuple dans la rebellion [...][20] ». Pour ce faire, il doit faire appel à des agents royaux qui, parfois, occupent un rôle d'espion.

Le rôle des agents royaux

Le gouvernement royal peut compter sur l'aide d'agents loyaux restés dans la plupart des villes ayant pris parti pour la Fronde. Ces agents sont, en tout temps, les représentants du roi dans le royaume. Il s'agit pour la plupart de grands nobles loyaux au service du roi et de gouverneurs de province. Leur rôle consiste principalement à tenter de calmer la population et de lui octroyer une amnistie au moment le plus opportun. Par exemple, le duc de Lesdiguières, gouverneur et lieutenant-général du Dauphiné, essaie de faire observer dans sa province une amnistie publiée à l'automne 1652[21]. Le cas est semblable pour le duc de Mercœur, petit-fils adultérin d'Henri IV, qui, au même moment, tente de pacifier la Provence. Il travaille d'ailleurs à un accommodement avec la ville de Toulon[22].

Par contre, dans les villes envahies par les grands chefs révoltés, comme Paris et Bordeaux, la vie des agents officiels demeurés attachés à la couronne est menacée. Le gouvernement les a donc tous retirés pour leur sécurité. N'ayant plus d'agents pour rendre compte de la situation dans ces foyers de révolte, le gouvernement n'est plus en mesure de recevoir de l'information sur la disposition de son bon peuple à se déclarer pour lui. Il doit alors mandater des agents

20. François Berthod, *Mémoires de Valentin Conrart. Suivis des Mémoires du Père Berthod*, éd. Monmerqué, Genève, Slatkine Reprints, 1971 (1826), p. 373.

21. « Amnistie publiée à l'automne 1652 à Compiègne », B.N. Ms. fr. 4185, fol. 113v.

22. « Monsieur le duc de Mercœur pour conclure l'accommodement avec les habitans de Thoulon et avec points », 31 aoust 1652, B.N. Ms. fr. 4185, fol. 140v. « Lettre de Mazarin au duc de Mercœur », de Paris, 17 mai 1653, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 615-616.

spéciaux qui ont le devoir de s'infiltrer *incognito*[23]. Ces agents-espions sont choisis parmi ceux dont la loyauté envers la monarchie ne fait aucun doute.

Le gouvernement fera appel à des équipes différentes, à Paris, en 1652, puis à Bordeaux, l'année suivante. Un seul homme fera partie des deux équipes : le père François Berthod de l'ordre de saint François. À Paris, l'équipe, dirigée par le père Berthod, est constituée des sieurs Rubentel, un lieutenant des gardes, Bournonville, un duc envoyé pour négocier au moment opportun, un dénommé Pradelle, capitaine des gardes, et un certain Onel – O'Neil – un Irlandais. À Bordeaux, le père Berthod sera d'intelligence, entre autres, avec le père Jean-Dominique Ithier, un franciscain, père de l'ordre des frères mineurs, dits cordeliers. La tâche des agents infiltrés n'est pas aisée et est souvent risquée. À Bordeaux, le père Ithier l'apprendra à ses dépends. Agent double, il voit sa vie menacée plusieurs fois. Trahi, il est emprisonné par les révoltés en mars 1653 et demeurera incarcéré jusqu'à l'amnistie de la ville à la fin de l'été de la même année.

Les agents infiltrés sont les yeux du gouvernement royal dans les villes révoltées. La Cour ne tente rien dans les régions où ils sont postés sans les aviser et vice-versa. Cette collaboration parfaite entre le gouvernement et ses agents permet au premier de connaître la disposition de la population pour discuter de paix. Lorsque le climat semble propice, la monarchie envoie en renfort d'autres agents qui ont pour mission de négocier la paix. Ainsi, en novembre 1652, le roi, « estant bien informé de la bonne disposition en laquelle sont plusieurs habitans de sa ville de Bordeaux de rentrer dans leur debvoir. Et jugeant d'envoyer sur les lieux une personne de confiance pour leur donner moyens de mettre leur bon dessein a effect [...] », demande au sieur de

23. « Ordonnance portant pouvoir au Pere F. Berthod*, religieux, d'agir dans Paris pour le service du Roy ainsi qu'il estimera a propos », 20 octobre 1652 à Saint-Germain-en-Laye, B.N. Ms. fr. 4185, fol. 271v.

Bourgon de partir pour la Guyenne[24]. Si la population n'est pas encore tout à fait disposée à la paix, le rôle des agents se complexifie. Ils doivent alors faire en sorte que la population souhaite la cessation de la révolte. Pour cela, ils utilisent diverses stratégies de concert avec la Cour.

Dissuader le peuple à servir les révoltés

Afin que la population accepte la paix, les agents doivent la désunir progressivement des chefs de révolte. Pour y parvenir, ils doivent tout faire pour conserver les bonnes dispositions du peuple à un accommodement. Une stratégie utilisée est de faire perdre à la population le respect qu'elle a pour les princes révoltés[25]. Les agents tentent de montrer que les chefs révoltés ont de mauvais desseins. C'est pourquoi Mazarin demande au duc de Vendôme, fils adultérin d'Henri IV et grand amiral de France, de publier les volontés des grands révoltés pour montrer aux Bordelais leurs véritables intentions. En fait, les grands révoltés ne défendent pas le bien public comme ils le prétendent, mais défendent leurs propres intérêts et ceux de leur Maison. En outre, ils soutiennent que leur unique souhait est que Mazarin quitte le royaume. Or, à l'époque, le ministre est en exil hors de France, ce qui n'empêche en rien le prince de Condé de persister dans sa révolte. Même lorsque la couronne, au début du mois d'octobre 1652, propose au prince un million de livres de compensation qu'il pourrait partager avec ses adhérents, ce dernier refuse l'accommodement[26]. La conduite du prince, rendue publique, montre à la population que la présence de Mazarin n'est en fait qu'un prétexte à la révolte. Mazarin écrit au marquis de Senneterre qu'« ayant

24. « Ordre au sieur de Bourgon s'en allant en Guyenne et mesmes en la ville de Bordeaux », du 24 novembre 1652, B.N. Ms. fr. 4185, fol. 367-367v.

25. « Memoire touchant les articles proposez par ceux de Bordeaux et la responce qui y a esté donnée par Messieurs les ducs de Vendosme et de Candale, et sur ce quilz auront à faire en traictant de la reduction de ladite ville », B.N. Ms. fr. 4187, fol. 114.

26. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Bouillon, le 4 octobre 1652, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 330.

refusé les graces si extraordinaires que l'abbé Fouquet luy portoit de la part du Roy, [Condé] a faict cognoistre aux plus grossiers qu'il est plus lié que jamais avec les Espagnols et qu'il ne songe qu'à continuer la guerre conjoinctement avec eux[27] ».

Les agents royaux s'empressent également d'assurer à la ville une amnistie si elle se rend. Le mot *amnistie* vient du grec et signifie *oubli*. Lorsque le roi octroie une amnistie, il pardonne les fautes commises et en promet leur oubli perpétuel[28]. Au temps des guerres de Religion, un siècle plus tôt, Henri IV a tenté de gagner l'appui de fidèles en promettant l'oubli de leurs fautes. Pour ce faire, il a fait appel à des publicistes qui avaient pour mission de rédiger les intentions royales de traiter les révoltes avec clémence[29]. Pendant la Fronde, Mazarin use de la même stratégie. En décembre 1649, pour mettre un terme à la Fronde parlementaire, il annonce au Parlement de Bordeaux que le roi fera appel à sa clémence si les Bordelais se rendent. À l'été 1652, Condé et ses adhérents souhaitent conserver dans la révolte la population de Paris. Pour y parvenir, ils effrayent la population en faisant miroiter une punition royale si jamais la ville se rend. Au mois d'août, un colis est introduit dans la capitale par les agents secrets royaux. Ce colis contient une annonce du gouvernement : si Paris rend les armes, l'intention royale est d'utiliser l'amnistie. Les agents royaux s'empressent de répandre la nouvelle pour démentir les paroles du prince. Le roi écrit même à l'archevêque à ce sujet, lui demandant de prêcher pour sa cause en chaire, car « c'est ung affaire de pieté d'ouvrir les yeux [de mes sujets], et les moyens de se ranger soubz l'obeissance qu'ilz me doibvent, laquelle je me tiens asseuré qu'ilz ont en general

27. « Lettre de Mazarin au marquis de Senneterre », de Bouillon, 3 octobre 1652, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 324.

28. Michael Wolfe, « Amnesty and *Oubliance* at the End of the French Wars of Religion », *Cahiers d'histoire*, 16, nº 2 (1996), p. 50 ; « Amnistie », dans Furetière, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots de françois [...]*, vol. 1.

29. Wolfe, *op. cit.*, p. 52 ; De Waele, « Image de force, perception de faiblesse : la clémence d'Henri IV », p. 51.

dans le cœur [...][30] ». Il ajoute que cette amnistie doit être publiée dans la ville et dans tout le diocèse.

À Bordeaux, en 1653, le gouvernement royal emploie le même stratagème. Dès l'hiver, le père Berthod assure le conseil municipal d'une amnistie générale pour les habitants de la ville et une confirmation de ses privilèges par le Conseil royal[31]. L'espoir de recevoir l'amnistie royale encourage la population à se déclarer pour le roi et contre les princes. Mazarin écrit à un évêque que, ne pas leur offrir l'amnistie, « seroit les desesperer et les engager de plus en plus dans la rebellion et leur oster toute esperance de salut[32] ». La publication de l'intention royale accélère la reddition de la population puisque la condition de l'amnistie est que celle-ci doive se rendre sans délai. La présence d'agents royaux officiels à l'extérieur du foyer de révolte, comme des militaires assiégeant la ville, incite le peuple à se rendre plus facilement. Une délégation peut alors exprimer aux représentants du roi le souhait de la ville de recevoir l'amnistie que leur propose la couronne. À l'été 1653, à Bordeaux, les ducs de Candale* et de Vendôme, commandants des armées en Guyenne, reçoivent d'ailleurs des délégations bordelaises. Elles réclament la cessation des troubles. La promesse d'une amnistie et la présence militaire peuvent donc décourager la population à adhérer au mauvais parti et l'inciter à négocier un accommodement.

Pendant que les agents tâtent le pouls de la population à l'intérieur des foyers de révolte afin d'octroyer une amnistie au moment opportun, le gouvernement doit limiter les adhésions au parti révolté. Pour ce faire, il doit montrer à la population que, malgré ce que prétendent les grands révoltés, leur prise d'arme contre le service de la couronne n'est pas légitime.

---

30. « Lettre du Roi à M. l'archevêque de Paris sur le subject de la declaration d'amnistie accordée par le Roy du 28 aoust 1652 à Compiègne », B.N. Ms. fr. 4185, fol. 131.

31. « Ordre portant octroy de graces de la ville et des habitans de Bordeaux en rentrant dans l'obeissance du Roy », 6 février 1653, B.N. Ms. fr. 4186, fol. 75v.

32. « Lettre de Mazarin à l'évêque de Tulle (Louis de Rechignevoisin, abbé de Guron (1616-1693)) », Paris, 12 mai 1653, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 613.

Il décourage alors la population d'appuyer les révoltés en les déclarant publiquement criminels de lèse-majesté. Dès l'entrée des grands dans la Fronde parlementaire, en février 1649, le gouvernement s'empresse de publier des déclarations contre eux. Tous les princes, ducs, seigneurs et leurs adhérents qui ont pris les armes contre le service du roi sont alors déclarés criminels de lèse-majesté[33]. Lors de l'incarcération des princes, en février 1650, une autre déclaration est publiée contre le vicomte de Turenne, les ducs de Bouillon et de Brézé et le prince de Marcillac – futur duc de La Rochefoucauld[34]. Pendant la Fronde des princes, en octobre 1651, ce sont les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de Nemours et leurs adhérents qui sont visés.

Lorsqu'un grand du royaume est déclaré criminel de lèse-majesté, il est déchu de tous ses honneurs, et tous ses offices, ses pouvoirs, ses gouvernements, ses pensions, ses charges et privilèges sont révoqués[35]. Les pouvoirs que le roi lui conférait pour la levée des troupes lui sont également enlevés. Puisque les grands révoltés ont rassemblé des troupes sans l'accord royal, celles-ci doivent être licenciées[36]. Si, malgré tout, elles persistent à se battre, les hommes les composants sont à leur tour déclarés criminels de lèse-majesté[37]. Durant l'Ancien Régime, le crime de lèse-majesté effraie, car ceux qui en sont reconnus coupables sont assurés d'une condamnation à mort. Les grands nobles étant considérés coupables de lèse-majesté, la population hésite davantage avant de les suivre et se jeter dans la révolte. Dans ce cas, elle est sans doute plus réceptive à un éventuel appel pacificateur de la part de la couronne.

33. « Declaration du Roy contre les princes révoltés et leurs adherans », B.N. Ms. N.A.F. 22215, fol. 62-65v.

34. « Declaration contre le vicomte de Turenne, Bouillon, Brézé et le Prince de Marcillac », B.N. Ms. fr. 18431, fol. 631.

35. B.N. Ms. fr. 15596, fol. 198v.

36. « Ordre du Roy pour le licentiement des trouppes estans soubz la charge de Monseigneur le Duc d'Orleans », du 17 febvrier 1652, à Saumure, B.N. Ms. fr. 4184, fol. 100.

37. « Declaration du Parlement de Dijon contre les gens de guerre qui ont suivis le parti des Princes », B.N. Ms. fr. 18431, fol. 635.

Un appel à la collaboration

Le gouvernement exhorte également le bon peuple à la coopération pour lutter contre les révoltés. En septembre 1652, à Paris, puis en janvier 1653, à Bordeaux, il incite les habitants à prendre les armes. Par une ordonnance, il les autorise également à se rassembler et arrêter les révoltés[38]. La couronne récompense même les villes qui luttent contre eux. Le cas de la ville de Guise est éloquent. Une fois les révoltés de la ville maîtrisés, Mazarin lui-même écrit aux habitants de cette ville. Le roi et la reine-mère souhaitent les dédommager des pertes qu'ils ont subies pour avoir appuyé la couronne et lutté contre les révoltés. Leurs Majestés, souligne Mazarin, « souhaitent non seulement de sçavoir ce qui se peut faire pour l'avantage en general de tous les habitans, mais le nom de ceux qui ont le plus souffert afin de leur accorder des graces personnelles qui les en desdommagent en quelque façon[39] ». Les grâces distribuées aux habitants des villes qui ont lutté contre les révoltés demeurent stratégiques. Avec de tels dédommagements, le cardinal garde espoir que d'autres villes suivent l'exemple[40].

Progressivement, les villes se rendent. Paris se rend en mars 1649 après la Fronde parlementaire et en octobre 1652 lorsque les princes quittent la capitale. Les habitants de Bordeaux se rendent en septembre 1650 lorsque certains grands s'entendent avec la couronne pendant que les princes sont en prison, puis en juillet 1653 après la Fronde des princes. Par ailleurs, une fois l'amnistie déclarée, la paix n'est pas

38. « Ordonnance portant pouvoir, et commandement aux habitans de Paris de prendre les armes contre les factieux », B.N. Ms. fr. 4185, fol. 182. « Ordre du Roy aux habitans de Bordeaux de prendre les armes et arrester les factieux », B.N. Ms. fr. 4186, fol. 74v.

39. « Lettre de Mazarin à tous les habitants de la ville de Guise », Fontainebleau, le 7 juillet 1650, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 3, p. 580.

40. Mazarin écrit à Michel Le Tellier pour le roi et la reine : « Si mes supplications tres-humbles auprez de Leurs Majestez ont quelque credit, je les employeray afin qu'Elles leur fassent quelque grace, qui servira à exciter les autres villes à donner de pareilles marques de leur affection dans les occasions », « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Chasteauregnard (dans Montargis), 16 janvier 1652, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 12-13.

tout à fait assurée pour autant. Des révoltés sont toujours agités et l'armée reste sur place pour veiller au calme. À Bordeaux, à la fin de l'été et à l'automne 1653, Mazarin craint toujours que les troubles reprennent après les vendanges. Ne faisant pas confiance au duc de Vendôme qui est sur place, il nomme le comte d'Estrades maire perpétuel de Bordeaux[41]. Malgré tout, les amnisties signées avec la population des villes pacifient le royaume. Par la même occasion, elles permettent également à la couronne de montrer qu'elle sait reconnaître les coupables parmi ses ennemis. Les plus radicaux d'entre eux doivent en payer le prix.

La tempérance : se débarrasser des révoltés radicaux

Dans ses *Mémoires*, la Grande Mademoiselle écrit que « trop de clémence dans un temps est aussi blâmable que trop de rigueur dans un autre[42] ». La duchesse, comme Mazarin, est consciente que le gouvernement de Louis XIV ne doit pas témoigner la moindre faiblesse envers ses ennemis. Il importe de ne pas amnistier sans distinction. Il est donc question d'avoir recours à des punitions, pour l'exemple. Par conséquent, les amnisties comportent parfois des exceptions. Dans les cas des amnisties de Paris, en 1652, et de Bordeaux, en 1653, les individus exclus sont moins ceux à qui le gouvernement impute la responsabilité des troubles, mais davantage ceux qui ont persisté à maintenir la révolte[43]. Ils ont trompé les bons sujets du roi et, par conséquent, ne méritent pas d'être compris dans l'amnistie royale. Néanmoins, la monarchie semble punir de façon moins sévère les gens de plus haute naissance.

41. « Lettre de Mazarin à d'Estrades », d'Amiens, 12 septembre 1653, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 6, p. 22.

42. Montpensier, *Mémoires*, vol. 1, p. 180.

43. De Waele, « Conflit Resolution under the First Bourbons », p. 134. Parfois, ce sont des villes entières qui sont punies. À Bellegarde, en avril 1650 par exemple, le comte de Tavannes* capitule et rend la place au roi. Toutefois, en 1652, la ville reprend les armes. Après un mois de siège, elle se rend à nouveau, faute de vivres. L'amnistie octroie le pardon aux habitants, mais les fortifications de la ville sont rasées.

À la mi-juillet 1653, un ordre royal est envoyé aux ducs de Vendôme et de Candale, chargés du siège de Bordeaux, au sujet d'une éventuelle capitulation de la ville. La demande est bien claire : ils ne doivent accorder aucun article qui « empesche que le Roy ny puisse faire construire une citadelle, desmolir les fotifications et chastier les plus coupables[44] ». Lors de la publication de l'amnistie, la monarchie promet à tous les habitants de la ville d'oublier tout ce qui a été fait contre son service. Toutefois, six hommes sont exclus de cette promesse : Trancas, conseiller au Parlement de Bordeaux, Blarut, Desert et Clerac, trois bourgeois, ainsi que deux chefs du mouvement de l'Ormée : Villars et Duretête. L'Ormée est un regroupement de révoltés radicaux d'origine populaire, ayant été actifs spécifiquement à Bordeaux. Les membres se rassemblaient sous un orme, sur un plateau de la ville de Bordeaux. Au moment de l'amnistie de Bordeaux, les trois premiers sont en Angleterre, demandant protection à Oliver Cromwell – Lord protecteur – et Clerac s'est réfugié en Espagne. Quant aux deux derniers, ils sont restés à Bordeaux. Cependant, Villars trouve un sauf-conduit auprès du prince de Conti qui le cache dans ses bagages lorsqu'il quitte la ville. Au début de l'année 1654, seulement Duretête, un boucher bordelais, « criminel de leze majesté et un des chefs de la rebellion sedition et faction d'ormée » par un procès, est condamné à être roué vif sur la plate-forme de l'Ormée[45]. Le supplice de la roue est un châtiment spécifique à l'époque moderne en France. Sont condamnés à cette peine les individus de moins haute naissance ayant été reconnus coupables d'avoir commis de graves crimes, comme celui de lèse-majesté. Couché sur une croix de saint André, le condamné se fait rompre à vif les membres inférieurs et supérieurs par le bourreau avant d'être placé sur

44. « Ordre à Messieurs de Vendosme et de Candalle pour leur dire quen cas quilz viennent a quelque traicté et capitulation avec ceux de Bordeaux », 15 juillet 1653, B.N. Ms. fr. 4187, fol. 61v.

45. « Extrait de declaration du Parlement de Bordeaux », B.N. Ms. fr. 11633, fol. 208.

une roue, face vers le ciel, jusqu'à ce que mort s'ensuive. La répression gouvernementale atteint un point culminant avec la condamnation à mort de Duretête. Daniel de Cosnac, un fidèle du prince de Conti, comprend mal les raisons qui ont poussé ce dernier à demeurer à Bordeaux. Il n'était pas noble et ne pouvait pas espérer s'en tirer. Cosnac écrit dans ses *Mémoires* que Duretête « fût assez mal avisé pour se fier à sa basse naissance et pour s'imaginer qu'on négligeroit sa punition[46] ».

Au lendemain de son arrivée à Paris, le 22 octobre 1652, Louis XIV fait convoquer au Louvre les membres du Parlement de Paris pour octroyer l'amnistie de la ville par lit de justice. Tous les parlementaires sont conviés par lettre de cachet individuelle. Or, quelques-uns, à savoir Broussel, Viole, de Thou, Portail, Bitaut, Foucquet de Croissy, Coulon, Machaut, Fleury, Martineau et Genou, n'ont reçu aucune lettre. Ces parlementaires sont tous exclus de l'amnistie et condamnés à l'exil à l'extérieur du royaume. La peine de Duretête est plus sévère que celle appliquée aux parlementaires de Paris, considérés de plus haute naissance dans l'échelle sociale que le boucher bordelais. Exilés, les parlementaires ne seront jamais mis à mort et pourront, tôt ou tard, espérer un éventuel rapatriement. Quant aux nobles révoltés, nonobstant leur implication dans le conflit, ils sont encore mieux traités que les parlementaires. Il semble donc que le gouvernement français d'Ancien Régime condamne plus facilement un roturier qu'un être de plus haute naissance.

Malgré leur rôle dans la Fronde des princes, jamais les grands nobles révoltés ne verront leur vie menacée. Mazarin est de ceux qui pensent qu'il ne faut jamais condamner « les gens de haute naissance à des peines déshonorantes[47] ». Si la monarchie est incapable de gagner les

46. Daniel de Cosnac, *Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit*, vol. 1, publié par le comte Jules de Cosnac, À Paris, Chez Jules Renouard, 1852, p. 110-111.
47. Mazarin, *Bréviaire des politiciens*, p. 99.

grands révoltés, elle doit alors chercher à les éloigner des foyers de révolte. À Paris, en 1652, Mazarin confie à Le Tellier « que ce seroit un grand coup si l'on pouvoit porter Paris à faire quelque chose contre les Princes qui les obligeast de s'en retirer[48] ». Puis, lors de son entrée *incognito* chez les Bordelais, à l'hiver 1653, le père Berthod reçoit l'ordre « qu'on ne feroit point de mal aux princes ni aux princesses, et qu'on se contenteroit seulement de les chasser hors de Bordeaux[49] ».

Pour parvenir à éloigner les grands révoltés, le gouvernement royal compte sur deux moyens. S'il les a cernés, il peut envoyer directement à chacun d'eux un ordre de retraite. Par exemple, en février 1650, le gouvernement envoie un ordre aux nobles révoltés de Normandie de se retirer dans leurs maisons de campagne[50]. Par contre, si les grands révoltés ne se sont toujours pas rendus, la couronne peut toujours attendre leur découragement et leur retrait. Leur abattement devient progressif à mesure que gagnent en popularité les intentions du roi d'user de clémence. Petit à petit, perdant de leur importance, les grands révoltés sont obligés de se retirer de leur plein gré. À l'automne 1652, près de Paris, la Cour attend patiemment la retraite de Condé. Voyant la population aspirer à la paix, ce dernier, avec les ducs de Beaufort et d'Orléans, souhaite ardemment quitter la capitale dès le 11 octobre 1652.

Dans les premières amnisties accordées à la population des villes pendant la Fronde des princes, il est arrivé que le gouvernement accorde un délai aux grands révoltés et à leurs adhérents pour accepter l'amnistie. Ayant l'apparence d'un

48. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Sedan, le 7 septembre 1652, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 217.

49. Berthod, *Mémoires*, p. 402.

50. Mazarin, « Instructions du cardinal Mazarin relatives aux frondeurs, adressées au secrétaire d'État Le Tellier », dans *Mémoires du cardinal de Retz adressés a Madame de Caumartin suivis des instructions inédites de Mazarin relatives aux frondeurs*, nouvelle édition, revue et collationnée sur le manuscrit original avec une introduction, des notes, des éclaircissements tirés des Mazarinades et un index par Aimé Champollion-Figeac, vol. 2, Paris, Charpentier, 1859, p. 349.

ultimatum, ce nombre de jours prescrit ne semble pas définitif. Par exemple, à la fin des troubles de 1652, à Paris, le gouvernement accorde tout de même à un domestique du prince de Condé, qui a quitté son maître, la jouissance « de l'abolition encore qu'il ne vienne dans les temps[51] ». Le délai serait alors en fait un incitatif pour que les révoltés se rendent plus rapidement.

Bien entendu, les grands nobles visés ne se rendent jamais de cette façon, ce qui explique pourquoi la plupart d'entre eux sont exclus des amnisties des villes. En effet, l'amnistie royale d'une ville est normalement négociée presque exclusivement avec l'élite urbaine. Les grands révoltés, quant à eux, peuvent négocier à part s'ils le désirent et avoir une amnistie à leur nom. C'est ce qui se produit à Paris, à la fin de la Fronde parlementaire en mars 1649. Les parlementaires traitent avec la Cour, mais les grands veulent des pourparlers individuels. En tout temps, s'ils souhaitent accepter l'amnistie octroyée par la monarchie, ils doivent faire les démarches auprès des agents du gouvernement pour y avoir droit.

Au fur et à mesure que les amnisties sont accordées dans le royaume, les grands révoltés perdent graduellement de leur influence. S'ils ne sont pas assez radicaux pour accepter un exil hors du royaume, ils doivent opter soit pour un exil sur leurs terres, soit prendre l'amnistie. Lors de la reddition de la ville de Paris, en octobre 1652, très peu de grands ont fait des démarches auprès du gouvernement pour profiter de cette dernière. Toutefois, une fois amnistiés, ils sont tout de même punis par un exil sur leurs terres. Ces exils à l'intérieur du royaume ne font pas craindre au gouvernement de risques élevés de récidive. Si les grands ont accepté l'amnistie, l'abolition a été octroyée sous conditions. D'abord, le grand noble promet sur son honneur de ne plus prendre les armes contre le service du roi, ni de s'associer

51. « Abolition d'un domestique de Monsieur le Prince », B.N. Ms. fr. 4221, fol. 190.

ou correspondre avec les rebelles et l'ennemi[52]. Puis, on demande le retrait de ses troupes qui se trouvent parmi celles du prince[53].

Si aucune entente n'a été faite entre le gouvernement et un grand noble avant la publication d'une amnistie, ce dernier en est exclu. La déclaration royale peut comporter une clause demandant aux grands révoltés qui n'ont pas accepté l'amnistie de quitter la ville. Ceux-ci peuvent également recevoir des lettres de cachet individuelles qui les obligent, par ordre du gouvernement royal, à s'exiler ailleurs dans le royaume. En octobre 1652, sont alors exilés sur leurs terres plusieurs grands révoltés qui n'ont pas fait de démarches auprès du gouvernement, dont les ducs de La Rochefoucauld, de Beaufort, de Rohan, le marquis de La Boulaye et de nombreuses duchesses – Montbazon, Châtillon*, Montpensier. Ils n'ont ni l'autorisation de réintégrer la ville qu'on leur demande de quitter ni de s'approcher à moins de dix lieues de la capitale sans permission écrite de Sa Majesté[54]. Dans le cas de ceux qui ont manifesté le désir de faire un accommodement de dernière minute, la monarchie a annoncé qu'elle ne traiterait avec eux que lorsqu'ils seraient également exilés, ce qui est le cas de Gaston d'Orléans, l'oncle de Louis XIV, à qui on a donné l'ordre de quitter la capitale le 21 octobre 1652. La stratégie gouvernementale est claire : éloigner les grands révoltés pour

52. Néanmoins, longtemps après les amnisties, Mazarin continuera de se méfier de la présence de correspondants du prince à Paris même. Il écrit à l'abbé Foucquet, en novembre 1653, qu'« Il ne faut rien oublier pour sçavoir les correspondances de M. le Prince à Paris, estant certain qu'il en a beaucoup qui luy escrivent et qui y demeurent avec quelque mauvais dessein. » Lettre de Mazarin à l'abbé Foucquet, de Châlons, le 27 novembre 1653, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. VI, p. 97.

53. À l'automne 1652, le duc d'Orléans recommande à sa fille, la duchesse de Montpensier, de retirer ses troupes de l'armée de Condé. Même si elle s'exécute, les comtes d'Hollac et d'Escars, les chefs militaires, refusent de lui obéir. Michel Le Moel, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Fallois, 1994, p. 83.

54. « Exceptions à l'amnistie de Paris », octobre 1652, B.N. Ms. fr. 15596, fol. 206. Une lieue terrestre d'Ancien Régime équivalant à 4,44 kilomètres, on peut calculer que les grands ne peuvent approcher Paris dans un rayon approximatif de 45 kilomètres.

pacifier le royaume et tempérer la clémence qu'il leur manifestera. Une fois ceux-ci écartés et sans soutien, la couronne peut concentrer tous ses efforts pour les regagner. Si les anciens révoltés exilés à l'intérieur du royaume souhaitent obtenir une amnistie, ils doivent également répondre aux conditions susmentionnées.

Il peut également arriver que les grands révoltés parlementent avec le gouvernement avant l'accommodement d'une ville, mais pas pour une amnistie. En fait, les grands révoltés qui ne désirent pas se rendre ont le privilège de négocier leur exil hors du royaume s'ils s'y prennent avant la reddition de la ville qui les abrite. C'est alors aux agents du gouvernement de s'occuper des pourparlers. Dans ce cas, la couronne accorde aux grands révoltés un passeport, et l'amnistie de la ville comporte une clause qui les concerne. Ils ont alors « permission de se retirer en seureté dans l'Espagne[55] » ou tout autre endroit qui leur plaira à l'extérieur du royaume. Normalement, ils fixent avec la monarchie l'endroit où ils se rendront. Jean Hérault de Gourville* est l'agent de Mazarin qui, au moment de la reddition de Bordeaux, prend en compte les conditions de l'exil du prince et de ses adhérents. Demeuré dans les Flandres, Condé donne le pouvoir de négocier a deux de ses collaborateurs, le comte de Marsin et Pierre Lénet. Ces derniers souhaitent quitter le royaume avec toutes les troupes rebelles. Mazarin permet un retrait de troupes, mais le limite à deux régiments, soit ceux de Condé et de son fils, le duc d'Enghien. Il fixe également un maximum d'hommes à 2 500. Il est aussi décidé que la princesse de Condé, son fils, Lénet et Marsin iront rejoindre le prince de Condé en Flandres. Quant aux comtes de Maure et de Mata, ils ont un passeport pour se rendre là où ils le souhaitent en dehors du royaume[56]. Par contre,

55. Dans le cas des princes et leurs adhérents à Bordeaux. « Memoire particulier et secret pour Messieurs les ducz de Vendosme et de Candalle contenant ce quilz auront à observer lors de la reduction de la ville de Bordeaux », 28 juillet 1653, B.N. Ms. fr. 4187, fol. 98.

56. « Lettres de Condé en 1653 », Archives de Chantilly (ci-après A.C.), Série P, T. XIII, fol. 301. Cité également dans Jean Hérault de Gourville, *Mémoires de Jean*

tous ceux qui désirent quitter les rangs des princes peuvent le faire en acceptant l'amnistie. Il va de soi que les grands qui ont refusé l'amnistie, et qui représentent encore une menace, sont expulsés du royaume avec tous leurs domestiques. Le gouvernement ne peut pas prendre le risque que des *agents* de l'ennemi demeurent dans le royaume et fomentent de nouveaux troubles. Quant aux grands ayant accepté l'amnistie, ils obtiennent la permission de rester en France.

En octroyant des amnisties, le gouvernement pacifie une grande partie de son royaume. Une fois les villes et la population ayant accepté la paix, il veille ensuite à éloigner des foyers de révolte les grands révoltés. Ceux que la monarchie considère comme modérés sont exilés sur leurs terres et gardés à l'œil. Quant aux grands révoltés qui souhaitent persister dans la révolte, ils sont expulsés hors de France. Ils rejoignent alors les rangs des troupes espagnoles avec qui ils ont signé un traité d'alliance. Par ce stratagème, le gouvernement élimine le conflit intérieur en transférant les derniers mouvements de la révolte à l'extérieur du royaume. C'est ainsi que prend fin la Fronde. Désormais, la monarchie française ne lutte plus sur deux fronts et peut se concentrer sur une guerre interétatique contre l'Espagne. Mais pourquoi la douceur des amnisties, plutôt que la force, peut-elle mettre un terme définitif à une révolte ?

La force de la douceur et le contre-don moral

Toute utilisation du pardon et de l'amnistie n'est efficace que dans un seul cas : lorsque le gouvernement est en position de force[57]. Le gouvernement ne pardonne pas en raison de son incapacité à pouvoir résoudre le conflit. Il montre plutôt qu'il aurait eu la possibilité de punir, mais qu'il préfère utiliser

Hérault de Gourville, Conseiller d'État, concernant les affaires auxquelles il a été employé par la Cour, depuis 1642 jusqu'en 1698, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, p. 511 ; Cosnac, *Mémoires*, p. 95-97.

57. De Waele, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », p. 234 ; Russell Major, *The Age of the Renaissance and Reformation : a Short History*, Philadelphie, J.B. Lippincott Company, 1970, p. 155.

sa clémence et la douceur pour le bien de ses sujets. Néanmoins, les périodes de minorité des souverains demeurent des moments de faiblesse monarchique. Il importe donc au gouvernement du jeune Louis XIV d'exprimer sa force dans le royaume tout au long des troubles pour être en mesure d'en proposer une fin bénéfique pour tous.

Un point tournant pendant la Fronde a lieu au moment où Louis XIV devient majeur, soit à l'âge de 13 ans. À l'époque, le pouvoir symbolique de la monarchie et du roi est d'une grande importance. La majorité royale renforce ce pouvoir symbolique. Lors de cette célébration, le 7 septembre 1651, quelques grands nobles, notamment le prince de Condé, brillent par leur absence. Néanmoins, la force symbolique que l'on confère alors au jeune roi n'en est pas atténuée. En théorie, la majorité du jeune monarque met officiellement fin au contrôle exercé par la régente et le ministre sur le jeune Louis XIV. Du moins, les révoltés les plus modérés n'ont plus recours à cet argument pour justifier leur mouvement[58]. La consolidation de la force morale de la royauté est alors ressentie à travers le royaume. Ceci explique la réaction des grands révoltés qui, un à un dès septembre 1651, se voient dans l'obligation de fuir la capitale. « Le roy ayant esté déclaré majeur, [même] le prince [de Condé] ne trouva plus de seureté pour luy à Paris : il se retira à Saint Maur, et de là à Monrond[59]. » Au début du mois de juin 1654, la symbolique de la monarchie est renforcée davantage par le sacre de Louis XIV à la cathédrale de Reims. Comme ses prédécesseurs, le jeune roi montre alors son pouvoir divin de guérison en touchant des malades souffrant des écrouelles.

La monarchie ne compte pas seulement sur sa force symbolique. Elle doit aussi faire preuve de force réelle : sa puissance militaire. Pour ce faire, le roi doit se prévaloir de nombreuses troupes qui conservent les places fortes et stra-

58. Katherine Crawford, *Perilous Performances : Gender and Regency in Early Modern France*, Cambridge, Harvard University Press, 2004, p. 131.

59. Roger de Rabutin, comte de Bussy*, *Les mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, vol. 1, Paris, Chez J. Anisson, 1696, p. 321.

tégiques du royaume[60]. Néanmoins, ce sont les victoires écrasantes et spectaculaires des troupes royales qui contribuent davantage à l'accroissement de la force du gouvernement. Une victoire de la couronne « réchauffe les tièdes et étonnent extraordinairement les meschans[61] », écrit Jean-Baptiste Colbert à Mazarin en parlant de la victoire de Turenne sur Condé au siège d'Arras, en 1654. Les victoires militaires royales ont un grand impact dans le royaume, particulièrement celles remportées avec des troupes inférieures en nombre. Ces victoires sont importantes, car elles représentent le signe que Dieu appuie le parti du roi. C'est le cas aux batailles de Rethel et de Sainte-Menehould où les armées de Turenne, moins nombreuses, l'emportent sur celles de Condé. En effet, lors de la bataille de Rethel, le prince de Tarente mentionne que Condé dispose de 20 000 hommes et de 14 000 chevaux[62], alors que Turenne n'a que 7 000 hommes à pied à sa disposition[63]. Mazarin écrit alors à la reine : « sans faire le fanfaron, nostre armée n'est nullement en estat d'apprehender celle des ennemis, et je me resjouis avec vous de ce que Dieu nous faict la grace de proteger partout la cause du Roy[64] ». Les contemporains interprètent donc les grandes victoires comme la preuve que Dieu protège la cause royale. D'ailleurs, en 1651, au sujet des avantages militaires des troupes du comte d'Harcourt* sur celles de Condé, le cardinal écrit à nouveau à la reine : « on voit que Dieu protège la justice de la cause du Roi [...][65] ».

---

60. Jouanna, *Le devoir de révolte*, p. 385-387.

61. « Lettre de Colbert à Mazarin », de Paris, le 27 aoust 1654, *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*. T. 1 : *1650-1661*, p. 228.

62. Voir les *Mémoires* du prince de Tarente (éd. de 1767), p. 148, cité par Chéruel dans *Les lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 648.

63. Voir les *Mémoires* de Turenne (éd. Michaud et Poujoulat), p. 455, cité par Chéruel dans *Les lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 648.

64. « Lettre de Mazarin à la reine », de Marle (près de Laon), le 23 juillet 1653, dans *Les lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 648.

65. « Lettre codée de Mazarin à la reine », du 27 novembre 1651, *Lettres du cardinal Mazarin à la Reine, à la princesse palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France, en 1651 et 1652*. Avec notes et explications, par M. Ravenel, À Paris, Chez Jules Renouard, 1836 (Reprinted Johnson Reprint Corporation, New York, 1965), p. 417.

La présence du roi à l'armée procure également au gouvernement un poids singulier. Dès la campagne de 1653, alors qu'il n'a que 14 ans, Louis XIV s'instruit à l'armée. Sans qu'il n'ait à combattre, sa présence a un effet sur le moral de ses troupes. Au temps d'Henri IV, le roi de France chargeait à la tête de ses troupes, ce qu'il ne fait plus à partir du règne de Louis XIII. Néanmoins, le père de Louis XIV plaçait lui-même les soldats en rang et examinait les cartes pour regarder où les troupes devaient se déplacer[66]. La présence du roi auprès de l'armée accélère et facilite aussi les accommodements avec ses ennemis[67]. Par exemple, au siège de Bellegarde, le jeune Louis XIV est auprès du cardinal lors des négociations avec la garde. Rapidement la ville se rend. Par sa présence auprès de ses troupes, Louis XIV répond à l'image du roi guerrier. Les contemporains avaient connu des moments d'instabilité et la guerre incessante depuis la minorité de Louis XIII, au début des années 1610. Au milieu du XVII^e siècle, ils plaçaient tous leurs espoirs et leurs idéaux en leur jeune souverain[68].

L'accroissement de l'autorité symbolique et militaire de la monarchie la rend plus forte et lui permet d'isoler plus rapidement les dissidents. En amnistiant son peuple, alors qu'il a le pouvoir et la force de le punir, le souverain fait appel à ce qui lui est exclusivement réservé : le droit de grâce. Il peut alors s'assurer de gagner la gloire et l'amour de ses sujets. Ceci lui procure en retour une force morale encore plus forte et fait de l'amnistie un outil efficace pour mettre un terme aux conflits[69].

66. Tebib, *loc. cit.*, p. 131.

67. Georges Dethan, *Mazarin, un homme de paix à l'âge baroque, 1602-1661*, Paris, Imprimerie nationale, 1981, p. 201 et 209 ; Simone Bertière, *Mazarin : le maître du jeu*, Paris, Fallois, 2007, p. 454-459 ; Major, *The Age of the Renaissance and Reformation*, p. 154. Louis XIV sera présent sur le lieu des combats jusqu'en 1693.

68. Nicole Ferrier-Caverivière, « Louis XIV et le Prince idéal dans la littérature française de 1660 à 1685 », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 69.

69. Shifflett, *loc. cit.*, p. 90 ; Oestreich, *op. cit.*, p. 70.

Pour obtenir leur amnistie lors de la Fronde, les sujets doivent se présenter devant un juge royal. Face à ce représentant de la justice déléguée du roi, et donc du souverain lui-même, chacun doit demander pardon et promettre de ne plus prendre les armes contre le service de leur souverain. Plus le rang social de l'amnistié est élevé, plus l'instance judiciaire devant laquelle il fait sa promesse est importante. À Paris, c'est au Parlement et à la Cour que la noblesse se présente. La duchesse de Montpensier se souvient de cet automne 1652 où « la cour étoit à Paris, accablée de harangues de tous côtés, qui n'avoit point assez d'oreilles pour écouter tous les gens qui demandoient pardon[70] ».

Chaque amnistié doit se repentir de ses erreurs pour obtenir son pardon. Il promet également fidélité, soumission et, ce faisant, exprime clairement qu'il a conscience de sa culpabilité. Effectué publiquement[71], ce processus d'humiliation diminue les risques de récidive[72] et montre clairement que l'autorité supérieure est celle qui pardonne. L'amnistie octroyée par le roi est un don qui oblige l'amnistié à un contre-don moral : ne plus se révolter contre le service de son souverain. Le gouvernement augmente et centralise alors son pouvoir, ce qui facilite la restauration de l'ordre dans le royaume.

En aucun cas la promesse de soumission ne doit être faite sous la contrainte, car elle risque fortement de ne pas être tenue. Nous pouvons prendre exemple sur le comte de Coligny-Saligny* qui a été fait prisonnier à Dijon, en avril 1653. Envoyé d'abord au château de Couvin – dans les Ardennes –, il promet de s'exiler dans son château de La-Motte-Saint-Jean et de ne plus rester au service du prince de Condé. Après être demeuré pendant plus de 19 mois sur ses terres, il désobéit et rompt sa parole. Il écrit :

70. Montpensier, *Mémoires*, vol. 2, p. 234.

71. À quelques exceptions près. Par exemple, la rencontre entre Condé et Louis XIV, en 1660, sera faite en privé.

72. Krista J. Kesselring, *Mercy and Authority in the Tudor State*, Cambridge (U.K.), New York, Cambridge University Press, 2003, p. 63 et 238.

« Je tins [ma parole] en mon particulier non tenable, parce qu'elle estoit forcée, et malgré mon père, dont j'encourus la disgrâce, je fus trouver madame la Princesse à Mont-Rond, en Berry[73]. »

Une fois pardonné, un individu recouvre l'honneur dont on l'avait déchu pendant les troubles. Pour s'assurer que personne ne remette en cause le pardon et que tout redevienne comme avant, l'amnistie comporte un volet non négligeable : l'oubli perpétuel. Dans les déclarations du roi en faveur des amnistiés, le souverain rappelle bien que la mémoire des actions perpétrées par les révoltés, « demeure à jamais esteinte, supprimée & abolie[74] » sous peine de punition sévère. Cet oubli perpétuel est valable pour tous[75]. Le souverain efface de sa mémoire les mauvaises actions de ses sujets révoltés, c'est-à-dire qu'il interdit à quiconque d'y faire référence dans le futur, et exhorte tout le royaume à faire de même afin de faciliter la réconciliation.

La clémence et la douceur des rois d'Europe des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, encouragées par le courant du néostoïcisme, demeurent alors la meilleure façon de mettre un terme aux conflits à l'intérieur d'un État. Néanmoins, l'utilisation de la tempérance est également nécessaire afin d'éviter les dangers que peut entraîner une clémence aveugle. En même temps qu'elle amnistie ses sujets pendant la période de la Fronde, la monarchie tente également d'éloigner les révoltés les plus endurcis en les reléguant à un exil plus ou moins prolongé. Tranquillement, les hostilités prennent fin dans le royaume. Il ne reste alors qu'à garder à l'œil les dissidents modérés exilés sur leurs terres et faire la guerre aux plus entêtés qui ont rejoint les rangs espagnols. Le gouvernement de Louis XIV peut alors lutter contre eux en même temps qu'il fait la guerre à l'Espagne.

---

73. Jean (comte de) Coligny-Saligny, *Mémoires du Comte de Coligny-Saligny* (éd. Monmerqué), New York, Johnson Reprint Corporation, 1966 (1841), p. 20.

74. « Declaration du Roy en faveur du Prince de Conty et de ceux de son party », 2 octobre 1653, B.N. Ms. fr. 18431, fol. 669-673.

75. De Waele, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », p. 251 ; Wolfe, *loc. cit.*, p. 60.

Par ailleurs, le recours à l'amnistie pour mettre un terme à un conflit ne peut être efficace que si le pardon est fait en position de force. Dès lors, plutôt que de punir ses sujets, le souverain se couvre de gloire en leur pardonnant. Il gagne alors leur obéissance par l'admiration qu'il suscite. En outre, l'amnistie lui procure une force morale. Pardonnés alors que le gouvernement avait le pouvoir de les punir, les révoltés ont désormais une dette envers leur souverain[76] : ils doivent lui garantir leur fidélité. Le cas est le même pour les grands révoltés. Nous avons vu que des privilèges sont octroyés à plusieurs d'entre eux. Notamment, ils peuvent négocier leur amnistie et leur exil. Et s'ils pouvaient également négocier leur fidélité ?

76. Natalie Zemon Davis, *Fiction in the Archives : Pardon Tales and their Tellers in Sixteenth-Century France*, Standford, Standford University Press, 1987 ; Geoffrey Koziol, *Begging Pardon and Favor : Ritual and Political Order in Early Medieval France*, Ithaca, Cornell University Press, 1992 ; De Waele et Biron, *loc. cit.*, p. 215.

Chapitre 3

NÉGOCIER SA FIDÉLITÉ : LE RETOUR DES GRANDS PENDANT ET APRÈS LA FRONDE (1648-1661)

L'exil des grands révoltés sur leurs terres et hors de France facilite la pacification du royaume. Toutefois, les grands exilés sont privés de tous les bénéfices, charges, pensions et gouvernements qu'on leur avait octroyés. Ils doivent malgré tout tenter de maintenir leur rang, ce qui est plus difficile lorsqu'ils n'ont pas accès aux grâces du roi. Les révoltés en exil à l'extérieur du royaume possèdent quant à eux toujours l'appui et les grâces d'une monarchie : celle d'Espagne. La noblesse, pour tenir son rang, a besoin de l'appui d'un souverain, mais l'inverse est aussi vrai. La monarchie ne peut pas se permettre d'écarter de son gouvernement les grands nobles. Elle a besoin de leur appui pour garantir sa puissance et pour assurer le développement de l'État. La couronne de France souhaite donc récupérer la fidélité de ses grands nobles révoltés. Le gouvernement de Louis XIV, pendant et après la Fronde, se doit donc de les reconquérir, les uns après les autres, afin de s'assurer une réconciliation bénéfique pour le bien du royaume.

Une réconciliation est un raccommodement entre des individus ayant été brouillés lors d'un conflit. Un « processus mutuel et consensuel qui demande que l'on soit capable de revivre ensemble, de se côtoyer, de collaborer à nouveaux aux lendemains d'une crise. Chaque personne impliquée dans la réconciliation doit alors transformer certaines émotions à l'égard de l'adversaire qui doit devenir partenaire du déve-

loppement commun[1]. » Pour parvenir à s'entendre à nouveau avec ses nobles révoltés, la monarchie doit encore user de douceur. L'amnistie est un premier pas, car elle permet l'oubli des fautes commises. Toutefois, c'est la rentrée dans les grâces du roi qui représente l'achèvement de l'entente.

LES GRANDS ET LEURS POUVOIRS DANS LE ROYAUME DE FRANCE

Depuis la Renaissance, une partie de la population française bien nantie, comme la bourgeoisie, a la possibilité d'accéder à la noblesse en achetant des charges royales. En plus d'accroître le nombre de nobles dans le royaume, cette situation creuse également un fossé entre les divers membres de la noblesse française d'Ancien Régime. Même si elle ne représente qu'une infime proportion de la société du royaume de France, soit environ 1 %, la noblesse est très diversifiée. Elle comprend les nouveaux anoblis, la petite et la moyenne noblesse, ou noblesse de province. Les grands nobles, descendants des plus anciennes familles du royaume, se retrouvent au sommet de la hiérarchie. Leur place est significative dans la société et leurs pouvoirs font d'eux des sujets très puissants, d'autant qu'ils disposent d'un réseau qui peut être très important.

Le roi est le plus grand des nobles français. C'est à sa suite que l'on retrouve les plus importants personnages du royaume : les grands nobles. Ce groupe est composé de la famille du roi, des princes de sang, des princes étrangers et illégitimes, ainsi que les ducs et pairs. Apparue dès le XIII^{e} siècle, la pairie était un fief prélevé sur le domaine royal. Au nombre de 11 à la fin du règne d'Henri III, soit en 1588, les ducs et pairs sont 40 à l'avènement d'Henri IV, en 1589. Leur

1. W.J. Long et P. Brecke, *War and Reconciliation. Reason and Emotion in Conflict Resolution*, Cambridge (Mass), MIT Press, 2003, p. 4 ; Yaacov Bar-Siman-Tov, « Introduction : Why Reconciliation ? », dans *From Conflict Resolution to Reconciliation*, Oxford, Oxford University Press, 2004 ; Michel De Waele, « "Paris est libre !" L'entrée comme événement réconciliateur de Charles VII à Charles de Gaulle », *French History*, vol. 23, n° 4, p. 425-445.

nombre atteint ensuite 64, en 1661, lorsque Louis XIV choisit de gouverner sans principal ministre. Cette augmentation s'explique, notamment, par la modification des raisons qui poussent le monarque à élever des nobles à cette dignité. Au Moyen Âge, la pairie est octroyée aux favoris et aux proches du roi. Au XVII^e siècle, c'est par les actions d'éclat pour son service, notamment à la guerre, que le roi érige la terre d'un noble en duché-pairie. Par cet honneur, le souverain prend en « consideration les grands et signallez services rendus a la couronne de France [et en rend] la memoire recommandable et honnorable a la posterité[2] ». Cette distinction est d'un grand intérêt puisqu'elle suit, au sein de la hiérarchie sociale, la royauté et ses proches, la pairie se situant tout de suite après les princes du sang[3]. Titre héréditaire, le duché-pairie procure à son titulaire une place non négligeable dans le royaume et lui attribue ce que les nobles recherchent le plus à l'époque : l'affermissement de leur honneur.

Tous les contemporains se doivent de respecter ces groupes d'individus, même pendant les moments de conflits internes. Par exemple, la duchesse de Montpensier rappelle l'importance des princes du sang dans la hiérarchie en sermonnant les parlementaires et les bourgeois présents à l'hôtel de ville d'Orléans au printemps 1652. Alors qu'elle expose ses intentions de prendre la tête de la ville pour venir en aide à son cousin révolté, le prince de Condé, un audacieux lui dit : « que le nom de M. le Prince étoit odieux à la ville d'Orléans, et que son grand-père[4] y avoit fait de si grands maux que l'on ne le pardonneroit jamais au nom. »

2. « Creations et errections des duchez et pairies de France, selon leur ordre, et des arrests de veriffication intervenus sur chacune d'icelles, depuis l'année 1458 », B.N. Ms. fr. 4823, fol. 23.

3. Jean-Pierre Labatut a considéré pour cette affirmation les définitions que donnent le dictionnaire Furetière (éd. 1727) et Guy Coquille dans ses *Œuvres*. En fait, pendant tout l'Ancien Régime, les princes illégitimes, les princes étrangers et les ducs et pairs ont eu nombre de querelles de préséance à ce sujet. Nous mettons donc, dans cet ouvrage, ces trois types de grands nobles sur un pied d'égalité après la famille royale et les princes du sang.

4. Louis I^er de Bourbon (1530-1569) avait été maître d'Orléans pendant quelques temps pendant les guerres de Religion.

Elle lui fait cette réponse : « Le mien étoit du même parti du temps dont vous me parlez, et il n'appartient pas à des bourgeois d'Orléans, ni à qui que ce soit en France, de parler ainsi des princes du sang ; on les doit respecter comme des gens qui peuvent être les maîtres des autres[5]. » Les grands nobles forment donc une caste à part de la noblesse française. Ils gardent une très haute estime d'eux-mêmes puisqu'ils sont issus des plus grandes et des plus vieilles familles du royaume. Leur grandeur, qui les distingue du reste des sujets français en tout temps, est d'autant plus intéressante qu'elle leur procure également de grands pouvoirs.

Les nobles français d'Ancien Régime possèdent un certain nombre de privilèges et de pouvoirs. En ce qui concerne leurs prérogatives, ils sont entre autres exemptés d'impôts et disposent du droit d'être jugés par la plus haute instance judiciaire du royaume : les Parlements. Quant à leurs pouvoirs, ils sont seigneurs de leurs terres et gardent donc une certaine influence locale, notamment sur le plan judiciaire[6]. En outre, comme il en a été question, les nobles ont également des pouvoirs militaires, comme celui de lever des troupes pour le roi en temps de guerre.

Pendant que de nouveaux membres s'introduisent dans les rangs de la noblesse française à la Renaissance, les familles déjà anoblies connaissent un accroissement de leurs pouvoirs. Entourant le souverain, les grands nobles soutiennent ce dernier et, en échange, obtiennent plus de faveurs. À l'époque du ministère de Richelieu, les protégés du cardinal, notamment la famille d'Henri II de Bourbon-Condé[7], reçoivent également de nombreuses faveurs royales. Ils sont couverts de gloire et de richesses. La Maison d'un noble qui bénéficie des avantages royaux depuis longtemps peut donc s'enrichir.

5. Montpensier, *Mémoires*, t. 2, p. 30-31.

6. Jeremy Hayhoe, *Enlightened Feudalism. Seigneurial Justice and Village Society in Eighteenth-Century Northern Burgundy*, Rochester, University of Rochester Press, 2008.

7. Henri II de Bourbon-Condé est le père de Louis II de Bourbon-Condé, dit le Grand Condé, chef du parti des princes.

Plus la famille noble est ancienne, plus elle est élevée dans les dignités. Alors que la petite et la moyenne noblesses demandent au gouvernement monarchique de petites faveurs, comme des terres, des offices et des pensions, les membres de la haute et vieille noblesse réclament de plus gros avantages, comme des gouvernements de province[8]. C'est ce que l'historienne Katia Béguin a appelé *le prix de l'assistance militaire*[9]. L'obtention d'un gouvernement de province est une des charges les plus élevées en termes de pouvoir dans le royaume. Celui qui détient un tel poste augmente considérablement sa puissance puisqu'il peut étendre son influence sur un plus grand nombre de sujets : sa clientèle.

L'INFLUENCE DES GRANDS POUR METTRE UN TERME AU CONFLIT

L'influence d'un grand sur ses clients fonctionne à travers un système de patronage-clientèle qui se renforce à l'époque moderne. Un grand lié à des clients a un certain pouvoir sur une partie des sujets du royaume. Plus il a de clients, plus il est puissant. Le gouvernement monarchique est pleinement conscient de cette influence et l'utilise pour conserver et accroître son autorité. Il ne peut pas assurer seul le développement de l'État, il a besoin pour ce faire de l'appui des nobles et de leurs clients. Le système de clientèle est donc utilisé comme moyen de gouvernement[10].

Le système de patronage et de clientèle

Les diverses périodes de l'histoire occidentale ont été convenues par les historiens pour en faciliter l'étude. L'Antiquité, le Moyen Âge, l'époque moderne, par exemple,

8. Richard Bonney, *Society and Government in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, New York, St. Martin's Press, 1988, p. 151.

9. Béguin, *op. cit.*, p. 90.

10. Il s'agit des conclusions d'Orest Ranum (*The Counsellors of Louis the XIIIth*, Oxford, Clarendon Press, 1963) cité par Pierre Lefebvre, « Aspects de la "fidélité" en France au XVII^e siècle : le cas des agents des princes de Condé », *Revue historique*, vol. 250, n^o 507 (1973), p. 60.

sont tous des concepts qui furent construits et le passage de l'un à l'autre n'implique aucune rupture brusque. Les Européens n'ont ressenti aucun bouleversement au matin du premier jour de l'an 1492, moment qui théoriquement sépare le Moyen Âge de l'époque moderne. Rappelons que notre histoire évolue de façon continue ; par conséquent, le passage de l'époque médiévale à l'époque moderne est en fait une transition qui implique une lente mutation dans la plupart des sphères de la société. Les mentalités, le mode de vie, les relations qu'entretiennent les contemporains, notamment, peuvent perdurer dans la nouvelle époque en subissant progressivement de légères modifications. Ceci est le cas du concept du féodalisme de l'époque médiévale qui se métamorphose en un système de patronage aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Le système féodal est un concept qui caractérise le Moyen Âge et qui fixe les relations entre un dominant et un dominé. Par un hommage, un serviteur, appelé *vassal*, fait le serment de servir un chef, le *seigneur*. Contre cette allégeance, d'abord et avant tout militaire, le seigneur procure à son vassal une terre, un *fief*, et sa protection. Seule la mort d'un des deux hommes peut les libérer du serment qui les unit. Un seigneur peut avoir plusieurs vassaux et leur quantité, ainsi que leur qualité, évoquent sa puissance. Quant aux vassaux, ils ont également des hommes de moins haute naissance sous leurs ordres. De cette manière très schématisée est construite la société médiévale.

Dans l'Europe de la fin du Moyen Âge, il semble que le féodalisme connaisse une légère mutation. Cette mutation s'échelonne sur une période de deux cents ans à partir de 1307, date correspondant à la mort d'Edward I^er^ d'Angleterre, contemporain de Philippe IV le Bel. Les changements concernent la durée de service et les enjeux de l'échange entre le seigneur et son vassal. Ainsi, vers la fin du XV^e^ siècle, le fief traditionnellement offert a été presque définitivement remplacé par des sommes d'argent en échange non plus d'une allégeance à vie, mais d'un contrat de service limité. Encore une fois, le changement ne se fait pas de

manière brusque, la mutation du système féodal s'étant opérée de façon encore plus lente en France qu'en Angleterre[11]. À l'époque moderne, au début du XVI^e siècle, cette ancienne alliance féodale ne repose plus sur le contrat ; elle est respectée par les deux parties puisqu'elle répond aux intérêts mutuels de chacun. L'aboutissement de cette association entre sujets à l'époque moderne est le système de patronage-clientèle.

Le système de patronage-clientèle et la théorie du don et du contre-don

La mutation graduelle du féodalisme en système de patronage modifie le vocabulaire employé pour désigner les contemporains. Le vassal devient *client* et le seigneur, *patron*. Voyant la féodalité comme un système devenu inadéquat sur bien des plans, les seigneurs devenus patrons modifient leurs associations afin de répondre à leurs besoins militaires, mais également politiques et sociaux[12]. L'alliance moderne repose désormais sur les intérêts mutuels, la rendant très avantageuse pour les deux parties concernées. Le lien personnel qui unit un patron et un client les oblige à la réciprocité, une caractéristique de l'alliance féodale qui perdure toujours. Cette réciprocité est l'échange de services basé sur les intérêts mutuels des deux parties, impliquant leur loyauté implicite l'un envers l'autre, à savoir la *fidélité*[13]. Le client déclare sa loyauté et sa volonté à vouloir rendre de grands services à son patron en échange de son amitié, de sa protection et de sa gratitude pour les services rendus[14].

---

11. P.S. Lewis, « Decayed and Non-Feudalism in Later Medieval France », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. XXXVII, 1964, p. 157-184.

12. Russell J. Major, « The Revolt of 1620 : A Study of Ties of Fidelity », *French Historical Studies*, vol. XIV, n° 3 (printemps 1986), p. 396 ; Ariane Boltanski, *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis*, Genève, Droz, 2006.

13. Mousnier, cité par Sharon Kettering, « Gift-Giving and Patronage in Early Modern France », *French History*, vol. 2, n° 2 (juin 1988), p. 132 ; Lefebvre, *loc. cit.*, p. 75.

14. Kettering, *loc. cit.*, p. 132-133.

L'attachement à un patron peut s'avérer très avantageux pour un client. D'abord, parce que les services qu'il lui rend sont dignement récompensés. Ces récompenses sont souvent des opportunités de pouvoir grimper dans l'échelle sociale. Par exemple, le patron peut offrir à son client des pensions ou des sommes d'argent afin qu'il puisse se procurer des offices. Plus le patron est puissant, mieux il peut offrir. À ces éventuelles sommes s'ajoutent les gages annuels dont un client peu également bénéficier. Par exemple, en 1669, Gourville, l'intendant du prince de Condé, perçoit 12 000 livres en gages annuels. Les plus puissants patrons du royaume, les grands, ont alors un vaste réseau de clientèle. Toutefois, ils sont également des clients, soit des clients de l'autorité royale dont la gratitude pour leurs services peut leur garantir la conservation et même l'élévation de leur grandeur. La monarchie, sommet de la noblesse, donne effectivement la possibilité d'obtenir des charges d'État. Par exemple, en raison de sa place privilégiée auprès du souverain, Condé obtient pour son secrétaire, Pierre Lénet, en 1647, le titre de conseiller d'État. La situation est semblable pour le principal ministre, Mazarin, dont plusieurs de ses fidèles, entre 1644 et 1647, sont nommées à des postes d'État.

Le patron peut également parler pour son client auprès du roi et tenter de lui obtenir ce qu'il désire. Par exemple, juste avant l'éclatement de la Fronde, Condé sollicite à Mazarin le Pont-de-l'Arche, une place forte et stratégique de Normandie, pour son beau-frère, le duc de Longueville, gouverneur de cette province. La présence d'un patron près du roi représente pour les clients une opportunité de s'enrichir, d'accroître leurs pouvoirs et de grimper dans la hiérarchie. Ils peuvent alors effectuer des alliances familiales avec des individus de plus hautes naissances pouvant rehausser le rang social de leur famille. Par exemple, Anne, la fille du secrétaire Pierre Lénet, épouse Antoine Duprat, marquis de Vitteaux. En outre, les clients peuvent faire bénéficier les membres de leur famille de la protection de leur maître en les faisant entrer à son service. Gourville, qui

sera intendant de Condé bien après la Fronde, fait entrer trois neveux et un beau-frère au service du prince. Cette protection que garantit un patron a son client est également un autre avantage. Le 12 mai 1649, le prince de Condé écrit à Mathieu Molé du Parlement de Paris pour demander la protection d'un de ses clients, le sieur Daubeterre, « qui lui a tousjours tesmoigné de l'affection » lors de certains de ses procès[15]. Finalement, en plus de représenter une possibilité d'avancement et une marque d'honneur, l'entrée d'un client dans une maison princière l'exempte d'impôt[16].

Si un patron est celui qui distribue les grâces, les clients sont ceux qui luttent pour les obtenir. Ces clients peuvent être de tous les types. Il s'agit souvent d'hommes à tout faire « dont la réalité des fonctions dépend de la confiance du maître[17] », mais également de leur savoir-faire. Par exemple, incapable de redresser les finances des Condé après la Fronde, l'intendant Jacques Caillet est remplacé par Gourville en 1669. Le client doit être totalement dévoué à son maître dans le quotidien, autant dans les affaires familiales que celles de l'État. Il doit être prêt à soutenir son patron par ses talents diplomatiques, militaires ou administratifs, par exemple. Cependant, il peut également être réquisitionné pour un soutien financier. Par exemple, en mars 1652, Jean Perreault prête à Condé 166 000 livres, puis 134 000 autres en juin afin de l'aider à rémunérer la révolte[18]. Pierre Lénet monopolise aussi ses propres finances pour venir en aide à Condé lorsque les troubles nécessitent une entrée rapide d'argent. Même Mazarin, membre du gouvernement, est un patron qui a besoin de l'appui de ses clients, notamment pour des raisons financières. À l'été 1656, Colbert lui prête 4 000 livres. Puis, il lui écrit pour lui

15. « Diverses lettres et mémoires concernant l'histoire de France, depuis le 24 novembre 1648 jusqu'en 1665 », B.N. Ms. Cinq Cents Colbert, t. III.

16. À noter que ce privilège n'est octroyé qu'aux attachés des Maisons princières, notamment la Maison du prince de Condé. En 1640, Richelieu avait supprimé ce privilège. Toutefois, à sa mort, en décembre 1642, il est remis en vigueur.

17. Lefebvre, *loc. cit.*, p. 63.

18. *Ibid.*, p. 101.

signifier qu'il peut lui offrir encore 60 000 livres, car « il est bien juste que toutes les créatures de Vostre Éminence contribuent, chacune selon sa condition et son pouvoir, à la sortir glorieusement d'un accident fascheux[19] ».

La relation entre un agent et son patron doit être au beau fixe en tout temps. En effet, les deux êtres doivent se respecter et s'estimer mutuellement, car le patron s'attend à être bien servi, tandis que le client souhaite être bien récompensé. Il n'est pas nécessaire pour le client d'être lié à son patron par un fort lien affectif, même si le premier souhaite toujours être aimé du second. Toutefois, il arrive que certains clients se lient d'une affection pour leur maître, comme dans le cas de Pierre Lénet pour le prince de Condé. Lorsque ce dernier se révolte, son secrétaire lui emboîte le pas :

> [...] je n'aurois pu mieux faire que de ne m'éloigner pas de lui, parce que je ne pouvois être dans une assiette plus agréable, pour la tendre amitié que j'avois pour sa personne dès mon enfance, et par l'estime que j'avois conçue comme tous les autres pour un homme d'un génie aussi extraordinaire et aussi élevé que le sien [...][20].

L'attachement affectif qui lie Pierre Lénet à Condé n'est toutefois pas très répandu à l'époque. L'intérêt d'un client à rester lié à son patron se limite normalement aux bienfaits que ce dernier peut lui procurer. Les deux parties doivent se rendre des services mutuels qui répondent à leurs intérêts et qui cimentent leur attachement. La réciprocité entre les deux parties est également respectée en raison du principe du don et du contre-don qu'elle implique. Sans alliance formelle, un patron peut offrir un don, soit un avantage, à un de ses clients. À première vue, ce don semble désintéressé. Or, ce n'est pas le cas. Le don du patron est en fait un dû en échange d'un service passé qui doit être

19. « Lettre de Colbert à Mazarin », de Paris, le 18 juillet 1656, dans *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*, p. 247-248.

20. Pierre Lénet, *Mémoires de Pierre Lenet, Procureur général au Parlement de Dijon, et conseiller d'État, contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes, principalement celles de Guienne et autres provinces*, vol. 1, éd. Petitot et Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, p. 34.

récompensé et est obligatoire pour s'assurer des services futurs du client. Par ce comportement ritualisé, le patron crée un climat d'assurance faisant en sorte que la relation perdure avec son client. En retour, ce dernier doit s'assurer de servir au mieux son maître. Les deux parties ont donc intérêt à se soutenir mutuellement en tout temps.

Les grands nobles et la monarchie souhaitent conserver ce système, car ils en sont tous bénéficiaires. Le gouvernement emploie l'influence des grandes familles dans le royaume pour asseoir son pouvoir. En échange, les grands reçoivent des charges qui consolident leur puissance et étend leur clientèle. En outre, en tant que puissant patron, le roi s'engage à procurer des charges dont ses grands peuvent disposer pour leur propre clientèle. Ce compromis entre le roi et sa grande noblesse est la garantie de l'équilibre et de la paix du royaume. Dans le cas où cette collaboration venait à s'effriter et ne pas être respectée par la monarchie, les grands deviennent des clients mécontents et insatisfaits. Par conséquent, ils se révoltent et quittent leur patron : le roi. Si les clients des grands révoltés suivent de façon massive le mouvement de leurs patrons, l'équilibre est brisé et le royaume entre en période de crise.

Le prix à payer pour suivre son patron révolté

Les périodes marquées par des troubles mettent à l'épreuve la relation entre le patron et ses clients. Il serait logique de croire que, si un patron se révolte contre le service du roi, ses clients ont intérêt à lui emboîter le pas s'ils souhaitent continuer à recevoir des avantages. Or, il s'avère que les clients ne suivent pas nécessairement leur patron lorsque celui-ci prend les armes. Pendant la Fronde, les provinces ne suivent pas obligatoirement leur gouverneur lorsque celui-ci se révolte. Les meilleurs exemples sont la province du Languedoc, dont le gouverneur est Gaston d'Orléans, la Picardie dirigée par le duc d'Elbeuf et la Champagne gouvernée par le prince de Conti. La fidélité doit être forte entre un gouverneur et les sujets provinciaux pour que ceux-ci suivent le mouvement de révolte du

premier. Lorsque le gouverneur n'est pas présent physiquement dans sa province, ce qui est le cas pour le prince de Conti et le duc d'Orléans, il est plus difficile pour lui de développer sa clientèle. L'intendant de la province le remplace donc en tant que patron et peut lui faire figure de contrepoids[21]. Ainsi, la province, dont le gouverneur absent se révolte, peut demeurer tranquille si l'intendant reste loyal envers le service du roi. Par exemple, peu de clients demeurent dévoués au duc de Longueville, gouverneur de Normandie et beau-frère du prince de Condé pendant les troubles[22]. Le seul exemple solide de loyauté envers ce duc fut Pierre de Rosnyvinen, sieur de Chambois, qui représente en Normandie l'âme de la Fronde pendant l'emprisonnement de son maître. Normalement, seuls les plus proches parents des princes et leurs dépendants se sont vigoureusement mobilisés lors de leur incarcération en 1650. Un client ne devient pas si aisément un partisan[23].

La crainte du client explique sa réticence à suivre son patron révolté. L'intérêt qui le pousse à s'allier à un ou des patrons est d'obtenir des avantages. Il est donc soucieux de conserver la sécurité et la stabilité de ses prérogatives présentes et futures. En se révoltant, son patron s'éloigne du roi et, du coup, compromet son avenir. Le roi, le patron de leur maître qui détient les bénéfices les plus considérables du royaume, ne leur accordera plus de faveurs[24]. Si les clients demeurent loyaux envers leur patron révolté, ils risquent de ne plus pouvoir aspirer à de hautes nominations. Par ailleurs, si un client choisit de suivre son patron dans la révolte, leur relation, pour perdurer, doit être forte. Ces clients doivent s'attendre, comme leur maître, à être une cible du gouvernement. À l'automne 1652, lorsque Mazarin

21. Bonney, *loc. cit.*, p. 826.

22. Madeleine Foisil, « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville gouverneur de Normandie pendant la Fronde », dans *Clientèle et fidélités en Europe à l'époque moderne. Hommage à Roland Mousnier*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 161.

23. Béguin, *op. cit.*, p. 115.

24. Jouanna, *Le devoir de révolte*, p. 225.

s'attaque à Condé, il s'attaque aussi à ses fidèles de peur qu'ils n'interviennent en faveur du prince. En outre, Jean Perreault, le banquier de Condé, est arrêté comme son maître en janvier 1650, puis exilé en octobre 1652.

La décision est encore plus difficile lorsque la fidélité d'un client n'est pas exclusive à un patron en particulier. Un problème peut donc se poser en temps de conflit lorsqu'un client est attaché à plusieurs patrons. Si l'un d'eux prend les armes, le client est aux prises avec un dilemme. Il doit choisir entre ses patrons. L'option la plus simple est de favoriser l'alliance la plus avantageuse. Cependant, le client espère toujours ne pas faire de choix. C'est ce qui arrive au duc de Rohan qui se voit dans l'obligation d'écrire à Mazarin en mai 1650. Client de ce dernier, il l'est également du prince de Condé que le ministre a fait emprisonner. Le duc prie le cardinal de bien vouloir faire un arrangement avec Condé. Il écrit que l'impossibilité de faire un choix entre les deux hommes lui font « désirer avec des passions extremes de vous voir reuny et je suis persuade que les moyens en sont facilles[25] ».

Si le choix d'un patron de quitter le service du roi ne concorde guère avec les aspirations de ses clients, ceux-ci sont parfois tentés de l'abandonner. Cet inconvénient force alors les grands à traiter avec des clients, et même avec des individus de leur propre rang, de façon plus formelle en temps de guerre[26]. Par ailleurs, il ne faut pas penser que les grands patrons sont entièrement abandonnés pendant leur révolte, car plusieurs de leurs clients les imitent. La puissance du patron est alors primordiale, car plus il a de clients, moins il a de risques d'être totalement seul lorsqu'il prend les armes. D'un autre côté, un patron puissant qui se révolte prend également le risque que plusieurs de ses clients l'abandonnent en changeant de maître.

25. « Lettre du duc de Rohan à Mazarin », le 3 mai 1650, à Angers, A.C., Série O, t. IV, fol. 45.

26. Béguin, *op. cit.*, p. 115.

Les changements de patron pendant et après les Frondes

La Fronde des princes est une révolte qui a marqué l'histoire du royaume de France, car elle a monopolisé un nombre important de grands et de membres de leurs clientèles. Toutefois, si un grand et sa clientèle entrent ensemble dans la révolte, il n'est pas dit qu'ils demeureront unis contre le service du roi jusqu'au règlement du conflit. Le contraire est aussi vrai : les grands demeurés loyaux et leurs clientèles ne choisissent pas nécessairement de suivre la monarchie de façon définitive pendant les troubles, car ils peuvent très bien entrer dans la révolte plus tard. En fait, les changements d'allégeance des deux côtés sont nombreux jusqu'au retour de Condé en 1660. Tant que la réconciliation n'est pas totale, loyaux et révoltés peuvent en tout temps quitter leur patron respectif si les bénéfices qu'ils obtiennent ne sont pas à la hauteur de leurs prétentions ou proportionnels aux services rendus. En effet, le respect de la réciprocité entre le patron et son client est l'unique garantie de l'avenir de leur relation. Si un mécontentement survient, l'alliance entre un patron et un client peut se briser.

Dans l'éventualité où le client sert mal son patron ou que son patron juge qu'il est mal servi, celui-ci peut attribuer sa confiance à un autre. Par conséquent, le client perd son crédit auprès de son maître et ne peut plus espérer de celui-ci d'autres avantages. Un client ainsi volontairement délaissé par son patron peut être insatisfait et le quitter. Cependant, le non-respect de la réciprocité entre les deux parties peut également être non intentionnel. En période de troubles, le patron révolté – qui n'est plus lié à son roi – peut difficilement satisfaire équitablement tous ses clients qui le soutiennent et participent au conflit. En raison des circonstances, ceux-ci ne reçoivent pas toujours les faveurs proportionnelles au grand nombre de services qu'ils rendent à leur maître. Dans tous les cas, un client quitte rarement son patron pour se retrouver seul, sans protecteur. Il doit faire appel à un autre patron qui peut lui garantir ce qu'il désire.

Il peut arriver qu'un client insatisfait choisisse son nouveau patron dans le même camp. Par exemple, remplacer son patron révolté par un autre qui a également pris les armes. C'est le cas de Pierre Viole, parlementaire parisien, qui est client du comte de Chavigny au début des troubles. Chavigny est lui-même sous les ordres du coadjuteur de Paris, frondeur contre le service du roi. En 1652, pendant la Fronde des princes, Viole abandonne Chavigny pour devenir le plus grand défenseur de Condé à Paris. Ces cas demeurent toutefois très rares. Généralement, un client insatisfait choisit son nouveau patron dans le camp adverse. Un révolté insatisfait dépose les armes pour regagner les rangs royaux, ou un homme loyal envers la couronne, mécontent, quitte le service du roi pour le parti révolté. Par exemple, le comte de Bussy abandonne Condé à sa sortie de prison au printemps 1651 pour rejoindre le parti du roi ; quant au maréchal d'Hoquincourt*, il abandonne le parti royal en 1655 pour se jeter dans le camp de Condé et des Espagnols.

Les changements de patron, entraînant généralement des changements de camp, sont réglés par un code aristocratique. Il est mal vu qu'un client change de patron et de camp sans en avertir son maître et ses propres clients. La règle veut que le client rompe avec son patron avant d'effectuer un autre accord. Pour les contemporains de la haute noblesse, ne pas respecter l'usage est contraire à l'éthique, à l'honneur et au bon sens. Le comte de Coligny-Saligny rapporte dans ses *Mémoires* un épisode éloquent à ce sujet. Il semble qu'en plein combat, en 1652, le comte de Grandpré, qui jusque-là avait servi Condé, lance subitement ses troupes contre celles du parti du prince. Il avait, sans avertir personne, quitté Condé et changé de parti pour le service du roi. Coligny souligne que bien que « M. le Prince en avoit fort mal usé avec Grandpré, et ne l'avoit presque pas regardé au sortir de sa prison, [...] quelque sujet de plainte qu'il eût contre luy », ce dernier ne pouvait se laver de l'action qu'il avait faite[27]. D'ordinaire, les grands qui souhaitent quitter

27. Coligny-Saligny, *Mémoires*, p. 37-38.

le prince de Condé pour le roi pendant et après les Frondes doivent se départir de leurs engagements avec lui avant de conclure avec un autre. C'est ainsi que le duc de La Rochefoucauld, au printemps 1653, demande au comte de Guitaut* de plaider sa cause à Condé, qui est à Liège, pour qu'il puisse se libérer de ses obligations. Il lui écrit « la seule nécessité de sauver ma veuë[28] me fait desirer d'aller a Paris et de la chez moy puisque mes maux ne me permettent pas de servir dans la guerre[29] ». Même le frère du Grand Condé, le prince de Conti, doit expliquer à son aîné sa décision de le quitter à l'été 1653. Il lui explique qu'il a dû rendre Bordeaux par pure nécessité. Il juge que chacun a été au bout de l'affaire et que « nous estant d'ailleurs tres inutille en Espagne ou en Flandre », il annonce à son frère son départ pour l'une de ses maisons de campagne[30].

Pour tenter une réconciliation, le gouvernement ne peut se permettre de négliger les multiples changements de camp de ses grands nobles pendant et après les Frondes. En fait, Mazarin est parfaitement conscient de la puissance des grands et de leur influence sur leurs clients. Il va donc utiliser le système de patronage-clientèle à sa manière et selon les conjonctures pour réintégrer des révoltés dans ses rangs. Mais, d'abord, le gouvernement royal doit être en mesure, en tant que patron, de conserver ses propres clients demeurés loyaux.

Conserver l'attachement des clients loyaux

Un patron doit éviter de mécontenter ses clients afin de conserver leur loyauté. Le gouvernement sait qu'une insatisfaction de la part de ses grands clients peut occasionner leur révolte. C'est pour cette raison que les grands nobles

28. « Vue ». Rappelons qu'à la bataille du faubourg Saint-Antoine, en juillet 1652, le duc de La Rochefoucauld est gravement blessé au visage. Sa blessure lui fait perdre la vue. Il la recouvrera plusieurs mois plus tard, mais jamais complètement.
29. « Lettre de La Rochefoucauld à Guitaut », de Damvilliers, le 2 mai 1653, A.C., Série P, t. XIII, fol. 86.
30. « Lettre de Conti à Condé », à Bordeaux, le 30 juillet 1653, A.C., Série P, t. XIII, fol. 303.

ont participé aux Frondes. Remarquons d'abord que les premiers grands à se joindre à la révolte du Parlement de Paris, en 1649, sont mécontents du gouvernement ministériel de Richelieu et de Mazarin. Puis, c'est parce qu'ils sont contrariés par la décision royale d'emprisonner les princes, en janvier 1650, que des grands prennent les armes. Finalement, après la libération de Condé, en février 1651, c'est l'insatisfaction du prince envers le gouvernement qui relance le conflit. Furieux, il quitte la cour à l'automne 1651 en se plaignant que ses demandes auprès du gouvernement sont trop souvent refusées. Il se révolte donc contre le service du roi qui refuse de lui accorder ce qu'il considère lui revenir. Il trouve alors un autre patron en la personne de Philippe IV d'Espagne et s'allie à lui.

En temps de troubles, la puissance de la monarchie française dépend de la force de l'appui des grands qui choisissent de lui rester fidèles. Ceux qui n'ont pas – ou pas encore – ressenti de déplaisirs à servir la couronne continuent de le faire. Ainsi, la monarchie doit veiller à ce que ses grands demeurés loyaux restent dans son camp. Afin de s'assurer qu'ils ne se lient pas aux révoltés, elle doit bien les traiter.

Dès le début des Frondes, Mazarin est très sensible aux éventuels déplaisirs de ses grands demeurés loyaux, plus particulièrement des plus influents d'entre eux. Il veille à ce que les grands qui ont sous leur responsabilité une Maison nombreuse soient bien traités afin de diminuer les risques de perdre leur appui. Par exemple, en septembre 1650, Condé est en prison et des grands se sont révoltés pour obtenir sa libération. Alliée à des proches de Condé, la ville de Bordeaux s'en prend au gouverneur de la province, le duc d'Épernon*, demeuré loyal envers le service du roi. Après une chaude lutte, les Bordelais acceptent une amnistie royale, mais réclament le renvoi du duc. Le secrétaire d'État à la guerre, Michel Le Tellier, leur donne satisfaction. Lorsque Mazarin apprend l'initiative de son conseiller d'État, il la désapprouve et le met en garde de ne pas froisser le duc :

> Car, aprez tout, ce ne sera pas laisser la paix dans la Guyenne de porter M. d'Espernon au desespoir, en estant gouverneur et ayant cinquante mille escus de rente et grand nombre de vassaux, de serviteurs, d'adherents et d'amis. Il ne faut pas douter que, s'il se porte à quelque resolution contraire au service du Roy, aprez en avoir esté abandonné, son parti, qui sera bientost grossi de tous les mescontents du Royaume, ne devienne en peu de temps plus considerable que celuy de MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld [...][31].

Mazarin a pleinement conscience que la destitution du duc de sa charge de gouverneur pourrait entraîner de fâcheuses conséquences. N'étant plus gouverneur, d'Épernon perd d'importants avantages monétaires, ainsi que son crédit auprès de sa clientèle de province. Tout ceci risque fort de l'irriter. Heureusement pour le gouvernement, le duc d'Épernon demeure loyal envers la couronne. Néanmoins, si le duc avait éprouvé un mécontentement, il aurait pu intégrer le parti des révoltés et entraîner avec lui un grand nombre de ses clients de Guyenne. Cette volte-face aurait alors considérablement réduit les forces du gouvernement royal dans cette province.

Le gouvernement royal veille à bien traiter ses fidèles, ce qui n'est pas toujours facile en temps de troubles. Par exemple, le jeune Colbert n'apprécie pas les humiliations qu'il subit de la part de Mazarin au sujet de son travail. En 1650, il écrit à Le Tellier, son patron d'alors :

> Je vous puis assurer, Monseigneur, que toutes ces rebuffades me touchent si sensiblement que, n'estoit l'obéissance aveugle que je dois à vos commandemens, je me serois retiré, ne pouvant me résoudre à souffrir qu'avec beaucoup de peine et de répugnance ces sortes de traitemens, particulièrement d'un homme pour lequel je n'ay aucune estime [...][32].

31. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », à Bourg, le 23 septembre 1650, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 3, p. 826.

32. « Lettre de Colbert à Le Tellier », le 15 juin 1650, *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*, p. xxviii et p. 14. Les sentiments de Colbert envers Mazarin vont changer vers 1651, lorsqu'il entre à son service.

Malgré ces plaintes, Jean-Baptiste Colbert demeure au service de Le Tellier, pour ensuite entrer au service de Mazarin lui-même en 1651.

Cet attachement aveugle à un patron loyal envers le service du roi *pour le meilleur et pour le pire* n'est pas le cas de tous. À l'automne 1651, le comte de Marsin, mécontent du traitement que lui réserve la Cour, rejoint alors les rangs des révoltés. À la même époque, le duc de Lorraine fait de même. Il n'avait pas encore obtenu son duché que la France devait lui restituer, et ce, depuis le traité de Munster de 1648[33]. En 1652, également insatisfait, le comte d'Harcourt quitte son armée et se rend en Alsace, la province dont il est gouverneur. Il prend les armes contre le gouvernement royal en 1652 et en 1654. Puis, à la veille du siège de Bordeaux, le maréchal Balthazar – mercenaire allemand dans les troupes royales – quitte la Catalogne avec son armée pour rejoindre le régiment révolté du comte de Marsin. Balthazar reprochait au gouvernement de ne pas lui avoir remboursé la levée de son régiment, ni payé pour sa charge de maréchal. Quant au maréchal d'Hoquincourt, loyal au roi depuis 1648, il quitte la Cour après une dispute avec l'abbé Fouquet en 1655. Le comte de Navailles* écrit dans ses *Mémoires* que « le cardinal l'a abandonné à ses ennemis après tous les services qu'il lui avoit rendus[34] ». Tous ces hommes quittent le parti royal en espérant un meilleur traitement chez leur nouveau patron : Condé.

Afin d'éviter la perte de l'appui de ses grands nobles loyaux, le gouvernement monarchique se doit d'être à l'affût de leurs sentiments négatifs. Il doit réagir immédiatement à leurs doléances, car un grand ne prend les armes que s'il n'y voit pas d'autres solutions. Ainsi, bien avant de passer à l'acte, il se plaint à son patron afin que celui-ci puisse

33. Le duché du duc – le gouvernement des Trois-Évêchés : Verdun, Toul et Metz – lui avait été enlevé par le gouvernement de Louis XIII pour le punir de sa participation à un complot contre Richelieu.

34. Philippe de Montault de Bénac, duc de Navailles, *Mémoires du duc de Navailles et de La Valette, pair et maréchal de France, & Gouverneur de Monseigneur le duc de Chartres*, À Paris, Chez la veuve de Claude Barbin, 1701, p. 68.

corriger la situation. En effet, le vicomte de Turenne, en 1649, s'y prend à deux fois pour exposer au ministre son mécontentement. Il écrit à son frère : « J'écris a M. le cardinal Mazarin avec de grandes plaintes du malheur où est notre maison et que j'attends le remède promis pour continuer à m'obliger d'être son serviteur[35]. » C'est parce que Mazarin ne répond pas à ses demandes que Turenne quitte la Cour et se range du côté des révoltés quelques mois plus tard. Si le gouvernement écoute les plaintes de ses grands nobles loyaux, il peut éviter leur départ. Le meilleur exemple est celui du comte d'Harcourt que Mazarin ne cesse d'accommoder. En 1658, le comte – qui s'était révolté en 1652 et en 1654 – se plaint d'être mal traité. Il n'a pas encore pris les armes, mais Mazarin est conscient du danger. Voulant le garder loyal, il écrit à Colbert : « M. le comte d'Harcourt se plaint qu'on le traite mal en Alsace, où le Roy establit un conseil[36], sans faire mention de luy, comme s'il n'estoit pas gouverneur. Il doibt dire ses raisons à M. Le Tellier, qui prendra le soin de nous les mander. Mon intention est qu'on ne fasse rien qui soit deraisonnable et qui prejudicie au caractere qu'il a de gouverneur[37]. » Quelques mois plus tard, Le Tellier assure Mazarin que les intérêts du comte ont été considérés. Par contre, ceci ne semble pas être l'avis d'Harcourt, dont les plaintes parviennent à nouveau au cardinal. Cette fois, il est question de ses rétributions pour sa charge de gouverneur qui n'ont pas été entièrement payées. Mazarin, fait donc appel à un de ses surintendants des finances – ils sont deux à occuper cette charge à l'époque – Nicolas Fouquet* :

35. Jean Bérenger, *Turenne*, cité par Bertière, *Mazarin : le maître du jeu*, p. 343-344. Mazarin leur avait promis, à lui et à son frère, le titre de princes étrangers et n'avait encore rien fait en ce sens.

36. L'Alsace ne fait partie de la France que depuis le traité de Westphalie, conclu en 1648. Depuis, aucun Parlement n'avait été instauré pour cette nouvelle province. Le conseil dont il est question est, en fait, le Conseil souverain récemment installé, qui a le rôle de Parlement.

37. « Lettre de Mazarin à Jean-Baptiste Colbert », Dijon, 6 novembre 1658, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 9, p. 90.

> M. le comte d'Harcourt m'a escrit qu'il ne peut avoir aucune satisfaction sur le reste d'une année de ses appointemens de gouverneur d'Alsace, que je vous avois prié de luy faire payer. Je pense que le tout monte à cinquante mille livres, sur quoy il en a receu vingt ; et comme il est important, dans les conjonctures presentes, de le satisfaire et que je m'y suis engagé de parole, je vous conjure de nouveau de luy [en] faire toucher presentement une partie ; car autrement je donneray ordre, comme je le luy mande, au s[r] Colbert de le payer, et d'engager plustost tout ce que j'ay pour n'y pas manquer[38].

L'année suivante, Mazarin doit reprendre la plume, en pleine période de négociations du traité de paix avec l'Espagne, pour satisfaire à nouveau le comte d'Harcourt. Cette fois, il s'est plaint à deux maréchaux – Villeroy et Duplessis – qu'il éprouve des désagréments dans une partie de son logement au palais du Louvre. « Il importe de le satisfaire autant qu'il sera possible », écrit Mazarin à Le Tellier[39]. Le comte d'Harcourt n'est pas le seul à être souvent mécontent des traitements du patron royal. Mazarin écrit à Lionne en juin 1651 afin de lui faire part de l'insatisfaction ressentie par plusieurs grands à l'endroit du gouvernement, notamment le maréchal de Gramont*, le vicomte de Turenne et le duc de Bouillon. Ils souhaitent tous s'attacher à Mazarin, et « on peut les engager avec un mariage selon leurs dires[40] », souligne le ministre. Le gouvernement sous Mazarin doit donc répondre aux plaintes de ses clients du mieux qu'il peut afin de les satisfaire et de les conserver à son service.

38. « Lettre de Mazarin au procureur général (Nicolas Fouquet) », de Lyon, le 16 décembre 1658, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 9, p. 117.

39. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », à Saint-Jean-de-Luz, 8 octobre 1659, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 9, p. 341.

40. « Lettre de Mazarin à de Lionne », de Brühl, 14 juin 1651, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, p. 285. Les mariages dont parle Mazarin sont des mariages entre ses nièces et des membres de la famille de ces trois grands.

Afin de maintenir sa réputation de bon patron, le roi doit employer ses clients de façon assidue et bien les récompenser pour leurs services[41]. Mazarin sait pertinemment que les charges les plus honorifiques et influentes doivent aller aux plus grands d'entre eux. Le gouvernement utilise donc les honneurs et les promotions comme récompenses pour ces grands nobles. De cette manière, la vieille noblesse collabore activement avec l'autorité royale[42]. C'est ainsi que le ministre se réjouit de la décision de la régente, à l'été 1651, de « garder tout ce qui pourra vaquer, de telle nature que ce puisse être, pour donner lieu au Roi de départir quantité de grâces dans la majorité [...], car c'est la meilleure résolution que la Reine puisse prendre, et aucune raison qu'on lui puisse alléguer au contraire ne la doit faire changer[43] ».

Le 18 septembre 1651, le maréchal d'Aumont reçoit une missive de son souverain : « Sachez que mes sentiments [– mon estime, ma considération et mon affection –] partent d'un Roy et d'un maistre qui sçaura faire une distinction veritable des services qui luy seront rendus et les recompenser aux occasions qui s'en offriront ainsy qu'ils le pourront mériter[44]. » D'une part, le roi doit s'assurer de la fidélité de ses clients en faisant miroiter des avantages s'ils demeurent à son service. D'autre part, il doit récompenser de façon proportionnelle les services de ses loyaux serviteurs. Par exemple, pour sa loyauté à Bordeaux, Mazarin accorde au père Ithier l'évêché de Glandèves avec une pension de

41. Tebib, *loc. cit.*, p. 129 ; Mark Greengrass, « Functions and Limits of Political Clientism in France before Cardinal Richelieu », dans *L'État ou le Roi : les fondations de la modernité monarchique en France (XIVe-XVIIe siècles)*, table ronde du 25 mai 1991 à l'École normale supérieure de Paris, Paris, La maison des sciences de l'homme, 1996, p. 73 ; Jouanna, *loc. cit.*, p. 18-19 et 22.

42. William Doyle, *Old Regime France, 1648-1788*, Oxford, Oxford University Press, 2001, p. 4.

43. « Lettre de Mazarin à la reine », le 22 juin 1651, dans *Lettres du cardinal Mazarin à la Reine, à la princesse palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France, en 1651 et 1652*, Avec notes et explications, par M. Ravenel, À Paris, Chez Jules Renouard, 1836 (Reprinted Johnson Reprint Corporation, New York, 1965), p. 98-99.

44. « Lettre CXLVIII au maréchal d'Aumont de la part de Louis XIV », Paris, 18 septembre 1651 (réponse à la lettre envoyée pour sa majorité) dans *Correspondance du cardinal Mazarin avec le duc d'Aumont*, p. 184-185.

1 000 écus[45]. Puis, en avril 1650, le cardinal demande une récompense pour Hoquincourt envers qui la reine à une dette. Ce bénéfice « fera deux coups, l'un d'acquitter Sa Majesté, et l'autre de maintenir toujours M. d'Hoquincourt en la bonne disposition qu'il témoigne[46] », écrit Mazarin. En plus de tous ces avantages, en mai 1653, le maréchal est également nommé vice-roi de Catalogne[47].

Le gouvernement distribue également de hautes nominations militaires, comme le brevet de maréchal, à certains grands nobles. C'est ainsi qu'à l'automne 1652, le comte de Palluau est nommé maréchal de France en récompense de ses « granz fidelles et recommandables services » en tant que lieutenant-général en Berry[48]. Puis, en juillet 1658, les marquis de Fabert et de Mondejeux sont également élevés à ce titre pour leurs bons services au combat. Le gouvernement fait aussi appel à des nominations aux gouvernements pour récompenser ses grands clients. Par exemple, en mars 1656, le maréchal de Grancey obtient le gouvernement de Thionville. Finalement, les charges honorifiques sont des avantages non négligeables. Le gouvernement royal érige alors des terres en duché, par exemple le comté de Guiche en faveur du duc d'Angoulême ou celle de la terre de Fayel pour le maréchal de La Motte-Houdancourt.

Ces récompenses offertes aux grands nobles sont un incitatif à demeurer loyal envers la couronne. Elles permettent aux grands de s'enrichir et d'étendre leur influence. Par exemple, un grand recevant une charge de gouverneur de province augmente la quantité et la qualité de ses clients. Cela fait de lui un patron puissant et plus un patron est puissant, plus il peut procurer des avantages intéressants à ses

45. « Lettre de Mazarin au Père Ithier », le 31 août 1653, Archives des affaires étrangères (ci-après : AAE), France, t. 891, fol. 183.

46. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », avril 1650, dans *Instructions du cardinal Mazarin relatives aux frondeurs, adressées au secrétaire d'État Le Tellier*, p. 392.

47. « Pouvoir de viceroy en Catalongne pour Monsieur le Mareschal d'Hocquincourt », le 26 mai 1653, B.N. Ms. fr. 4186, fol. 224v.

48. « Brevet par lequel le Roy accorde au sieur Comte de Miossens la charge de maréchal de France », le 24 aoust 1652, B.N. Ms. fr. 4185, fol. 142.

clients. En outre, d'autres clients potentiels sont attirés par la possibilité de recevoir des bénéfices plus importants. Plus ce patron semble influent, plus la royauté devra lui octroyer de plus grands bénéfices. Cependant, le roi ne doit pas seulement se contenter de conserver la loyauté de ses grands clients : pour mettre un terme au conflit, il doit également regagner les grands qui se sont révoltés contre son service.

Rallier les grands révoltés au service du roi

De façon générale, si l'on considère les intérêts matériels que leurs clients ont pu acquérir à leur service, les Condé sont vus comme de bons maîtres par leurs fidèles. Audiger, auteur du traité de domesticité *La Maison réglée et l'Art de diriger la Maison d'un Grand Seigneur*, les considère même comme des maîtres idéaux[49]. Parce qu'ils ont su, en tant que bons patrons, rallier un nombre non négligeable de clients, le parti des princes a ébranlé la politique intérieure du royaume pendant les Frondes. Néanmoins, si la quantité de clients demeurés loyaux reste importante, leur qualité l'est encore plus. Pour un patron, les clients les plus puissants sont ceux issus de la haute noblesse, soit ceux dont le soutien lui concède un certain pouvoir. Le cas est d'autant plus vrai, en temps de troubles, que l'adhésion de grands à la révolte augmente le pouvoir du parti et affaiblit celui du gouvernement royal. La monarchie doit tout faire pour conserver la loyauté de ses fidèles. Pour la même raison, le prince de Condé doit agir de la même façon en tant que grand patron. Or, il semble que le prince du sang éprouve quelques difficultés en ce sens pendant les troubles. Le gouvernement doit alors profiter des failles du parti adverse. Il utilise donc le système de patronage-clientèle existant pour servir à nouveau ses intérêts et gagner les révoltés.

En choisissant de s'allier à un patron révolté – comme auprès du Grand Condé ou encore d'un puissant espagnol comme Philippe IV –, les nobles de France ne recherchent souvent que des avantages ; ils poursuivent d'abord et avant

49. Lefebvre, *loc. cit.*, p. 77.

tout leurs intérêts et ce, avant même ceux du parti de la révolte. Par exemple, ils veulent bien s'associer à Condé, mais seulement si ce dernier paie la levée des troupes qu'ils font pour lui[50]. Ils demandent beaucoup, car ils considèrent qu'ils en valent le prix. Dès les débuts de la Fronde des princes, Condé est débordé. Il ne peut plus satisfaire tous les nobles qui le servent. Le gouvernement attend alors les moments opportuns pour profiter des divisions du parti adverse et s'allier les mécontents.

Le parti des princes a connu de nombreuses divisions pendant la Fronde. Dans ses *Mémoires*, le comte de Coligny-Saligny rappelle la mésentente entre les ducs de Nemours et de Beaufort qui « porta grand préjudice aux affaires de M. le Prince, car on n'agissoit plus de concert, et ils estoient toujours d'avis contraires [...][51] ». La querelle se termine par un duel à Paris, à l'été 1652, durant lequel Beaufort tue Nemours, son beau-frère. À Bordeaux, à l'été 1653, la situation du parti des princes est chancelante. D'abord, Condé n'a donné les pleins pouvoirs qu'à deux hommes : le duc de Marsin et Pierre Lénet, qui disposent respectivement des armes et des finances. Il ne laisse rien à son jeune frère, le prince de Conti, qui est furieux d'être exclu des affaires. Rapidement, le duo Marsin-Lénet s'oppose vivement à celui de Conti et de sa sœur, la duchesse de Longueville[52]. Le marquis de Chouppes explique dans ses *Mémoires* que Marsin et Lénet auraient reçu 2 200 000 livres de la part de Condé et que même Conti, la princesse de Condé et la duchesse de Longueville « ne sçavoient à quoi cette somme avoit été employée[53] ». En outre, il

50. Béguin, *op. cit.*, p. 116.

51. Coligny-Saligny, *Mémoires*, p. 42.

52. Sarrasin, un proche de Conti, raconte bien cette mésentente dans ses *Mémoires*. Jean-François Sarrasin, *Mémoires pour servir aux affaires de Guyenne, et qui font voir les raisons pourquoy Monseigneur le Prince de Conty a abandonné le party de son frère*, par J.-F. Sarrasin publié dans *Souvenirs du règne de Louis XIV* de Gabriel-Jules Cosnac, Paris, Chez la Veuve Renouard, vol. 8, p. 297-313.

53. Aymar de Chouppes (marquis), *Mémoires de M. le marquis de Chouppes, lieutenant général des Armées du Roi & de la province de Roussillon, Gouverneur de Belle-Isle, Mestre de camp de deux régimens, chevalier des Ordres du Roi, Ambassadeur pour SM à la Cour de Lisbonne, [...]*, À Paris, Chez Duchesne, 1753, p. 28.

existe une désunion supplémentaire dans le parti, car, à l'époque, Conti est dirigé par un favori du nom de Barbezières-Chemerault qui demeure hostile à sa sœur[54]. Ces divisions entraînèrent des cabales contraires dans la ville de Bordeaux, affaiblissant le parti des révoltés et élevant celui du roi[55]. À la mi-juillet 1653, dégoûtés et mécontents de leur frère, le prince de Conti et sa sœur demandent l'amnistie à la couronne, ce qu'elle s'empresse de leur donner.

Les ruptures parmi les révoltés ne sont pas toujours aussi nettes et perceptibles. Pendant les Frondes, et même après, de nombreux mécontentements grondent dans les rangs ennemis. Mazarin demeure à l'affût, guettant les insatisfaits du parti adverse. Un à un, il les attire dans le parti du roi, les accueille à bras ouverts et leur propose de réparer l'ingratitude du prince de Condé. En 1649, les frères de La Tour d'Auvergne – le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne – ont pris les armes contre le service du roi. Le second s'est associé à Philippe IV en 1649, puis les deux se rallient à Condé dès la Fronde des princes, en 1650. En 1651, après la sortie de prison du prince, le duc lui annonce qu'ils le quittent. Condé s'empresse de dépêcher Gourville pour connaître les motifs de leur décision. Dans ses *Mémoires*, Gourville rapporte la réponse du duc de Bouillon : il n'avait jamais fait de promesse au prince et « la manière dont [il] en avoit usé avec lui et M. de Turenne après sa liberté les mettoit en état de chercher leurs avantages[56] ». Le marquis de Montglat, qui a été témoin du retour des frères de La

54. C'est ce que Mazarin prétend au duc de Candale, commandant des troupes terrestres près de Bordeaux. « Lettre de Mazarin au duc de Candale », Paris, 31 mars 1653, *Lettre de Mazarin pendant son ministère*, vol. V, p. 586-587.

55. François-de-Paule de Clermont, marquis de Montglat, *Mémoires de François de Paule de Clermont Marquis de Montglat, Mestre de camp du régiment de Navarre, Grand-Maître de la Garde-robe du roi, et chevalier de ses ordres ; contenant l'histoire de la guerre entre la France et la maison d'Autriche durant l'administration du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, depuis la déclaration de la guerre en 1635, jusques à la paix des Pyrénées en 1660*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, p. 289.

56. Gourville, *Mémoires*, p. 52.

Tour d'Auvergne à la Cour, explique la réaction du ministre à ce moment-là :

> Le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne arrivèrent à Poitiers la veille que la cour en partit ; ils n'étoient pas satisfaits du prince de Condé, sur ce qu'après les services qu'ils lui avoient rendus durant sa prison, il ne leur avoit point fait part de ses secrets : et ayant connu par expérience les peines qu'il y a à soutenir un parti contre le Roi, ils furent bien aises d'avoir un prétexte de se séparer de ses intérêts, et de se remettre au service du Roi, duquel ils furent fort biens reçus. Le cardinal Mazarin leur demanda leur amitié avec empressement, et s'obligea de leur faire donner des emplois dans le conseil et dans les armées[57].

Le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne obtiennent ainsi des avantages que Condé ne peut pas leur procurer. Les frères de La Tour d'Auvergne ont constaté que le prince ne les apprécie pas à leur juste valeur – ou à celle qu'ils jugent valoir. Ils ne sont pas les seuls qui désertent son parti pour la même raison. Un bon exemple est le comte de Bussy qui rapporte également dans ses *Mémoires* sa rage de ne pas être estimé après tant de services auprès du Prince. Condé, manifestement, lui préfère le comte de Guitaut. Souhaitant être apprécié de son maître, Bussy ne songe pas à le quitter immédiatement. Sa décision est prise un jour de 1651, lorsqu'il reçoit un billet du prince qui avertit tous ses amis de se préparer à la guerre. D'abord, attendri par l'attention de son maître d'avoir pensé à lui, Bussy s'apprête à répondre. C'est alors qu'il s'aperçoit que le billet n'est pas de la main du prince, mais de celle de son secrétaire, Pierre Lénet. Sa réaction est immédiate : « Cela me fit faire reflexion qu'il ne m'avoit écrit qu'à la sollicitation de celuy-cy, qu'il n'y auroit pas songé sans luy, et que la priere qu'il me faisoit venoit plûtost de sa politique que de son cœur. Je ne balançay pas davantage[58]. » Bussy envoie le billet du prince au roi et lui fait part de son insatisfaction. Le gouvernement monarchique lui répond et le secrétaire

57. Montglat, *Mémoires*, p. 262.

58. Bussy-Rabutin, *Mémoires*, p. 323.

d'État aux affaires étrangères, le comte de Brienne, lui envoie un brevet de maréchal de camp, ainsi qu'une lettre de service. « Je ne les avois pas demandez, mais la cour qui prodiguoit alors ses graces, pouvoit bien me faire cette justice[59] », écrit Bussy. Les clients nobles voient donc dans l'ingratitude de leur patron une injustice et comptent sur l'autre parti, celui du roi, pour la réparer. De leur côté, Mazarin et le gouvernement de Louis XIV s'empressent de les satisfaire.

Il est primordial pour le roi de montrer qu'il est meilleur patron que le chef du camp adverse. Afin de répondre à leurs intérêts, les clients recherchent un patron dont l'avenir est prometteur. Or, un patron, aussi grand soit-il, peut être disgracié. Le roi, quant à lui, est celui qui peut octroyer les plus hautes charges du royaume. Le comte de Bussy-Rabutin le comprend en écrivant dans ses *Mémoires* : « Ce n'est pas que j'aye esté plus heureux d'un costé que d'autre, mais enfin la charge de mestre de camp general de la cavalerie legere que j'ay possedée treize ans, est un poste à quoy les favoris des princes du sang n'oseroient aspirer[60]. » Les clients sont donc plus facilement attirés par le roi comme patron puisque c'est lui qui, entre autres, distribue les charges de haut commandement de l'armée[61], nomme les évêques ainsi que les chevaliers d'ordres prestigieux, comme celui du Saint-Esprit. Louis XIV emploiera, selon ses volontés, les nominations à l'Ordre du Saint-Esprit, car normalement l'ordre n'était pas destiné aux militaires. Hautement prisées sous son règne, les nominations à cet ordre seront utilisées comme un instrument d'État[62].

59. Bussy-Rabutin, *Mémoires*, vol. 1, p. 332.

60. *Ibid.*, p. 324.

61. Guy Rowlands, *The Dynastic State and the Army under Louis XIV : Royal Service and Private Interest, 1661-1701*, New York, Cambridge University Press, 2002, p. 318.

62. Labatut, « Louis XIV et les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit », dans *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII^e siècle*, Limoges, 1987, p. 195-206, cité par Rowlands, *The Dynastic State and the Army under Louis XIV*, p. 322.

Cependant, pendant et après les Frondes, ce ne sont pas toutes les victimes de l'injustice du prince qui décident immédiatement de le quitter. Même si Mazarin tente de convaincre avec de beaux avantages les nobles lésés, certains d'entre eux hésitent longtemps avant de quitter Condé. Le cas du comte de Tavannes demeure éloquent. Ses *Mémoires*, qu'il écrit à la troisième personne, témoignent de son insatisfaction du traitement que lui fait Condé :

> Depuis que M. le Prince étoit sorti de prison, il avoit eu soin de procurer ainsi des avantages à ses amis, et de donner les gouvernemens et les lieutenances de roi qu'il tenoit à une partie de ceux qui l'avoient servi. Le comte de Tavannes n'en avoit point eu, ce qui le mécontentoit fort, et avec raison : car, outre qu'il avoit la lieutenance de ses gens-d'armes, qui étoit la première charge de sa maison, il avoit toujours commandé toutes les troupes. Ce traitement l'obligea donc à vouloir quitter Son Altesse aussitôt que ces gouvernemens furent distribués[63].

Voyant que sa décision de quitter Condé risque de lui faire perdre beaucoup, Tavannes choisit de rester auprès de lui. Lorsque le prince se révolte, en 1651, il quitte son poste de lieutenant-général des armées du roi sous le duc d'Aumont pour suivre son maître. Plusieurs fois, ce dernier ne le convie pas aux conseils de guerre où il a l'habitude de distribuer des charges et des gouvernements[64]. Pourtant, le comte se vante dans ses *Mémoires* d'avoir suivi son maître même si ce dernier le récompense mal. Il s'agit pour lui d'un exemple d'honneur et de fidélité[65]. Toutefois, à l'hiver 1653, Tavannes se rend à l'évidence. Le prince de sang lui préfère le prince de Tarente pour commander ses troupes alors que cette charge était toujours revenue au comte. Ce n'est qu'à ce moment qu'il quitte Condé et se rapproche de la Cour.

---

63. Jacques de Saulx, comte de Tavannes, *Mémoires de Jacques de Saulx comte de Tavannes. Suivis de l'histoire de la guerre de Guyenne par Balthazar*, Paris, Chez P. Jannet, 1858, p. 70.

64. C'est Lénet qui donne dans ses *Mémoires* l'explication du comportement du prince. Le secrétaire se plaint que Tavannes n'en fait qu'à sa tête et qu'il ne suit pas les ordres convenus. Lénet, *Mémoires*, p. 101-102.

65. Tavannes, *Mémoires*, p. 141-142.

D'autres insatisfaits du traitement de Condé à leur égard sont tout de même demeurés au service du prince jusqu'à la toute fin. Le meilleur exemple est le comte de Coligny-Saligny. Ce dernier, un proche de Condé, écrit : « le Prince ne m'a jamais aimé, ni moi luy ; mais je n'ay pas laissé de faire mon devoir, et de luy être fidelle, pour ma satisfaction particulière et pour l'intérest de mon honneur[66] ». Néanmoins, le comte est tenté de l'abandonner à plusieurs reprises. Malgré l'ingratitude du prince, en 1651, Coligny-Saligny refuse la lieutenance des gendarmes du roi que lui propose la reine, charge que son défunt père possédait, pour rester au service du prince. Après les capitulations de Paris et de Bordeaux, il le suit dans son exil hors du royaume. En 1658, avec le comte de Bouteville*, il se laisse faire prisonnier par les Français afin de permettre à Condé de s'échapper avec les troupes espagnoles. Une fois échangé contre le duc d'Aumont qui avait été pris par les troupes de Philippe IV, un autre démêlé avec le prince survient. Devant tant d'ingratitude et après avoir tant fait pour ce dernier, le comte lui demande son congé. Afin de conserver son grand client, Condé réagit rapidement. Coligny-Saligny écrit : « il me contenta et me satisfit de telle manière que je demeuray avec luy[67] ».

La monarchie peut donc se heurter au sens de l'honneur de certains, comme le comte de Coligny-Saligny qui persiste dans sa relation avec le prince malgré l'ingratitude de ce dernier. Néanmoins, le gouvernement cherche à profiter des nombreux mécontentements qui ont pu émaner du patronage de Condé pendant et même bien après les Frondes. Bien souvent, le parti du roi parvient à offrir des avantages

66. Coligny-Saligny, *Mémoires*, p. 47. À l'époque où Coligny-Saligny écrit ses *Mémoires*, il est en froid avec Condé.

67. *Ibid.*, p. 60. Coligny est avec Condé lors de son retour en France en 1660. Après le retour du prince, Mazarin le flatte. Il dépêche le comte de Guitry pour le plaindre des multiples épisodes où le prince ne lui a pas rendu justice. C'est alors qu'il apprend que le roi veut savoir ce qui pourrait le dédommager des pertes qu'il ferait en quittant le prince. Il obtient alors la charge de lieutenant-général en Hongrie pour commander les troupes royales. En 1664, le comte dirige les troupes de Louis XIV contre les Turcs.

intéressants aux nobles *victimes* de l'injustice du prince du sang. Certains de ces clients potentiels savent que les bénéfices et les promotions rapides sont rares. Ainsi, sans attendre de mécontentements dans le parti adverse, un gouvernement prospère peut gagner des adhérents en les achetant.

Lorsque Mazarin, par exemple, rencontre individuellement un révolté, il lui montre qu'il peut lui procurer monts et merveilles[68]. C'est de cette façon que Mazarin gagne Gourville. En 1653, celui-ci vient rencontrer Mazarin à Paris. Sa visite a pour but d'annoncer au ministre le retrait du duc de La Rochefoucauld du parti de Condé, son maître. Mazarin, d'abord réticent à rencontrer cet homme dont il connaît la réputation, est déstabilisé, puis charmé par son savoir-faire diplomatique. Il propose donc à Gourville de passer à son service et à celui du roi. L'argument qui charme Gourville est que Mazarin a « le vrai moyen de faire sa fortune[69] ». Il accepte.

Il semble que le ministre Mazarin ait grandement eu recours à la tactique de l'achat pour s'accommoder avec des révoltés. Colbert confie à Le Tellier que « Son Éminence n'a pas encore changé la maxime que je vous ay ouy dire quelquefois, que tout accommodement luy estoit facile pourvu qu'elle le pust faire pour de l'argent[70]. » Gourville, par exemple, obtient du cardinal 2 000 livres de pension sur des bénéfices[71]. D'ailleurs, le coup le plus célèbre du ministre est sans doute l'achat des troupes du vicomte de Turenne

68. Il est intéressant de noter que Condé agit comme la monarchie en tentant de proposer mieux aux indécis. Par exemple, en 1655, il propose 400 000 livres pour acheter le maréchal d'Hoquincourt en plus d'un poste de lieutenant-général, lui laissant ses gouvernements à condition que les Espagnols envoient des troupes qui seraient supérieures. En échange, il lui donnerait la moitié des contributions. Navailles, *Mémoires*, p. 68.

69. Gourville, *Mémoires*, p. 509.

70. « Lettre de Colbert à Le Tellier », 7 février 1650, dans Jean-Baptiste Colbert, Lettres, instructions et Mémoires de Colbert, T. 1 : 1650-1661, Paris, Imprimerie impériale, 1861, Réimpression Nendeln (Liechtenstein), Kraus Reprint, 1979, p. xxvii.

71. Gourville, *Mémoires*, p. 514.

au printemps 1650. Il y parvient avec la complicité du banquier Barthelemy Hervart, de l'officier Erlach et de Reinold de Rosen, un ancien commandant des corps allemands parmi lesquels ce dernier a beaucoup d'influence. Turenne aurait en vain tenté de faire entrer ce dernier du côté des princes. Mazarin soudoie alors l'ancien commandant et utilise son influence pour acheter le reste des troupes allemandes. Une somme de 50 000 livres est versée à Rosen par Hervart et 300 000 livres sont distribuées aux troupes pour les racheter[72]. Du jour au lendemain, le vicomte de Turenne n'a plus d'armée alors que la monarchie en a gagné une.

Ces exemples d'achat de fidélité semblent s'appliquer davantage aux gens de moins haute naissance. Pour les grands nobles, qui ont l'honneur en grande estime, de tels procédés demeurent méprisables. Néanmoins, il arrive qu'un grand, tergiversant entre les deux partis, se laisse séduire si le gouvernement monarchique fait une offre plus intéressante que celle du parti révolté. Il voit alors en cette offre une reconnaissance de sa vraie valeur. En novembre 1653, le comte d'Harcourt ne collabore plus avec la couronne depuis près d'un an. Mazarin souhaite récupérer sa fidélité. Il lui fait des offres. Il s'agit de « propositions si advantageuses que vous en serez surpris, quand vous en sçaurez le detail », écrit Mazarin au maréchal de La Ferté-Seneterre. Effectivement, la condition principale est de donner au comte d'Harcourt 200 000 livres[73]. Toutefois, la monarchie

72. « Lettre de Mazarin à Rosen », de Dijon, le 18 mars 1650, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 3, p. 511. Hervart n'est pas le seul à prêter de l'argent pour que puisse fonctionner ce projet. Il semble qu'Erlach, en continuelle rivalité avec le vicomte de Turenne, ait aussi avancé des fonds. Voir « Lettre de Mazarin à Hervart », de Rueil le 7 mars 1649, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 3, p. 308.

73. « Lettre de Mazarin au maréchal de La Ferté-Seneterre », à Châlon, le 13 novembre 1653, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 6, p. 81-82. En plus des 200 000 livres pour le dédommager, le gouvernement ajoute 500 000 livres pour l'achat d'un autre gouvernement de province que l'Alsace. « Escrit portant asseurance des sommes qui ont esté promises a Monsieur le Comte d'Harcourt en consequence des articles a luy accordez », le 3 juillet 1653, B.N. Ms. fr. 4187, fol. 13v.

a pu gagner certains révoltés en les achetant, ce qui nécessite beaucoup de moyens et un temps considérable. Le gouvernement sous Mazarin doit donc penser à d'autres façons de conquérir les révoltés plus rapidement.

Suivre un patron dans une révolte peut être considéré comme désavantageux par ses clients, ce qui explique pourquoi plusieurs d'entre eux choisissent de le quitter. Or, lorsqu'un patron révolté se range à nouveau du côté royal, ses clients ne se font pas prier pour le suivre dans sa nouvelle allégeance. Lorsque le gouvernement convainc un grand patron de quitter le parti des révoltés, il sait que sa clientèle le suivra. Le parti du roi se sert donc de l'influence des grands révoltés sur leur clientèle afin de s'allier rapidement un plus grand nombre d'individus. Pendant et après les Frondes, il mise sur les hommes les plus influents et agit selon l'urgence du contexte.

Dès le début de la Fronde des princes, Mazarin voit l'importance de s'attacher les révoltés qui ont le plus d'influence. Il s'agit de viser les plus grands patrons du parti des princes selon le contexte. Par exemple, à l'automne 1651, bien que mécontent, Condé ne s'est pas encore déclaré contre le service du roi. Par contre, le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne – deux hommes influents dans le domaine politique pour le premier, dans l'armée pour le second – se sont révoltés contre le gouvernement. Mazarin voit grandir le mécontentement du prince de Condé qui risque fortement de se révolter et dont la personne est très difficile à satisfaire. Le cardinal est alors conscient que le gouvernement a besoin d'un contrepoids si le prince se révolte. Il importe alors de regagner rapidement l'appui des frères de La Tour d'Auvergne, car, une fois leur fidélité acquise, le gouvernement peut également compter sur la loyauté de leur famille et de leur clientèle. Mazarin y parvient avant la fin de l'année 1651. Toutefois, de peur que son changement rapide de camp nuise à ses affaires, Bouillon choisit d'attendre jusqu'à la fin janvier 1652 pour annoncer son retour au service du roi. Mazarin se plaint dans une lettre à l'abbé Fouquet de la lenteur avec laquelle le duc se

joint aux affaires de l'État[74]. Il dépêche néanmoins un maréchal de camp, Jean de Seyron, pour s'assurer que Bouillon reçoive ce qui avait été convenu pour son changement de camp[75]. En outre, il vérifie s'il peut dorénavant compter sur lui et son frère[76]. Quant au vicomte de Turenne, son ralliement au parti du roi implique celui de sa puissante belle-famille, la maison de La Force qui, selon Mazarin, peut « rendre de grands services au roi[77] ». Avec le ralliement des frères de La Tour d'Auvergne, le gouvernement s'assure d'une influence importante, notamment dans l'armée. Il s'agit d'un appui non négligeable pour la couronne qui fait contrepoids au prince de Condé et son parti, désormais alliés à Philippe IV d'Espagne.

Pendant l'époque moderne, posséder une Maison domestique est une marque de statut social élevé et un indice de grandes richesses. Le nombre de domestiques et d'administrateurs qui la composent est proportionnel à la grandeur du chef de Maison. Selon la convention sociale de l'époque, un grand seigneur a sous sa responsabilité environ trente personnes. À Chantilly, domaine des princes de Condé, on compte soixante-quinze personnes en 1676 et quatre-vingt-trois en 1693[78]. Si un grand, comme le prince de Condé, peut avoir à sa charge autant d'individus, il peut également se constituer une vaste clientèle. Plus la clientèle est nombreuse

74. « Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet », de Sedan, le 26 décembre 1651, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, p. 577-578. En fait, Bouillon craint que la compensation que lui offre Mazarin pour son retour au service du roi – des gouvernements de places fortes – ne soit bloquée par les parlementaires pro-Condé, à Paris, s'il se déclare immédiatement pour le ministre.

75. Les frères avaient demandé un certain nombre d'avantages. Le duc de Bouillon, entre autres, avait réclamé que lui soit accordé la Craye, aussi appelé *le Pour*. Il s'agit en fait de l'honneur d'avoir une chambre réservée à la Cour où le nom de l'individu figure sur sa porte.

76. « Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet », de Bouillon, le 22 décembre 1651, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, p. 564.

77. « Lettre de Mazarin à Ondedei », de Péronne, le 22 août 1651, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, p. 399-400.

78. Lefebvre, *loc. cit.*, p. 63. Les statistiques pour la période de la Fronde n'ont pas été conservées. En effet, les comptes de la Maison de Condé n'ont été maintenus qu'à partir de 1674.

et composée de hauts personnages, plus le statut du patron est élevé et plus son influence est grande. Les clients demeurés fidèles à Condé pendant la Fronde des princes sont autant des bourgeois, que des financiers, des parlementaires, des petits nobles que des grands. La révolte d'une Maison, aussi puissamment constituée et dont un nombre important des membres ont choisi de suivre leur maître dans l'adversité, est dangereux pour le gouvernement. Celui-ci doit réagir de façon stratégique afin de pacifier rapidement le royaume. Rallier le chef de la Maison, qui est également un des chefs de la révolte, serait un joli coup pour affaiblir de façon drastique le mouvement. En septembre 1652, Mazarin voit l'accommodement avec Condé comme le meilleur remède pour mettre fin aux troubles, car il ferait entendre raison à plusieurs[79]. Cependant, Mazarin se rend compte rapidement que Condé ne souhaite pas se rendre et ne le fera uniquement que lorsqu'il y sera forcé. Il écrit au maréchal de Turenne en novembre 1652 : « Je prie Dieu de tout mon cœur de vous faire la grace [du succès aux armes du roi], puisqu'on voit tousjours plus clairement que c'est se tromper si on croit qu'on puisse ramener M. le Prince par d'autres moyens que par la force[80]. »

Constatant qu'il est impossible de rallier le principal chef de la Fronde des princes, le gouvernement tente alors d'amadouer ses bras droits. « Il faut se rabattre sur les ducs d'Orléans et de Lorraine », écrit Mazarin à Le Tellier à l'automne 1652[81]. Ces deux ducs, qui sont beaux-frères[82], sont approchés par la monarchie dès le début de l'année 1652. Sachant que le duc d'Orléans avait signé une alliance avec Condé, Mazarin tente tout de même de gagner à nouveau son appui. Il demande que soient envoyés au duc « tous les gens

79. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Bouillon, le 19 septembre 1652, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 252.

80. « Lettre de Mazarin à Turenne », de Sedan, le 10 novembre 1652 à dix heures du matin, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 453.

81. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Bouillon, 24 sept. 1652, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 282.

82. La sœur du duc de Lorraine, Marguerite, est Madame, la seconde épouse de Gaston, duc d'Orléans et oncle de Louis XIV.

qu'on jugera à propos » pour l'éloigner de Condé. La reine, quant à elle, presse son beau-frère de se séparer du prince. Elle le menace également d'une déclaration de lèse-majesté qu'elle ferait contre lui s'il persiste. Le duc de Lorraine est approché de façon semblable[83]. En gagnant l'appui de ces deux ducs et de leur clientèle, le gouvernement pourrait renforcer son parti et affaiblir celui des princes. En effet, le parti de Condé perd de sa puissance lorsqu'à l'automne 1652 Gaston d'Orléans retire ses troupes et s'exile sur ses terres. Il décide de rester neutre. Quant au duc de Lorraine, il ne se joint au gouvernement de France qu'à l'hiver 1654.

Après avoir visé les bras droits de Condé, le gouvernement et Mazarin doivent se concentrer sur les révoltés les plus puissants. Particulièrement ceux qui détiennent d'importantes charges. Rappelons que ce sont les grands qui agissent comme gouverneurs des provinces. Leur influence est d'autant plus considérable dans une province où une même famille est implantée depuis longtemps. De plus, les grands sont souvent nommés gouverneurs des places fortes, à savoir des endroits stratégiques dans le royaume, normalement des forteresses. Ceux qui les détiennent peuvent contrôler les régions avoisinantes. Elles servent donc à défendre un endroit ou le dominer. Pendant et après les Frondes, la monarchie doit s'assurer de la fidélité de ces puissants atouts : les gouverneurs des provinces, des places fortes, ainsi que d'autres officiers occupant des postes stratégiques dans les troupes royales. En mars 1651, Mazarin veille à ce que la reine s'assure de la loyauté de certains d'entre eux. Sont alors envoyées des lettres obligeantes au maréchal de La Mothe-Houdancourt, au marquis de La Meilleraye, au duc de Noirmoutiers et aux comtes de Bussy et du Daugnon*. On leur demande alors s'il est possible de compter sur leur fidélité envers le service du roi[84].

83. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Bouillon, le 4 octobre 1652, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 338.

84. « Lettre de Mazarin à Servien », de La Fère, le 1er mars 1651, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, p. 45.

Dans le cas où un grand, gouverneur de province ou de place forte, se révolte, la monarchie doit agir promptement et le rallier – ou le désarmer s'il est impossible de le rallier – avant que le parti adverse ne l'attire à lui. Au cours de la petite-fronde, entre 1654 et 1659, le gouvernement doit souvent tenter de gagner de grands révoltés – ou des grands, neutres, qui tentent de se négocier un parti. L'urgence du ralliement varie selon le contexte du moment. Un exemple éloquent est la révolte du comte d'Harcourt, gouverneur d'Alsace. En 1653-1654, ce comte s'empare de la place forte de Brisach. La monarchie doit alors le gagner rapidement. D'une part, ce lieu est d'une importance capitale pour le contrôle de l'Alsace. D'autre part, la proximité des troupes du duc de Lorraine – qui est encore du parti révolté – rend la situation dangereuse. Il faut satisfaire le comte. À la même époque et non loin de là, le marquis de Manicamp*, qui avait temporairement le gouvernement de la place de La Fère, se révolte également. En raison de la proximité du comte d'Harcourt, Mazarin s'empresse d'accommoder le marquis. Il écrit à Le Tellier que Condé ne doit tirer aucun bénéfice de ce mécontentement[85]. Le ministre lui-même se déplace jusqu'à La Fère pour s'entretenir avec Manicamp. En 1655, c'est le maréchal d'Hoquincourt qui quitte le service du roi pour celui des Espagnols. Il est alors gouverneur de Péronne et de Ham, deux places importantes situées près de Paris. La prise de ces places par les Espagnols impliquerait leur avancée entre les rivières de l'Oise et de la Somme. Sachant que le prince de Condé a déjà dépêché Bouteville et Guitaut pour négocier avec le maréchal, Mazarin met le prix pour récupérer ses places.

85. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Lagny, le 27 janvier 1653, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 564. Le marquis obtient 150 000 livres de dédommagement pour sa place. De plus, il acquiert la charge de maréchal de camp d'un régiment de cavalerie de quatre compagnies. « Articles accordez a M. de Manicamp pour sa demission du gouvernement de La Fere », 18 juillet 1653, B.N. Ms. fr. 4187, fol. 64.

Gouverneur par gouverneur, place par place, le roi regagne la loyauté de ceux qui se sont révoltés contre son service. Malgré la haine envers lui, Mazarin ne semble pas vouloir se venger de ceux qui reviennent grossir les rangs pour son service et celui du roi, car plus ces individus – grands ou non – sont influents et puissants, plus le ministre apprécie leur retour. En janvier 1652, lorsqu'Omer Talon, procureur général du Parlement de Paris, décide de revenir vers lui, Mazarin écrit à l'abbé Fouquet que « ce seroit un grand bien ; car estant uni avec le Procureur-general, j'en pourrois tirer beaucoup d'avantage[86] ». Ainsi, dans le but de mettre un terme définitif au conflit, le cardinal voit l'utilité de ses nouveaux alliés.

Il ne reste plus au roi qu'à s'assurer de ne plus froisser ses nouveaux – ou anciens – protégés. En effet, mécontents de la monarchie, ceux-ci s'étaient révoltés contre le service du roi pour qu'à nouveau ils puissent être considérés comme ils jugent le mériter. Mais pour parvenir a une nouvelle entente avec la monarchie, ils doivent « reconstruire le pacte avec le roi sur de nouvelles bases impliquant des concessions des deux côtés[87] ». Une entente ne peut pas être envisageable tant que les grands nobles et la monarchie n'ont pas négocié.

NÉGOCIATION DES AMNISTIES ET DE LA FIDÉLITÉ DES GRANDS RÉVOLTÉS

Tout au long des Frondes, le gouvernement s'efforce de regagner la fidélité des révoltés. Il y parvient en tirant profit des divisions et des mécontentements individuels, ainsi qu'en ciblant particulièrement les plus influents d'entre eux. Les retours à la Cour sont toutefois conditionnels et les enjeux font l'objet de négociations. Tout d'abord, les grands révoltés doivent être amnistiés.

86. « Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet », de Pont-sur-Yonne, le 11 janvier 1652, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 6.
87. Jouanna, *loc. cit.*, p. 21.

Négocier une amnistie

Puisqu'il a besoin de l'appui et de la puissance des grands pour gouverner, le roi ne peut pas envisager de punir sévèrement ceux qui se sont révoltés, particulièrement lorsque ces individus sont de puissants membres de la haute noblesse. Ceux-ci, une fois cernés par la monarchie, n'ont plus de soutien d'un patron et doivent, tôt ou tard, accepter, après l'avoir négociée, l'amnistie royale.

Dans le cas où le retour en grâce s'effectue au bon moment, une révolte peut s'avérer très avantageuse pour un grand noble. En effet, c'est lors de ces négociations qu'il peut se permettre d'importantes demandes pour consolider et accroître son pouvoir. Normalement, les grands ne se révoltent pas pour chercher des avantages, mais plutôt pour réparer un outrage que la monarchie leur a fait subir. Mécontents de ne pas avoir été traités à leur juste valeur, les grands révoltés s'attendent à recevoir beaucoup du roi pour les conserver, ou les ravoir, à son service. C'est seulement lorsque ce bénéfice est reçu qu'ils acceptent à nouveau de soutenir la monarchie.

L'amnistie des grands : les enjeux de la négociation

Lors de la plupart des pourparlers, les conditions des grands nobles sont souvent similaires. Ils demandent d'abord que leur soit délivrée l'amnistie pour eux et leurs adhérents. Cette amnistie implique toujours le pardon royal et l'oubli des fautes. Ensuite, ils souhaitent être rétablis dans leurs charges et gouvernements ou, s'ils doivent s'en départir, obtenir un dédommagement de la même valeur. Finalement, ils réclament des avantages supplémentaires. Il s'agit souvent de charges, de montants d'argent ou des gouvernements additionnels. Au XXI[e] siècle, cela pourrait être considéré comme un *achat*[88]. En fait, pour l'époque, ces bénéfices supplémentaires représentent un dédommagement. La

88. De Waele, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », p. 232.

monarchie le procure à ses grands nobles dans le but de réparer les mauvais traitements qu'elle leur a infligés. Rappelons que ce sont ces mêmes traitements qui ont poussé les grands à la révolte contre le service de leur roi. Cet avantage supplémentaire est le prix de ce que le grand amnistié juge valoir pour sa réhabilitation. Par la même occasion, il accroît ses pouvoirs. Par exemple, en mars 1653, en échange de son amnistie, le comte du Daugnon demande le rang de duc et pair, la charge de maréchal de France et réclame le rachat de sa flotte par la couronne[89]. Quant aux articles négociés avec le comte d'Harcourt pour mettre un terme à sa révolte en Alsace, en avril 1653, ils sont également nombreux. Le comte reçoit un dédommagement en échange des places de Brisach et Philisbourg, ainsi que son gouvernement d'Alsace. La monarchie verse au comte 500 000 livres pour se procurer une autre charge de gouvernement de province lorsque la première occasion se présentera. Quant au fils du comte, l'abbé de Royaumont, il obtient un brevet d'assurance de 20 000 livres de rente annuelle en bénéfice[90]. Ainsi, en échange de l'amnistie, du rétablissement dans ses charges et d'un dédommagement, le grand noble promet au gouvernement de renoncer à ses alliances avec l'ennemi. Il a alors un mois pour se présenter devant un juge royal français, représentant du roi, pour assurer le souverain de sa fidélité.

Même le dernier des grands révoltés, le prince de Condé, réussit « à monnayer son pardon avec l'Espagne[91] ». Son cas est abordé lors des négociations du traité de paix avec l'Espagne, à l'été et à l'automne 1659. Le gouvernement français est peu enclin à octroyer des bénéfices à un homme

89. 530 000 livres sera le montant versé par le gouvernement pour payer la flotte du comte, près de Bordeaux. En ce qui concerne les détails de la charge de maréchal de France : « Provisions de la charge de Mareschal de France pour dit sieur le Comte du Daugnon », 19 mars 1653, à Paris, B.N. Ms. fr. 4186, fol. 103v.

90. *Ibid.*, fol. 174-176v. Dès janvier 1654, le comte d'Harcourt est rétabli comme gouverneur d'Alsace et de Philisbourg. Cependant, il ne récupère pas la place de Brisach. B.N. Ms. fr. 4188, fol. 58v.

91. Bertière, *Mazarin*, p. 566.

qui lui a tenu tête pendant de nombreuses années. Par ailleurs, maintenant client du roi d'Espagne, Condé devrait compter sur Philippe IV pour veiller à ses intérêts. Un compromis est fixé dès la sixième conférence des pourparlers, en août 1659. L'Espagne cède les places de Mariembourg, Philippeville et Avesne à Condé qui les rendra à Louis XIV dès son retour en grâce. Le prince obtient alors l'amnistie et récupère son gouvernement de Bourgogne en compensation. Condé doit revenir en France en ayant l'impression qu'il y sera bien accueilli et qu'il y sera apprécié à sa juste valeur. L'entente négociée représente aux yeux de Mazarin la seule issue possible pour sauver les apparences des deux côtés : la France ne doit pas donner l'impression de trop donner, le prince doit avoir l'impression d'avoir suffisamment reçu. Mazarin fait part de ses impressions à Le Tellier :

> Il y a apparence que par ce moyen on pourroit prendre plus de confiance en M. le Prince revenant en France, & lui en nous ; puisqu'ayant été l'instrument de donner un si grand avantage à la France, il croiroit avec raison d'y être regardé de meilleur œil, & de pouvoir se rétablir plus facilement dans l'honneur des bonnes graces de leurs Majestés[92].

Louis XIV suit le conseil de son principal ministre. Lors du retour du prince de Condé à la Cour, en janvier 1660, le monarque lui rend son château de Chantilly qui lui avait été confisqué.

Puisque la puissance des grands nobles est proportionnelle à la quantité et à la qualité de leur clientèle, il est courant de voir que les dédommagements négociés lors des amnisties concernent également leurs clients. Les plus grands, notamment, souhaitent que le gouvernement indemnise leurs adhérents. Le cas est éloquent pour le duc d'Orléans. Le traité de Limours – l'amnistie du duc négociée

92. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Saint-Jean-de-Luz, le 14 août 1659, dans *Lettres du cardinal Mazarin où l'on voit le secret de la négociation de la Paix des Pirénées et la relation des conférences qu'il a eues pour ce sujet avec Don Louis de Haro, ministre d'État*, nouvelle édition, augmentée de plus de cinquante lettres, corrigée de plusieurs fautes, enrichie de quelques notes historiques, & mises dans un meilleur ordre, vol. 1, À Amsterdam, Chez Zacharie Chastelain, 1745, p. 149.

et signée le 28 octobre 1652 – contient 26 articles, dont 14 concernent ses clients[93]. Après avoir conclu une entente sur l'avenir des troupes du duc et son gouvernement du Languedoc, la monarchie accorde de nombreux avantages aux protégés du nouvel amnistié. Elle offre, notamment, le brevet de maréchal de camp en faveur du comte de Hollac pour un régiment allemand, la restitution du château d'Amboise au marquis de Sourdis, le rétablissement de Monsieur de Montbazon dans ses anciens gouvernements, comme pour le duc de Rohan dans son gouvernement d'Anjou et d'Angers, ainsi qu'un dédommagement de 90 000 livres à Louvière pour le gouvernement de la Bastille[94]. Sept ans plus tard, en 1659, le prince de Condé présente des demandes similaires par le biais du plénipotentiaire espagnol Don Luis de Haro. Il souhaite que soient rétablis dans leurs charges tous ceux qui l'ont suivi. Puisque la plupart de ces charges ont dorénavant de nouveaux propriétaires, la Cour ne peut acquiescer à cette requête. Elle s'engage cependant à rétablir les adhérents du prince dans leurs biens et leur promet des charges à leur retour en récompense de leurs futurs services[95].

Bien que la décision de la monarchie d'avoir recours aux dédommagements des grands peut s'avérer efficace, elle peut toutefois rendre sa position inconfortable. Dès la participation des grands à la Fronde parlementaire, en 1649, Mazarin trouve dangereux de répondre à toutes leurs demandes. Il craint d'être trop généreux, ce qui peut faire croire qu'il rémunère la révolte. Dans un mémoire qui donne une réponse aux souhaits des frères de La Tour d'Auvergne d'effectuer un retour au service du roi, il écrit :

93. « Traicté entre le Roy & Monsieur le duc d'Orléans son oncle faict a Limours le 28e Octobre 1652 », B.N. Fonds Dupuy, 775, fol. 202.

94. Louvière, fils du conseiller Pierre Broussel, avait été privé de sa charge de gouverneur de la Bastille en raison son rôle dans la Fronde parlementaire.

95. « Lettre de Mazarin à Le Tellier », de Saint-Jean-de-Luz, le 20 septembre 1659, dans *Lettres du cardinal Mazarin où l'on voit le secret de la négociation de la Paix des Pirénées et la relation des conférences qu'il a eues pour ce sujet avec Don Louis de Haro, ministre d'État*, vol. 2, p. 44-45.

> En outre, cela feroit un tres-meschant effect dans le royaume de voyr que l'on rescompensast et on departist des graces, qui choque les principaux seigneurs[96], à une maison dont le chef est declaré contre le Roy, et le frere à parler dans les termes qu'il faut, a commis une trahison[97], et que l'on persiste à vouloir leur departir les mesmes graces, lorsque l'on sçait que ledict frere, par un accident favorable[98] qui nous est arrivé, n'est plus en estat d'exercer ses desseins[99].

La crainte de Mazarin de rémunérer la révolte ne concerne pas uniquement les grands nobles. Elle touche également les parlementaires bordelais. Rappelons que ces derniers demandent, lors des négociations de l'amnistie de 1650, la destitution du gouverneur de la province, le duc d'Épernon. Ceci leur est accordé par Michel Le Tellier et Gaston d'Orléans. Toutefois, lorsque Mazarin apprend la nouvelle, Colbert écrit à Le Tellier : que le cardinal « fut plus sensible à cette décision "que si on luy eust dit que son père ait esté condamné à estre pendu ou qu'on l'y eust condamné luy-mesmes"[100] ». Il ajoute que « destituer ainsi M. d'Épernon et récompenser les séides des parlements, en punissant ceux qui leur avaient résisté, c'était mettre l'autorité royale entre les mains de ces derniers et ruiner la monarchie[101] ».

Le gouvernement doit donc négocier les amnisties de manière à pouvoir mettre un terme à la révolte sans trop donner pour y parvenir. Il arrive donc parfois que la monarchie rejette les demandes des grands. Par exemple, Condé, qui avait refusé l'amnistie en octobre 1652, se

96. Les principaux seigneurs sont les autres princes étrangers. Bouillon et Turenne, nobles protestants, demandent d'être élevés à ce titre.

97. Rappelons que Turenne s'est allié, avec la duchesse de Longueville, au roi d'Espagne, ce qui explique la traîtrise dont Mazarin l'accuse.

98. L'accident favorable est en fait la perte de ses troupes. Rappelons que Mazarin les a achetées.

99. « Lettre de Mazarin sur M. Bouillon et de Turenne et Mémoires sur leur situation », Saint-Germain-en-Laye, 22 mars 1649, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 3, p. 330.

100. « Lettre de Colbert à Le Tellier », *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*, p. xxxii.

101. *Ibid.*

rapproche de Mazarin en janvier 1653 pour tenter une négociation. Il s'agit alors, pour la couronne, d'une possibilité de rapidement couper court au conflit. Toutefois, les conditions du prince sont excessives. Mazarin écrit à Le Tellier que « Condé demande que si on lui donne tout ce qu'il a demandé, il reviendrait vers la France et abandonnerait l'Espagne[102] ». Se plier aux demandes du prince est inconcevable pour le ministre et le gouvernement français. Il importe pour la couronne de faire des compromis, mais de doser ce qu'elle offre pour éviter qu'elle ne paraisse rémunérer la révolte. En fait, la réussite d'une bonne négociation dépend de la qualité des entremetteurs.

Les entremetteurs et la procédure des négociations

Puisque les grands révoltés se trouvent aux quatre coins du royaume et que la monarchie ne peut pas être présente partout à la fois, il importe aux deux parties d'avoir recours à des entremetteurs afin de défendre leurs intérêts respectifs. Dans le cas où le grand noble n'a pas un homme à sa disposition pour veiller à ses intérêts, c'est lui-même qui se charge des pourparlers[103] avec le ou les représentants par la couronne. Ces entremetteurs royaux doivent avoir reçu l'ordre et les pouvoirs du gouvernement pour entamer les tractations. Préalablement, ils ont reçu des ordres clairs, des limites qu'ils ne doivent pas dépasser. Par exemple, à l'automne 1653, l'archevêque d'Embrun reçoit des

102. « Lettre secrète de Mazarin à Le Tellier », de Cormicy, le 18 janiver 1653, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 541. Cette lettre avait été tenue secrète. Le prince de Tarente, cousin de Condé, mentionne dans ses *Mémoires* que cette négociation était en fait une ruse de Mazarin. Cependant, l'historien A. Chéruel soutient que, si la lettre était demeurée secrète, les négociations étaient peut-être bel et bien réelles.

103. Il existe quelques exceptions. La plus connue est celle du prince de Condé. Ce dernier est écarté des négociations dès l'été 1659. C'est aux plénipotentiaires espagnols, représentants de Philippe IV, son patron, d'assurer l'accommodement pour les intérêts du prince. Seul Pierre Lénet, secrétaire de Condé, reste sur l'île des Faisans pour veiller aux intérêts de son maître. Toutefois, le prince suit à distance les pourparlers et est en position de faire pression sur les diplomates espagnols pour que ses demandes soient accordées.

instructions royales pour négocier avec Gaston d'Orléans, tout comme ce sera le cas pour les comtes de Navailles et de Noailles* pour traiter avec le maréchal d'Hoquincourt en 1655[104].

La procédure des négociations employée par le gouvernement de Louis XIV est simple. D'abord, après avoir négocié, un traité doit être signé avec le grand révolté. Ensuite, ce traité doit être expédié au roi. Ce dernier décide de le ratifier ou d'y apporter des modifications. Dans le cas où des changements sont apportés, le traité est envoyé à nouveau au grand qui décide ou non de l'accepter. Il peut négocier encore si les termes donnés par le roi ne lui conviennent pas. C'est seulement après l'entente des deux parties que le traité peut être exécuté. Il n'existe aucune exception. Mazarin expose clairement ces étapes au vicomte de Germini qui a maille à partir avec le duc de Lorraine pour négocier un accommodement. En effet, le duc souhaite discuter avec un entremetteur possédant les pleins pouvoirs. Or, le ministre répond au vicomte que cela est impossible. Il lui écrit :

> Je vous prie pourtant [...] de dire [à l'envoyé du duc] de vous mander qu'il vous fasse sçavoir precisement et bien clairement quelles sont veritablement les pretentions de M. de Lorraine, et à quelles conditions il est prest de s'accommoder presentement avec cette couronne, sans chercher aprez aucun eschapatoire [...] et là dessus Sa M^té^ prendra ses resolutions et vous les fera sçavoir[105].

Le choix d'un bon entremetteur pour la monarchie est primordial pour conclure rapidement une entente raisonnable. Elle doit s'assurer de faire appel à un individu qui

104. « Instruction donnée a M. larchevesque d'Ambrun allant vers Monseigneur le duc d'Orleans », le 8 juillet 1653, B.N. Ms. fr. 4187, fol. 23. Le cas est semblable pour le comte d'Autichamp qui est dépêché vers le comte d'Harcourt (« Memoire donnée au sieur d'Autichamp s'en retournant trouver M. le comte d'Harcourt », le 20 janvier 1654, B.N. Ms. fr. 4188, fol. 63), ainsi que pour les comtes de Navailles et de Noailles vers le maréchal d'Hoquincourt, en novembre 1655 (« Pouvoir aux sieurs duc de Navailles et comte de Noailles pour traicter avec Monsieur le maréchal d'Hocquincourt », le 18 novembre 1655, B.N. Ms. fr. 4190, fol. 421).

105. « Lettre de Mazarin à M. de Bridieu », de Rueil, le 14 mars 1649, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 3, p. 325.

défend convenablement les intérêts de l'État et en qui elle a confiance. Par exemple, en apprenant que le duc de Bouillon et le vicomte de Turenne veulent s'attacher de nouveau au service du roi, Mazarin fait appel à M. de Ruvigny pour effectuer la négociation. Il le dit fidèle envers le service du roi, car c'est par lui que le principal ministre apprend le souhait des frères de La Tour d'Auvergne de revenir à l'obéissance[106]. Puis, à la même époque, il recommande à Lionne de faire appel au duc de La Rochefoucauld pour gagner à la cause royale le duc de Longueville, sa femme et le prince de Conti. Il lui écrit que le duc est « le meilleur instrument dont vous vous puissiez servir pour les engager dans mes intérêts[107] ». En effet, le ministre avait fait une entente avec La Rochefoucauld : il avait échangé la liberté des princes contre sa fidélité et celle de ses amis[108]. Le duc ne peut pas se dérober ; il doit respecter l'entente s'il souhaite garder son honneur sauf.

Le choix de la nature des entremetteurs varie selon le cas. Lorsqu'un grand révolté qui tient une place forte se rend, c'est l'officier militaire en charge sur place qui est désigné par le gouvernement royal pour régler l'accommodement. Par exemple, en février 1654, le comte de La Suze – ou de Suze – est en charge des troupes du prince de Condé en Alsace. Occupant la place de Belfort, il tient en haleine, pendant soixante jours, le maréchal de La Ferté-Seneterre et les troupes royales qui en font le siège. Lors de la capitulation de la ville, le maréchal obtient les pleins pouvoirs pour négocier avec le comte[109]. Dans le cas où il

106. « Lettre de Mazarin à de Lionne », de Brühl, le 29 mai 1651, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, p. 233.

107. « Lettre de Mazarin à de Lionne », du Havre, 15 février 1651, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 4, p. 25.

108. Par contre, le duc de La Rochefoucauld ne parle pas de cette entente avec le ministre dans ses *Mémoires*.

109. « Articles accordés par le maréchal de La Ferté-Seneterre au comte de La Suze », le 17 février 1654, B.N. Ms. fr. 6731, fol. 214. En échange de la place forte, de son armement, de sa neutralité et de deux otages, le comte obtient l'amnistie pour lui et ses hommes. Il conserve ses droits et privilèges : le droit d'avoir un lieu de rassemblement où le roi s'engage à payer les vivres, la permission d'amener

y a une reddition militaire et que la cessation des mouvements est urgente, la monarchie peut décider de joindre à l'officier militaire sur place un diplomate civil. Les négociateurs, militaire et civil, doivent alors s'aider et agir de concert pour faciliter la négociation. Par exemple, en février 1652, le prince de Condé a envoyé un certain Marcheville au duc de Lorraine pour négocier un rapprochement avec lui. En guise de réponse, la monarchie déploie les comtes de Beaujeu et de Brégy chargés des pleins pouvoirs pour négocier avec le duc. Ils sont joints au maréchal de La Ferté-Seneterre qui reçoit en mars des ordres similaires. Le cas est semblable pour le comte d'Harcourt en avril 1654. Sachant que le comte négocie encore avec les Espagnols, Mazarin charge le maréchal de Castelnau*, qui dirige à l'époque les troupes en Alsace, de négocier avec lui. Pour y parvenir plus rapidement, il lui envoie en renfort le sieur de Besmaux*, capitaine des gardes du ministre, et le sieur d'Autichamp. Lorsque la présence militaire est absente, le gouvernement monarchique fait appel à un de ses hommes politiques, à savoir des négociateurs civils doués. Par exemple, le comte de Tavannes raconte dans ses *Mémoires* que l'amnistie du duc d'Orléans, en octobre 1652, a été négociée par le duc de Damville* – un gentilhomme de l'oncle de Louis XIV – et Michel Le Tellier qui, lui, n'est pas d'origine nobiliaire.

Il importe au gouvernement de miser sur un négociateur de talent qui a une certaine influence et qui s'entend bien avec le révolté visé. Un entremetteur dont la partie adverse ne supporte pas la présence risque d'entraver les négociations et même les faire échouer. Cela est particulièrement vrai lorsque l'entremetteur de la couronne doit négocier directement avec le grand révolté. Le comte de Navailles rapporte dans ses *Mémoires* qu'il a été choisi par Mazarin pour négocier avec le maréchal d'Hoquincourt, en

deux canons, 200 livres de poudre, 60 boulets et cent brasses de mèches. Il reçoit également un dédommagement pour le gouvernement de la place forte qu'il doit quitter.

novembre 1655, parce qu'il savait que le maréchal avait confiance en lui : « Il m'envoïa querir, & me commanda d'aller promptement à Péronne, pour tâcher de détourner cet orage[110]. » Dans la plus grande civilité, le maréchal veut garder son ami à souper et dormir. Le comte profite donc de ce moment pour convaincre son compagnon que l'alliance avec Condé contre le roi est contraire à sa gloire et à sa réputation. À la demande de la maréchale, Éléonore d'Estampes, épouse d'Hoquincourt – qui ne fait pas confiance au jeune Navailles – Mazarin joint également aux négociations le comte de Noailles. Ainsi, Mazarin et la monarchie négocient plus aisément par le biais de proches des grands révoltés. Contrairement à ce que l'on peut croire, il n'est pas difficile pour le roi de trouver des négociateurs et entremetteurs loyaux. En effet, quantité d'entre eux se bousculent à la porte, car l'art de mener à terme une bonne négociation peut entraîner de grands avantages.

La gloire des bons entremetteurs

Les services rendus par un de ses clients sont normalement bien récompensés par un bon patron. Les conditions des grands révoltés pour accepter l'amnistie proposée étant souvent exorbitantes, la réussite d'une négociation profitable pour le gouvernement mérite une récompense proportionnelle à la difficulté de la tâche. Dans le cas de la négociation entre Hoquincourt et Navailles, malgré les demandes excessives du maréchal, le jeune comte parvient à s'entendre avec lui pour qu'il libère ses places fortes. Il écrit dans ses *Mémoires* : « je dirai seulement que j'avoie pouvoir de pousser la récompense que l'on donna à Monsieur d'Hoquincourt de ses Gouvernemens, beaucoup plus loin qu'elle ne fût portée par le traité que l'on fit avec lui [...][111] ». Une telle réussite pour le comte, alors que le maréchal était en négociation au même moment avec les comtes de Guitaut et de Bouteville pour le prince, mérite

110. Navailles, *Mémoires*, p. 168.
111. *Ibid.*, p. 173.

une récompense non négligeable de la part du gouvernement royal. En 1661, Navailles est fait duc et promu chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit. Quant à son épouse, elle est nommée dame d'honneur de la reine.

Bien qu'étant un incitatif à négocier raisonnablement pour le compte de la couronne, les éventuelles récompenses pouvaient toutefois entraîner quelques frictions dans le parti royal. Ceci est notamment le cas lorsque plusieurs entremetteurs sont dépêchés au même endroit au même moment. Par exemple, lors de la reddition de Bordeaux, à l'été 1653, les ducs de Vendôme et de Candale sont déjà sur place pour négocier avec la ville et les princes. Peu après, Gourville se joint à eux. Après la négociation d'une première amnistie pour les Bordelais, une seconde doit être rédigée. En effet, les entremetteurs doivent mettre sur papiers les articles qui concernent la ville et les exceptions du pardon royal. Cette deuxième amnistie doit être acceptée par le conseil municipal. Le duc de Vendôme est furieux lorsqu'il constate que Gourville se hâte de retourner à Bordeaux, seul, pour régler la question.

Le fait qu'une négociation réussie et rapide apporte la gloire à l'entremetteur peut également rendre un accommodement plus avantageux pour le révolté. Il peut arriver que le négociateur, souhaitant recevoir les honneurs à tout prix, accepte plus facilement les termes du grand révolté. Par exemple, lors de la reddition de Bordeaux, le duc de Candale est pressé de conclure lui-même le traité avec le parti des princes. Il désire tout régler avant que ne s'en mêle l'amiral de France, le duc de Vendôme, qui est également désigné comme entremetteur par la couronne. Le jeune Candale est plus enclin à tout accepter, de crainte que les révoltés ne fassent appel à son rival pour négocier s'il leur refuse une de leurs requêtes. Cet esprit de compétition entre les entremetteurs n'est pas toujours très avantageux pour le gouvernement. Il semble toutefois que, dans le cas des deux ducs à Bordeaux, la couronne demande à ce qu'ils s'entendent sur les articles avant de leur envoyer le tout. En effet, lors

de l'amnistie du prince de Conti et de Madame de Longueville, le duc de Candale négocie seul, mais prend la responsabilité de convaincre le duc de Vendôme, car, selon lui, sa négociation est la meilleure solution pour la couronne[112].

En accordant l'amnistie aux grands révoltés et le rétablissement de leurs charges et gouvernements, la monarchie fait table rase des troubles. Se voyant apprécié à sa juste valeur, le grand révolté dépose les armes et est de nouveau disposé à servir son roi. Par contre, le fait d'être amnistié ne lui assure pas automatiquement son retour dans les bonnes grâces du roi. Le souverain ne l'a pas encore reconnu comme étant à son service. L'ennemi d'hier demeure sans protecteur tant qu'il ne se sera pas présenté à un représentant du roi, ou directement à Sa Majesté pour les grands nobles les plus puissants. Cette audience devant le roi, ou son représentant, permet à un grand noble de renouer l'alliance patron-client et de reprendre les échanges d'intérêts et de services comme avant les troubles. Normalement, une fois amnistié, le grand effectue rapidement un retour en grâce, car il ne peut pas se permettre de rester trop longtemps sans patron. Les plus puissants d'entre eux, pourtant, peuvent se passer quelque temps de la protection royale. Obligés de se présenter personnellement devant le roi pour revenir en grâce, certains d'entre eux ne se précipiteront pas à la Cour immédiatement après leur amnistie. En effet, certains amnistiés préfèreront s'exiler un moment. Ils doivent toutefois s'assurer de retourner dans les grâces royales qui représentent l'unique garantie de la conservation de leur grandeur[113]. Tout comme l'amnistie, le retour en grâce des grands nobles se négocie.

112. « M. de Candale s'engageroit en son propre et privé nom, et feroit engager M. de Vendôme [...]. » Cosnac, *Mémoires*, p. 93.

113. Jouanna, *loc. cit.*, p. 21-22.

Négocier son retour dans les grâces du roi

À l'automne 1653, le Prince de Conti vient d'être amnistié. Il cherche à se rapprocher de Mazarin et du roi. L'abbé Cosnac, un favori du prince, choisit de faire appel au sieur de Langlade pour ce faire. Ce dernier, un proche de la maison de Bouillon et du cardinal, « comprit bien que [sa participation] était capable de lui faire sa fortune[114] ». Par ce rapprochement personnel avec le roi et le ministre, Conti, souhaite effectuer un retour en grâce officiel.

Normalement, l'amnistie et le retour en grâce vont de pair. Or, dans le cas des plus grands nobles du royaume, le serment de fidélité effectué lors de l'amnistie n'est pas suffisant pour s'assurer un retour en grâce officiel. Le moment d'une entrée en grâce peut être différé de la demande de pardon lors de l'amnistie. Ceci semble s'appliquer aux membres de la famille royale et aux princes du sang, entre autres, Condé et ses adhérents, le prince de Conti, Gaston d'Orléans, ainsi que les duchesses de Longueville et de Montpensier.

Ainsi, ce n'est pas parce que le duc d'Orléans a négocié une amnistie à la fin du mois d'octobre 1652 qu'il entre automatiquement dans les grâces du roi. Son amnistie d'octobre ne fait qu'assurer sa neutralité et le retrait de ses troupes qui se trouvent parmi celles du prince de Condé. Gaston d'Orléans ne souhaite pas agir contre son roi. Néanmoins, il n'a pas de sympathie pour Mazarin et refuse de se réconcilier avec lui malgré les insistances de ce dernier. En effet, en novembre 1652, le cardinal dépêche Michel Le Tellier comme entremetteur afin de se réconcilier avec l'oncle du roi ; en vain. En avril 1653, le cardinal tente le coup à nouveau avec l'archevêque d'Embrun. Gagner le duc signifierait gagner son soutien et celui de sa clientèle. Cet appui non négligeable rendrait le parti du roi plus puissant contre les révoltés et l'Espagne. Il écrit à l'archevêque : « il est absolument necessaire que [Son Altesse

114. *Ibid.*, p. 119-120.

Royale] ayt agreable de m'ayder[115] ». En dépit de tous ses efforts, Mazarin ne pourra compter sur l'influence du duc d'Orléans qu'à partir de 1656, année où l'oncle de Louis XIV se décide à assurer le ministre de ses bons sentiments envers lui.

Dans le cadre du système de patronage-clientèle, une distinction est établie entre les clients et les fidèles. Les clients sont associés à un patron par affaires, tandis qu'un fidèle est lié d'abord par affection[116]. Or, il semble que cette théorie s'applique aux plus grands nobles de France qui semblent être des fidèles du roi avant d'être ses clients. Pour garantir la réussite d'une réconciliation, il importe à la monarchie et aux grands nobles d'assurer leurs bons sentiments mutuels. D'une part, le grand doit garantir ses bonnes intentions envers le roi et le service de la monarchie. D'autre part, la Fronde étant essentiellement un mouvement anti-Mazarin, il doit également se réconcilier avec le cardinal.

Une fois amnistiés par un juge royal, les grands nobles, souvent éloignés de la capitale, doivent assurer leur fidélité et leurs bons sentiments au roi par lettres. À la fin du mois de juillet 1653, amnistié, le prince de Conti quitte Bordeaux. Il écrit au roi :

> Je suplie tres humblement Vostre Majesté d'estre persuadee que les asseurances que j'envoie luy donner de ma fidelité sont si fortes et si veritables que je n'auray jamais plus de joie que quand Vostre Majeste me donnera moien de luy en donner des marques au peril de ma vie je luy proteste donc aujourduy que je seray tant quelle durera avec un respect tres profond une aveugle obeissance et une extreme passion[117].

115. « Lettre de Mazarin à l'archevêque d'Embrun », Paris, 4 avril 1653, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 5, p. 588.

116. Roland Mousnier, cité par Haddad, *loc. cit.*

117. « Lettre du Prince de Conti au roi », 5 août 1653, Cadillac, A.C. Série O, t. VII, fol. 425.

Même le prince de Condé, une fois amnistié en novembre 1659, écrit au roi. La lettre est apportée au souverain par un représentant du prince, le comte de Guitaut, « pour rendre ses tres humbles respects » à Sa Majesté[118].

Après avoir assuré le roi de ses bons sentiments et de sa fidélité, le grand doit ensuite en faire autant avec le ministre Mazarin. Toutefois, pour la plupart d'entre eux, cette démarche semble plus pénible. L'exemple du duc d'Orléans, déjà mentionné, est très éloquent. La duchesse de Longueville, sœur des princes de Condé et Conti, prend également un certain temps avant de se réconcilier avec le cardinal. Ayant reçu son amnistie en même temps que son jeune frère à Bordeaux, sa promesse de dévouement tarde quelque peu. Pour se rapprocher de la duchesse, Mazarin lui demande une déclaration de bonne conduite[119]. Ce n'est qu'en octobre 1654 qu'elle écrit au ministre : « rien ne paroistra plus beau que de m'engager par vostre bonté à entrer autant dans vos interests que jy ai paru opposée depuis quelques années. La conduite que j'auray, dans toutes celles qui la suivront, fera voir à Vostre Emin[ence] que rien n'est plus sincere et plus veritable que la protestation que je luy fais d'estre toute ma vie[120]. » Même pénible, la démarche auprès du ministre est nécessaire afin d'effectuer une réconciliation solide. Même le prince de Condé promet à Mazarin une bonne conduite. Après le passage de Guitaut, à la fin de l'année 1659, il demande à Gourville de parler en son nom au ministre. Gourville rappelle dans ses *Mémoires* que le prince :

118. « Copie de la lettre de Condé au roi », le 26 novembre 1659, A.C., Série P, t. XXII, fol. 188.

119. La duchesse de Longueville semble éprouver quelques difficultés à respecter la fidélité qu'elle a promise au roi lors de son amnistie. Pour cette raison, Mazarin la fera espionner, même après 1654.

120. « Lettre de la duchesse de Longueville à Mazarin en réponse à la lettre de ce dernier au duc de Longueville », de Chantilly, le 21 octobre 1654, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 6, p. 360-362. La lettre de la duchesse est citée en note de bas de page par Chéruel.

> se proposoit deux choses qui feroient toute son application à l'avenir : la première, de n'oublier rien pour obliger M. le cardinal à être de ses amis, comme il lui avoit promis ; la seconde, qu'il se donneroit pour exemple à M. le duc d'Enghien [son fils], pour lui faire comprendre que les personnes de leur naissance ne devoient jamais se séparer des intérêts du Roi [...] qu'il se sentoit fort obligé à Son Eminence du bon traitement qu'il avoit reçu du Roi après tout ce qui s'étoit passé, et des assurances qu'il lui avoit données de son amitié[121].

Après avoir reçu l'assurance des bons sentiments des grands nobles à leur égard, le roi, la reine et le ministre doivent répondre. À leur tour, ils garantissent avoir de bonnes dispositions envers leurs grands amnistiés. Ainsi, à l'hiver 1656, lorsque les lettres obligeantes du duc d'Orléans parviennent à Mazarin, celui-ci prend toutes les dispositions pour accueillir comme il se doit l'oncle de Louis XIV. Il lui envoie son jeune neveu, Alphonse Mancini, et le duc de Damville avec sa réponse et celle du roi. Une fois assuré que ses bons sentiments sont partagés par le monarque et le ministre, il ne reste au duc qu'à effectuer sa visite protocolaire à la Cour.

Les études sur la résolution des guerres de Religion par Henri IV ont montré que le succès de la réconciliation nationale est assuré par un traité personnel entre le roi et ses sujets[122]. Il semble que pendant et après les Frondes, ce traité personnel implique également un contact étroit entre eux. Une fois l'amnistie négociée et l'échange des bons sentiments de part et d'autre effectué, une rencontre doit avoir lieu afin de faire office de réconciliation officielle. C'est ainsi qu'en février 1654, le prince de Conti se rend au Louvre pour rencontrer le ministre, le roi et la reine. Gaston d'Orléans fait de même en août 1656. Quant à Condé, une fois assuré que les places fortes de France sont toutes évacuées par les Espagnols, Mazarin lui donne la permission de s'avancer vers la Cour avec le maréchal de Turenne. En

121. Gourville, *Mémoires*, p. 528.

122. Michel De Waele, *Réconcilier les Français : Henri IV et la fin des troubles de religion, 1589-1598*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2010.

janvier 1660, Condé et ses adhérents – les comtes de Bouteville, de Coligny-Saligny et de Guitaut, entre autres – se rendent à Aix-en-Provence, là où le roi les attend.

Comme leurs lettres le promettaient déjà, les grands doivent en personne assurer le roi, la reine et le ministre de leur zèle. En retour, ceux-ci s'engagent officiellement à poursuivre les bons traitements que le grand recevait avant les troubles. La réconciliation dépend ainsi de l'oubli du passé, mais également de la poursuite des échanges de services répondant aux intérêts personnels des deux parties. À la suite du retour en grâce, les grands nobles, à nouveau considérés à leur juste valeur par le roi, accordent leur soutien au gouvernement monarchique.

Certains historiens ont avancé que, au lendemain des Frondes, flottait autour du prince de Condé une « aura de pestiféré[123] ». Or, il s'avère que, pour qu'une réconciliation soit réussie, elle implique, par l'amnistie, l'oubli des fautes commises. Par conséquent, la monarchie doit bien traiter les anciens grands révoltés et veiller à ce que leur honneur soit conservé. Un grand, de retour à la Cour et dans le royaume, jugeant sa dignité entachée, risque à nouveau de se révolter. C'est pourquoi, à l'été 1659, Mazarin fait tout en son pouvoir pour que le prince de Condé retrouve tous ses honneurs dans le royaume. Plus important encore, le ministre doit veiller à ce que le prince du sang soit à nouveau hautement considéré par le jeune Louis XIV, alors âgé de 21 ans. Il lui écrit :

> Vous pouvez toujours dire aux occassions qui se presenteront que vous serez ravy que ledict prince revenant en France se conduise en sorte qu'il vous oblige à luy faire de plus en plus, ressentir les effects de vostre estime et de vostre affection ; et que luy ayant tout pardonné, il aura sujet d'estre content s'il employe ses talens à vous servir, comme il a fait autrefois. [...] Enfin vous devez dire, dans les termes qu'il vous plaira, que Monsieur le Prince sera heureux, s'il

123. Pierre Duhamel, *Le Grand Condé ou l'orgueil*, Paris, Librairie académique Perrin, 1981, p. 332.

fait ce qu'il doit, et efface sa conduite passée par un nouvelle pleine de fidelité et de respect pour vous[124].

Ainsi, dès les négociations de paix avec les Espagnols, le roi et Mazarin doivent montrer qu'ils ont de bonnes dispositions pour le prince. Le cas est semblable pour tous les grands qui négocient l'amnistie avec le gouvernement. Une mauvaise disposition du roi, de la reine ou du ministre, à amnistier un grand noble et se rapprocher de lui lors de son entrée en grâce peut faire échouer les négociations et surtout nuire à la réconciliation.

Une fois leurs bons sentiments exprimés de part et d'autre, l'appui des grands est maintenu en échange de récompenses, preuve du retour en grâce du puissant sujet et de sa réconciliation avec le gouvernement. Elles peuvent être données immédiatement après leur rencontre individuelle en gage d'une nouvelle alliance ou représenter un don pour des services futurs. C'est dans ces circonstances que le prince de Conti fait des propositions au ministre dans le but d'épouser une de ses nièces[125]. Ce prince juge qu'il est temps de renouer avec la Cour et d'obtenir les faveurs du cardinal. « Il croyoit qu'il n'y pourroit jamais mieux réussir, après tout ce qui s'étoit passé, qu'en épousant une de ses nièces[126] », écrit l'abbé Cosnac. Trop heureux de pouvoir lier les membres de sa famille aux lignages les plus illustres du royaume de France, Mazarin accepte l'idée du mariage et promet au prince de veiller à ses intérêts. Il lui écrit :

124. « Lettre de Mazarin au Roy », Saint-Jean-de-Luz, 12 septembre 1659, dans *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 9, p. 300-301.

125. Il s'agit d'Anne-Marie Martinozzi que le prince épouse en février 1654. C'est Sarrasin, un favori du prince, qui propose l'idée de l'alliance politique de Conti et d'une nièce du ministre. La dot de la nièce du cardinal s'élève à 200 000 livres, mais Cosnac, un autre favori de Conti, n'est pas favorable à l'idée du mariage. En effet, il juge que la situation du ministre dans le royaume n'est pas assez stable. Selon lui, le parti de Mazarin est encore peu sûr et « un prince du sang ne peut quitter cent mille écus de rente en bénéfices [il possédait les abbayes de Saint-Denis, Cluny, Lérins, Molesmes, Saint-Germain d'Auxerre, entre autres] pour s'attacher à la fortune d'un étranger qui pourroit encore être chassé honteusement hors du royaume, et peut-être sans espoir de retour [...] ». Cosnac, *Mémoires*, p. 116.

126. *Ibid.*, p. 115.

> J'ay la resolution d'en user de mesme à l'advenir en tout ce que je cognoistray estre de vostre service ; mais comme je le dois aprez les asseurances qu'il vous a pleu de me donner de vostre amitié de si bonne grace [...]. Au reste, je suis sensiblement touché de la maniere obligeante dont vous avez eu la bonté de m'escrire et dont on m'avoit desja parlé sur le sujet des estroictes liaisons qui peuvent de plus en plus affermir nostre amitié [...][127].

Une fois réconciliés, le gouvernement et les grands entretiennent leur alliance. Ainsi, le prince de Conti obtient le commandement de l'armée de Catalogne en 1654, puis le gouvernement de la province du Languedoc à la mort du duc d'Orléans, titulaire de la charge, en 1660. Entre 1656 et 1660, Mazarin choisit précisément ce dernier dont l'appui fut si difficile à acquérir. Lors des négociations de la paix franco-espagnole en 1659, Gaston d'Orléans est avisé de l'avancement des pourparlers par Mazarin lui-même. Il lui demande avis et conseils. Quant au prince de Condé, chef des grands révoltés, il est nommé par Louis XIV chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1661. En outre, le souverain lui offre une place supplémentaire dans l'ordre pour qu'il puisse récompenser un de ses fidèles. Il semble que la réconciliation nationale s'achève en 1661, année de la mort de Mazarin et de la tenue de cette prestigieuse nomination à l'Ordre du Saint-Esprit. Cette cérémonie est représentative du retour de la bonne entente entre les anciens grands révoltés et le gouvernement. En effet, la plupart des grands révoltés, tout comme les grands demeurés loyaux pendant les troubles, figurent sur la liste des nominés. C'est ainsi qu'au château de Fontainebleau, le dernier jour du mois de décembre 1661, ont l'honneur d'être nommés chevaliers par Louis XIV : Condé, le duc d'Enghien, le prince de Conti, les ducs de Beaufort, de La Rochefoucauld, de Rocquelaure, les comtes de Saint-Aignan, de Guitaut, de Matignon, de Grandpré et les marquis de Montglat et de Saint-Luc.

127. « Lettre de Mazarin à Conti », de Châlons, le 4 novembre 1653, *Lettres de Mazarin pendant son ministère*, vol. 6, p. 72-73.

Chapitre 4

LE RÈGNE DE LOUIS XIV, LES FRONDES ET L'HISTORIEN

La vision traditionnelle que nous avons des rois à l'époque moderne s'inspire beaucoup des images que nous a livrées la postérité. On y voit un homme, au-dessus de tout, qui a droit de vie ou de mort sur ses sujets. Sévère, il semble ne pas hésiter à utiliser la rigueur, la force et la violence pour régner. Il dirige la totalité du royaume et prend toutes les décisions. Il a un pouvoir absolu. Louis XIV, qui eut le plus long règne de l'histoire de France, incarne cette image traditionnelle. En 1661, le cardinal Mazarin s'éteint. À l'âge 22 ans, le jeune monarque annonce qu'il n'a pas l'intention de nommer quelqu'un pour remplacer son principal ministre. Il règnera, dit-il, seul. Cette décision frappe les contemporains, mais surtout les historiens qui y voient l'apogée d'un système politique : l'absolutisme.

L'ABSOLUTISME ET LES FRONDES : UNE VISION TRADITIONNELLE DE L'HISTOIRE

Les historiens traditionnels définissent l'absolutisme comme un système dans lequel le monarque a un pouvoir absolu. Il ne le partage pas et régit le royaume de façon arbitraire. Cette vision du système monarchique a été influencée par les idées révolutionnaires de la fin du XVIII^{e} siècle. Le mot *absolutisme* a d'ailleurs été utilisé pour la première fois en 1797, soit en pleine Révolution française. Les révolutionnaires l'emploient pour désigner le régime qu'ils viennent de faire tomber. L'image du roi absolu qui gouverne selon son bon vouloir était la vision qu'ils avaient de l'Ancien

Régime. Dès le XIX^e siècle, les historiens appliquent le concept à leur vision de l'histoire.

Depuis l'époque médiévale, les rois travaillaient progressivement à centraliser les pouvoirs de leur royaume entre leurs mains. Les historiens voient des progrès à cette quête royale vers 1515, au début du règne de François I^er. Puis, à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e, Henri IV et Louis XIII – aidé de Richelieu – poursuivront le processus de centralisation de l'État. L'apogée du processus de l'absolutisme du roi est la décision de Louis XIV de régner sans principal ministre puis, plus tard, la consolidation de sa Cour à Versailles[1].

Selon les historiens traditionnels, le roi de France a un contrôle total sur la société et toutes les institutions du royaume. Il existe toutefois quelques exceptions. Les lois naturelles et divines sont des limites auxquelles les rois, comme tout être humain, restent soumis, en plus des lois fondamentales qui régissent le royaume. Par exemple, la loi salique qui détermine le successeur du souverain ne permet pas à Louis XIV de choisir qui lui succéderait sur le trône. Néanmoins, la vision traditionnelle des historiens fait de lui l'image emblématique de l'absolutisme. En 1661, à peine une dizaine d'années après la Fronde, le pouvoir absolu en France aurait eu gain de cause.

La Fronde : une lutte contre l'absolutisme ?

Le XVII^e siècle est connu comme étant une période mouvementée et ce, à l'échelle planétaire. À l'heure où se déchaînent les Frondes en France, plusieurs parties du globe vivent des heures difficiles. L'instabilité règne de l'Angleterre à l'Empire ottoman et de l'Espagne à la Chine. Des crises touchent le Saint-Empire germanique, le Portugal, la Catalogne, l'Irlande, l'Écosse, la Hollande, la Suède, le royaume de Naples, l'Ukraine, la Moscovie, le Maroc et

1. L'historien Daniel Dessert utilise l'expression : la *genèse de l'absolutisme*. Daniel Dessert, *1661, Louis XIV prend le pouvoir. Naissance d'un mythe ?*, Bruxelles, Complexe, 1989, p. 10-11.

l'Inde. Elles s'étendent même au-delà des océans, jusqu'au Brésil[2]. Les historiens ont appelé ce phénomène la *Crise du XVII^e siècle*. Les causes de cette épidémie de troubles, passant de la révolte paysanne à la révolution, sont encore débattues entre les historiens. Pour certains, elle aurait été provoquée par un petit refroidissement planétaire[3]. Toutefois, cette théorie semble s'appliquer plus facilement aux révoltes populaires causées par les difficultés frumentaires qu'aux troubles politiques, comme ceux qui ébranlent l'Angleterre et la France. Pour les historiens traditionnels adhérant à la théorie de l'absolutisme, les troubles politiques du XVII^e siècle pourraient découler d'une lutte que se livrent l'État et la société, et témoigneraient d'une opposition de la population d'Ancien Régime à la centralisation des pouvoirs du roi, autrement dit, à l'absolutisme. Considérée comme un conflit politique, la Fronde qui secoue le royaume de France pendant la crise du XVII^e siècle serait donc traditionnellement vue comme une opposition des contemporains au développement de l'absolutisme.

La société d'Ancien Régime, surtout en France, est régie par des privilèges. Les villes, les provinces et certains ordres de la société ont des prérogatives et ce, depuis le Moyen Âge. Par exemple, les fortifications d'une ville, comme à Bordeaux ou à Paris, est un privilège. En plus d'être une protection pour les habitants, elles donnent un certain pouvoir à la cité. Lorsque celle-ci ce révolte, les fortifications peuvent servir aux habitants qui prennent les armes contre le service du roi. En France, les nobles aussi ont des privilèges. Par exemple, ils ont droit de porter l'épée, lever des troupes et conseiller le roi.

2. Geoffrey Parker, *Europe in Crisis, 1598-1648*, Brighton, Harvester Press, 1980, p. 17 ; Geoffrey Parker et Lesley Smith (dir.), « Introduction », dans *The General Crisis of the Seventeenth Century*, London, Routledge, 1997 (1978), p. 2.

3. L'absence de taches solaires a été remarquée entre 1645 et 1715. Parker et Smith, *op. cit.*, p. 7 ; Parker, *op. cit.*, p. 19. Aujourd'hui, les cercles de vie des arbres indiquent que le climat fut défavorable pour certaines années, notamment pour les décennies 1590, 1620, 1640, 1650 et 1690. Parker, *ibid.*

Pour parvenir à la centralisation de tous les pouvoirs de l'État entre ses mains, le monarque doit affaiblir et même faire disparaître les privilèges féodaux de ses sujets. Ainsi, certaines parties de la société, perdant progressivement leurs privilèges au profit du pouvoir central grandissant, auraient pris les armes pour défendre leurs prérogatives ancestrales. Pour les historiens traditionnels, cette lutte contre l'absolutisme aurait perduré jusqu'en 1661, moment de l'avènement personnel de Louis XIV. Les Frondes auraient alors été la dernière lutte de la population contre la monarchie, le dernier soubresaut de la population et des nobles contre leur souverain trop puissant, une dernière tentative de rejet du système absolutiste[4]. Selon la logique de cette vision traditionnelle, dès 1661, Louis XIV aurait mené d'une main de fer son royaume et, à Versailles, aurait domestiqué sa noblesse, mettant, du coup, un terme aux révoltes de ses sujets[5].

Pour les historiens traditionnels, le gouvernement de Louis XIV a eu raison des dissidences dans le royaume à la fin des Frondes et les révoltés se sont hâtés de se soumettre. Par exemple, pour eux, la demande de Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV, d'accepter l'amnistie à l'automne 1652 est une soumission. Gaston d'Orléans l'aurait fait en quittant Paris et se serait « hâté de se soumettre à son royal neveu[6] ».

4. Ernst Heinrich Kossmann, *La Fronde*, Leiden, Universitaire Pers Leiden, 1954 ; Jean-Marie Constant, « La révolte nobiliaire de 1658-1659 en Orléanais : mouvement marginal ou authentique manifestation de démocratie nobiliaire ? », dans *Sociétés et idéologie des Temps Modernes*, vol. 1, Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, p. 344 ; Yves-Marie Bercé, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992, p. 189 ; Richard Bonney, *Political Change in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, Toronto, Oxford University Press, 1978 ; Michel Pernot, *La Fronde*, Paris, Éditions de Fallois, 1994 ; Ranum, *op. cit.*

5. Nobert Elias, *La société de Cour*, Paris, Flammarion, 1974 (1969) ; J.R. Major, *From Renaissance Monarchy to Absolute Monarchy : French Kings, Nobles, and Estates*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1994 ; Davis Bitton, *The French Nobility in Crisis, 1560-1640*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 1969 ; Lawrence Stone, *The Crisis of the Aristocracy, 1558-1641*, Londres, Oxford University Press, 1967 (1965).

6. Duhamel, *op. cit.*, p. 294.

Or, ce n'est pas tout à fait le cas. Il est vrai que le duc d'Orléans est un des premiers grands à accepter l'amnistie qui lui est offerte, mais il ne le fait pas directement à sa sortie de Paris. Cela prendra plusieurs jours et après diverses visites de négociateurs tels Nicolas Goulas et le duc Damville. Exilé sur ses terres, à Limours, Gaston d'Orléans ne se soumet pas : il négocie un accommodement à ses propres conditions. Et même pardonné, il n'est pas réconcilié avec la Cour. Ce n'est que quatre ans plus tard, et après de multiples tentatives du cardinal Mazarin de se rapprocher de lui, que le duc entrera finalement dans les grâces du roi et achèvera sa réconciliation, en 1656.

Nous avons vu dans les trois premiers chapitres de cet ouvrage que Louis XIV n'a pas terrassé la Fronde et n'a pas rétabli la paix dans son royaume en écrasant ses ennemis. Il a usé de douceur, de clémence et a négocié la fidélité de ses grands nobles. Mais si le gouvernement royal négocie avec ses sujets et se heurte à leurs privilèges, peut-il être considéré comme absolu ?

LA SOCIÉTÉ D'ANCIEN RÉGIME ET LA MONARCHIE COLLABORENT

Le règne personnel de Louis XIV n'entraîne manifestement pas l'ordre absolu dans le royaume. Remarquant que des révoltes perdurent après 1661, des historiens ont commencé à remettre en question la théorie traditionnelle de l'absolutisme[7]. Depuis les années 1980, ils présentent une tout autre interprétation du système politique français. Selon cette nouvelle génération d'historiens, l'absolutisme n'aurait été qu'un idéal, la volonté de Louis XIV, « et non sa réussite en raisons de nombreux obstacles, d'assurer lui-même les liens du gouvernement de France[8] ». La célèbre phrase *L'État*

7. Voir à ce sujet : Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002 ; William Beik, « The Absolutism of Louis XIV as Social Collaboration », *Past and Present*, 188, 2005, p. 195-224.

8. Jean-Louis Thireau, *Les idées politiques de Louis XIV*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, p. 122. Ce que soutient également David Parker : « absolutism

c'est moi !, longtemps attribuée à ce monarque, aurait en fait été écrite en 1818 par l'historien Pierre Édouard Lémontey dans son ouvrage *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV et sur les altérations qu'il éprouva pendant la vie de ce prince*.

Les nombreux obstacles au pouvoir absolu du souverain rendent paradoxale l'utilisation du terme *absolutisme*[9]. Pourtant, les historiens persistent à l'employer à défaut d'en avoir un meilleur pour désigner le système politique français d'Ancien Régime[10]. Quoi qu'il en soit, la nouvelle génération d'historiens démontre qu'il est impossible pour le gouvernement d'instaurer un système politique absolu en faisant fi des anciennes bases féodales. C'est sur ces bases que toute la société et la monarchie elle-même reposent[11]. Le pouvoir et les privilèges de certaines institutions ou de groupes sociaux ont donc fait obstacles aux décisions gouvernementales, ou ont pu les influencer. Par exemple, ont déjà été survolés par les historiens les cas des Parlements, du clergé, du conseil privé, des financiers, de l'armée, de la noblesse de province et de la grande noblesse.

La royauté n'a donc pas eu le choix. Elle a dû composer avec les prérogatives et privilèges ancestraux de la société. Elle a dû tenir compte de ces obstacles lorsqu'elle

---

was always in the making, but never made » (*The Making of French Absolutism*, Londres, Edward Arnold, 1983) cité par Cosandey et Descimon, *op. cit.*, p. XVI. Bernard Vonglis soutient toutefois que selon la représentation qu'il se faisait de lui-même, Louis XIV se croyait être véritablement l'État. *La monarchie absolue française : définition, datation, analyse d'un régime politique controversé*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 13.

9. Andrew Lossky, « The Absolutism of Louis XIV : Reality or Myth ? », *Canadian Journal of History*, n° 19, 1984, p. 1-15 ; James Collins, *The State in Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995. On exagère le pouvoir réel de la monarchie lorsque Louis XIV prend le pouvoir. Dessert, *op. cit.*, p. 126 et 134 ; Elias, *op. cit.*, p. XXXII et dans l'avant-propos de l'édition allemande cité par Cosandey et Descimon, *op. cit.*, p. 230.

10. Rudolf Vierhaus, « Deutschland im Zeitalter des absolutismus (1648-1763) », *Deutsche Geschichte*, 6, Göttingen, 1984 ; Wolfgang SCHMALE, « The Future of "Absolutisme" in Historiography : Recent Tendencies », *Journal of Early Modern History*, vol. 2, n° 3, 1998, p. 192-202.

11. Boltanski, *op. cit.*, p. 409 ; Oestreich, *op. cit.*, p. 262 ; Roger Mettam, *Power and Faction in Louis XIV's France*, Oxford, Basil Blackwell, 1988.

prenait des décisions et instaurait des politiques. Elle a dû également utiliser les privilégiés pour gouverner. Notamment, les plus puissants d'entre eux : les grands nobles. Bénéficiaires du système, ces derniers représentent son meilleur appui pour assurer le développement de l'État. Le roi doit donc maintenir une bonne entente avec les puissants et privilégiés afin de conserver leur loyauté. Dans le cas où la relation patron-client se détériore, le roi risque de voir ses grands nobles prendre les armes contre son service. Le royaume entre alors dans une période de conflit. La monarchie ne peut pas se permettre de négliger ces groupes sociaux, puissants et influents. Ne pouvant régner sans leur appui, elle doit collaborer avec eux[12]. Ainsi, la base du système politique français repose sur la collaboration entre le gouvernement et certains groupes influents de la société, comme les grands nobles[13]. Cette collaboration est possible, car elle est faite de part et d'autre par nécessité et parce qu'elle répond aux intérêts mutuels des deux parties[14]. Par conséquent, le gouvernement français semble être une monarchie non pas absolue, mais dont les décisions sont le fruit de l'entente entre la royauté et les groupes d'individus privilégiés qui participent au développement de l'État moderne.

12. James B. Collins, *Fiscal Limits of Absolutism : Direct Taxation in Early Seventeenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1988 ; Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

13. Alors que l'absolutisme était un concept français, l'idée de collaboration est une préoccupation anglaise, française depuis peu, notamment avec la parution de l'ouvrage de Fanny Cosandey et Robert Descimon, *op. cit.*, cité par Beik, *loc. cit.*, p. 196.

14. Sur la collaboration par nécessité voir Beik, *loc. cit.* ; Mettam, *Power and Faction*, et « France », *Absolutism in Seventeenth-Century Europe*, Londres, MacMillan, 1990. Sur les intérêts économiques mutuels, voir Beik, *loc. cit.*, p. 355, cité par Cosandey et Descimon, *op. cit.*, p. 171 ; Albert Hamscher, *The Conseil privé and the Parlement in the Age of Louis XIV : a Study in French Absolutism*, Philadelphie, American Philosophical Society, 1987 ; Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986 ; Dessert, *Argent, pouvoir et société* ; Françoise Bayard, *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, 1988 ; Bonney, *Political Change under Richelieu and Mazarin*, p. 441 ; Christian Jouhaud et Robert Descimon, *La France du premier XVII^e siècle : 1594-1661*, Paris, Belin, 1996, p. 193.

Cette nouvelle interprétation du système politique français réfute l'idée que les conflits politiques du XVII^e^ siècle auraient pu être causés par une opposition à l'implantation de l'absolutisme, comme l'ont longtemps supposé les historiens traditionnels. En fait, comme nous l'avons vu, les privilégiés, comme les grands nobles, sont loin de s'opposer à la centralisation des pouvoirs de l'État. Ils ont certes de grands intérêts à le maintenir en place et à coopérer avec la monarchie qui peut, en échange, leur procurer des avantages. Les crises politiques du XVII^e^ siècle auraient alors été causées par une perte d'équilibre, soit un manque de collaboration, de compromis ou l'absence de la conciliation habituelle de la part du gouvernement monarchique. Les décisions prises par le gouvernement sans l'accord des bénéficiaires du système briment leurs intérêts et entraînent la révolte de ces derniers. C'est notamment ce qui s'est produit avec les grands nobles pendant la Fronde. Écartés du pouvoir par la présence du principal ministre, le cardinal Mazarin, ils reçoivent moins d'avantages que s'ils étaient restés près du roi. Étant un groupe particulièrement influent, les grands nobles ont une place privilégiée que les historiens de la Fronde ne leur ont pas toujours accordée.

UNE ERREUR HISTORIOGRAPHIQUE : LES GRANDS NOBLES, CES FRONDEURS NON FRONDEURS

Les historiens de la Fronde ont toujours qualifié les grands nobles révoltés de *frondeurs*. Pourtant les contemporains du conflit semblent en avoir une interprétation divergente. Par conséquent, historiens et contemporains d'Ancien Régime n'ont pas la même vision des Frondes et de leurs participants : les frondeurs.

Pour les historiens, la Fronde, ou les Frondes, est un conflit ou un ensemble de conflits, qui peuvent être identifiés par une composition sociale similaire, comme la Fronde

parlementaire ou la Fronde des princes[15], ou par les régions géographiques qu'ils touchent, comme la Fronde de Bordeaux, de Paris, d'Aix[16]. Par contre, pour les contemporains, la Fronde est une cabale, une faction, et ne peut pas se mettre au pluriel. En outre, cette cabale est unique : il s'agit de celle du coadjuteur de Paris, devenu cardinal de Retz en 1652. Bien que la composition de son parti se modifie quelque peu pendant les troubles, il semble que la plupart des grands n'y soient pas associés. Par exemple, la duchesse de Nemours écrit que « M. de Noirmoutier, qui connaissait mieux M. le Prince [de Condé] que les autres, n'avait jamais voulu entrer dans la négociation de ce prince avec la Fronde[17] ». Deux éléments peuvent être conclus de ce passage. D'abord, la Fronde n'est pas un conflit – ou un ensemble de conflits – comme le veulent traditionnellement les historiens, puisque des hommes peuvent négocier avec elle. Ensuite, le prince de Condé n'en fait pas partie. Si le premier prince du sang n'est pas considéré comme un adhérent à cette cabale, qu'en est-il des autres grands ? Ce questionnement nous amène à nous pencher sur la définition des frondeurs.

Pour les historiens, les frondeurs sont tous ceux qui ont tenu tête au gouvernement entre 1648 et 1653, que ce soit par les armes, par l'écriture ou par la parole. Par exemple, l'historien Christian Petit-Fils écrit dans son ouvrage sur Louis XIV que ce sont des frondeurs qui se battaient au faubourg Saint-Antoine en juillet 1652, bataille qui opposait

15. Cette vision s'applique davantage à la version de la Fronde que donne Michel Pernot, *op. cit.*

16. Cette vision s'applique davantage à la version de la Fronde que donne Ernst Kossmann. Ce dernier fait la différence entre la fronde parisienne et celles des provinces. Kossmann, *op. cit.*

17. Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, *Marie d'Orléans duchesse de Nemours : Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris jusqu'à la prison du Cardinal de Retz en 1652, avec les différents caractères des personnes qui ont eu part à cette guerre. Suivis de lettres inédites de Marguerite de Lorraine duchesse d'Orléans*, introduction, notes et index de Micheline Cuérin, Paris, Mercure de France, 1990, p. 164.

les troupes royales à celles des princes[18]. Cette définition des frondeurs englobe ainsi tous les individus révoltés, peu importe leur statut social : des militaires, des artistes, des bourgeois, des magistrats, des conseillers municipaux, des ecclésiastiques, des nobles, et même les grands nobles. Or, en réalité, les contemporains utilisent ce terme uniquement pour désigner les membres de la cabale de la Fronde dont il a été mention ci-haut. Le duc de La Rochefoucauld, dans ses *Mémoires*, va en ce sens :

> Le nom « frondeurs » avait été donné, dès le commencement des désordres, à ceux du Parlement qui étaient opposés aux sentiments de la cour. Le duc de Beaufort (La Boulaye s'y joint avec lui plus tard), le coadjuteur de Paris, le marquis de Noirmoutier et Laigues, s'était depuis joints à cette cabale, s'en rendirent les chefs ; Mme de Chevreuse, M. de Châteauneuf et leurs amis s'y joignirent. Ils demeurèrent tous unis, sous le nom de Frondeurs, et eurent une part très considérable à toutes les affaires qui suivirent[19].

Ainsi, le terme *frondeur* du XVII^e^ siècle ne s'applique pas aux grands nobles révoltés contre le service du roi. Il ne s'applique pas davantage au peuple, puisque, comme nous l'avons vu, celui-ci est fondamentalement bon pour le roi et la Cour. Effectivement, Madame de Motteville, une contemporaine, fait la différence entre « la canaille, le peuple, les Parisiens et les frondeurs[20] ».

Pour les contemporains, la Fronde et les frondeurs n'impliquent pas les grands nobles qui ont pris les armes. En outre, il semble même que ces derniers, ainsi que toute la haute société qui compose la Cour, ressentent un certain dédain envers cette cabale. La duchesse de Nemours

18. Petit-Fils, *op. cit.*, p. 55.

19. La Rochefoucauld, *Mémoires*, p. 215. Bien que les parlementaires soient les premiers révoltés des troubles, le coadjuteur se joint à certains d'entre eux. Leur groupe devient alors une cabale. Jamais le terme n'est appliqué à d'autres partis révoltés par la suite. Ceux que l'on nomme *frondeurs* demeurent les adhérents du parti du cardinal de Retz.

20. Françoise Berthaut, Madame de Motteville, *Chronique de la Fronde*, édition présentée et annotée par Jean-Michel Delacomptée, Paris, Mercure de France, 2003, p. 167.

souligne que le gouvernement de la régence préfère de loin négocier avec les grands plutôt qu'avec la Fronde pour s'assurer d'un plus grand soutien. « Après y avoir fait tout leur possible, jusqu'à proposer le mariage du prince de Conty avec la nièce du cardinal, [les gens de la Cour] virent à leur grand regret qu'il n'y avait plus rien à faire de ce côté-là. On tourna donc toute la négociation du côté de la Fronde [...][21]. » Il y aurait donc eu une grande volonté de la part de la Cour de négocier avec les princes, avec lesquels elle « fait tout son possible », plutôt qu'avec la Fronde avec qui elle est contrainte de faire affaire, « à son grand regret ». En fait, les grands révoltés et la haute aristocratie du gouvernement considèrent les frondeurs comme des êtres méprisables, de basses conditions, dont les buts douteux permettent de ne rechercher que leurs intérêts personnels.

Pour les contemporains, l'épisode de la Fronde et des frondeurs se terminent avec l'arrestation du cardinal de Retz en décembre 1652. « Avec lui s'éteint la Fronde. Il en avait été le chef et la source et il fut le dernier abattu », souligne Madame de Motteville[22]. Les grands révoltés de la Fronde parlementaire et de la Fronde des princes ne s'associent pas à cette cabale et ne sont jamais perçus comme tels par le gouvernement, ainsi que par les autres grands restés loyaux. L'importance de la place que les grands nobles occupent dans le royaume rend inacceptable le fait qu'ils soient comparés aux frondeurs. La répugnance de la Cour à négocier avec la cabale du cardinal de Retz ne s'explique pas uniquement par la condition modeste de ses partisans. En fait, la Cour préfère nettement avoir une entente avec les grands du parti du prince de Condé en raison de leurs pouvoirs et de leur influence. Par conséquent, ils seront amnistiés avec douceur. Cependant, leur retour dans les bonnes grâces du roi est le seul moyen de stabiliser l'État et d'assurer sa grandeur et celle de son monarque.

21. Nemours, *Mémoires*, p. 136.
22. Motteville, *Mémoires*, p. 173.

CONCLUSION

La vision traditionnelle que nous avons des rois est beaucoup inspirée de l'iconographie. On montre le roi de France comme étant un homme sans pitié et absolu qui, par la force, soumet ses sujets à sa volonté. Pour certains historiens, les Frondes auraient alors été la dernière lutte de la société et de la haute noblesse contre la centralisation des pouvoirs dans les mains de la monarchie. Une fois contraints, c'est par la force qu'ils auraient finalement eu à se soumettre au roi. Or, le gouvernement de Louis XIV, sur les conseils du cardinal Mazarin, aurait eu recours à la douceur et à la négociation pour mettre un terme au conflit. Même si les révoltés, malgré eux, prennent les armes contre le service du roi, ils soutiennent qu'ils ne se liguent pas contre leur souverain. Ils s'attaquent plutôt à ceux qui, selon eux, nuisent à l'État : le ou les ministres. Dans ces circonstances, il est difficile pour le monarque de punir ses sujets révoltés. Par ailleurs, le choix d'utiliser la douceur à cette époque découle d'un courant philosophique en vogue chez les princes européens : le néostoïcisme. En faisant preuve de clémence et de miséricorde pour résoudre un conflit, le souverain gagne son salut et la gloire. Alors qu'il a le pouvoir de punir ses sujets révoltés, il leur octroie une amnistie. Par conséquent, le souverain est admiré de son peuple et peut alors obtenir l'obéissance sans inspirer la crainte. Par diverses stratégies, il pardonne d'abord à son bon peuple, ville par ville.

Par contre, pardonner aux révoltés sans distinction peut s'avérer une politique dangereuse. Un pardon aveugle n'assure pas l'arrêt des troubles de façon efficace. C'est

pourquoi, tout en ayant recours à la douceur, la monarchie doit également faire preuve de tempérance. Le monarque doit effectivement faire la différence entre ses bons sujets et ceux qui méritent d'être punis. C'est ainsi que certains révoltés des Frondes sont sanctionnés. La sévérité de leur peine varie selon leur naissance et leurs crimes. Par exemple, les individus de moins haute naissance qui persistent dans la révolte peuvent aggraver leur sort. La peine la plus courante est l'exil, qui, par ailleurs, est moins une peine qu'un but que le gouvernement royal poursuit afin d'éloigner les plus radicaux. Les grands révoltés moins radicaux sont exilés sur leurs terres, tandis que les plus endurcis sont expulsés à l'extérieur du royaume. Ce faisant, le gouvernement pacifie progressivement l'intérieur du royaume et transforme la révolte interne en conflit interétatique contre l'Espagne. La modification de la nature du conflit explique les raisons qui poussent les contemporains et les historiens à voir l'aboutissement de la Fronde en 1652-1653, soit lorsque les grands révoltés quittent le royaume. Par contre, ayant rejoint les rangs des armées espagnoles, ces derniers ne sont pas tous réconciliés avec le gouvernement de France avant 1660-1661.

La monarchie d'Ancien Régime ne peut pas punir trop sévèrement ses grands révoltés. D'une part, ils occupent une place importante au sein de la hiérarchie et, d'autre part, ils détiennent une certaine influence dans le royaume. En fait, le gouvernement monarchique de l'époque moderne semble difficilement capable de gouverner s'il n'a pas l'appui de ses grands nobles. Les villes, les militaires, les financiers, comme les grands nobles, possèdent des pouvoirs ancestraux sur lesquels la monarchie s'appuie pour gouverner et développer l'État. En plus de l'honneur que leur procure leur rang et des gouvernements qu'ils occupent, les grands nobles sont liés à un certain nombre de clients dont la quantité et la qualité est proportionnelle à leur puissance. La monarchie est donc également soutenue par le système de patronage-clientèle. En échange du soutien des grands qui mettent leur influence à son service, elle leur procure des avantages qui

augmentent leur influence et leurs pouvoirs. Cette collaboration peut toutefois s'effriter. Par exemple, en récompensant mal l'appui de ses grands nobles, la monarchie risque d'entraîner leur mécontentement et, du coup, leur révolte. La puissance de la grande noblesse est telle que lorsque la monarchie refuse de collaborer avec elle pour gouverner l'État, son mécontentement, s'il est important, fait entrer le royaume en période de crise. C'est ainsi que les grands nobles entrent dans la Fronde.

Afin d'enrayer le conflit, la monarchie doit regagner la fidélité de ses nobles. Pour y parvenir, elle utilise l'influence des grands qui découle du système de patronage-clientèle. Par diverses stratégies, comme l'exploitation des mécontentements du camp adverse, le gouvernement royal gagne progressivement les grands révoltés. Il affaiblit ainsi leur parti et renforce le sien par la même occasion. Lors des Frondes et de la petite-fronde, le gouvernement tente d'abord d'approcher les révoltés les plus influents. Ensuite, l'urgence des ralliements varie selon le contexte.

Par le biais d'entremetteurs, le gouvernement négocie avec les grands révoltés pour qu'ils acceptent l'amnistie. En échange de leur fidélité, il leur pardonne, fait table rase en oubliant leurs fautes et les rétablit dans leurs biens et charges – ou les dédommage si cela n'est guère possible. Le gouvernement leur offre également un dédommagement supplémentaire pour pallier au mécontentement qui les a obligés à quitter le parti du roi et prendre les armes. Une fois la négociation terminée et le grand révolté amnistié, celui-ci, le roi, la reine et le ministre doivent réciproquement s'assurer de leurs bons sentiments les uns envers les autres. Cet échange est normalement fait par lettres et implique l'entrée du grand dans les grâces du roi. Néanmoins, pour que la chose soit officielle, les plus grands des nobles – les membres de la famille royale et les princes du sang – considèrent également important de se présenter personnellement devant le roi, la reine et le ministre. Cet échange implique la reprise de leur collaboration et de leur bonne relation. La monarchie française parvient à rétablir la paix dans son

royaume et à une réconciliation efficace en réintégrant les grands révoltés, avec leur honneur sauf, à la Cour.

Une façon d'assurer la stabilité politique pour le gouvernement français moderne est de veiller à ce que ses grands nobles aient de bonnes dispositions à son égard et à l'égard de ses représentants. Le cardinal Mazarin semble en avoir mesuré l'importance lors de la Fronde et ses suites qui secouèrent le royaume entre 1648 et 1659. Il s'assure de transmettre cette leçon à son filleul. Ainsi, au Louvre, le matin du 9 mars 1661, Jean-Baptiste Colbert demande au jeune Louis XIV de relire à haute voix les dernières volontés de son parrain agonisant. Au passage concernant ses nobles, le futur Roi-Soleil put lire : « À l'égard de la noblesse, que c'estoit mon bras droit, que j'en devois faire cas, et la traiter avec confiance et bonté en toutes rencontres[1]. »

1. « Les dernières volontés de Mazarin à Louis XIV », 9 mars 1661, dans *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*, T. 1 : *1650-1661*, p. 535.

Annexe 1

LES CONTEMPORAINS[1]

BEAUFORT, François de Vendôme (duc de) (1616-1669)
Fils de César de Vendôme et petit-fils illégitime d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Ayant fomenté un complot contre Mazarin, appelé la Cabale des Importants, en 1643, il est fait prisonnier à Vincennes. À l'aube de la Fronde parlementaire, en 1648, il s'évade et s'associe au coadjuteur de Paris – le futur cardinal de Retz – puis aux troupes du duc d'Orléans (et de Condé) pendant la Fronde des princes. Il est exilé à la demande du roi avant l'amnistie générale de Paris d'octobre 1652. De retour dans les grâces royales en 1653, il finit par obtenir la survivance de la charge de l'amirauté de France, poste qu'avait reçu son père en 1650.

BERTHOD, François (père)
Gardien du couvent des cordeliers de Brioude. Religieux qui a pris part aux négociations de Paris en 1652, puis à Bordeaux en 1653, car il a la confiance du gouvernement royal. À Paris, par infiltration, il assure la communication entre le père François Faure, évêque de Glandèves en 1651, puis d'Amiens en 1653, et la reine sur les « dispositions » de la capitale pour la paix en soutenant les royalistes parisiens. À la veille de Noël 1652, il se rend à Bordeaux pour faire de même qu'à Paris. La situation est plus difficile, mais il y parvient en dépit des nombreuses trahisons qu'il doit affronter en compagnie du père Ithier, son principal collaborateur bordelais.

BESMAUX, François de Montlezun (marquis de) (1613-1697)
Entré au service de Mazarin en 1646, il est capitaine de ses gardes en 1652. Mazarin le dépêche à Bâle pour qu'il participe aux négociations, avec Castelnau, pour ramener dans les rangs royaux le

1. À noter que seuls les contemporains que nous considérons les plus importants figurent dans cette annexe. Pour une liste plus développée, consulter l'annexe 1 de mon mémoire de maîtrise : *Douceur, négociations et réconciliation : le gouvernement de Louis XIV face à la Fronde des grands (1648-1661)*.

comte d'Harcourt en avril 1654. En récompense de ses services, il devient gouverneur de la Bastille, puis prend le titre de marquis.

BOUILLON, Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne (duc) (1605-1652)
Frère aîné du maréchal de Turenne. Il s'embarque dans la Fronde parlementaire avec d'autres grands en 1649. Amnistié par la paix de Rueil en mars 1649, il s'exile et tente de joindre le parti de Condé pendant son emprisonnement. À sa sortie de prison, comme le prince ne lui accorde pas ce qu'il lui avait fait miroiter, il retourne dans les grâces royales en 1651. Mazarin lui promettait le titre de *prince étranger* et une compensation pour la place de Sedan qu'il avait perdu en 1642, en s'étant retrouvé complice de Cinq-Mars pour avoir participé à une intrigue contre Richelieu. Il n'avait été libéré de prison qu'en cédant sa place forte.

BOUTEVILLE, François-Henri de Montmorency (comte de Luxembourg et de) (1628-1695)
Frère de la duchesse de Châtillon. Élevé avec Condé, il le suit au service du roi lors de la Fronde parlementaire, puis dans son parti lors de la Fronde des princes jusqu'en 1659. Ce lieutenant de Condé obtient son pardon en même temps que lui lors du traité des Pyrénées. Il devient pair de France en 1661 de par son mariage avec Madeleine de Luxembourg-Piney, princesse de Tingry et héritière du duché de Piney, connu sous le nom de duché de Luxembourg.

BUSSY, Roger de Rabutin (comte de) (1618-1693)
Cousin de Mme de Sévigné. Dès 1634 il sert dans l'armée. Client de Condé, il demeure loyal lors de la Fronde parlementaire. Puis il entre dans la révolte pendant l'emprisonnement des princes. Cependant, après la libération de son maître, ce dernier lui préfère le comte de Guitaut. Ne sentant donc pas qu'on le considère a sa juste valeur, Bussy quitte les rangs des princes pour obtenir les grâces royales en 1651. Il demeure sous les ordres de Turenne en Flandre après avoir obtenu le grade de « mestre de camp » en 1655. Il est au siège de Mardick en 1657 et à la bataille des Dunes en 1658. Il subit finalement une disgrâce royale en 1659, pour avoir participé à une orgie à Roissy pendant la semaine sainte. Il est exilé sur ses terres en Bourgogne.

CANDALE, Louis-Charles-Gaston de Nogaret de Foix et de La Valette (duc de) (1627-1658)
Fils du duc d'Épernon, il obtient le commandement de l'armée de terre près de Bordeaux à l'automne 1652 en remplacement du

comte d'Harcourt. À l'été 1653, avec le duc de Vendôme, il négocie au nom de la Couronne avec le parti les princes et la ville de Bordeaux pour l'amnistie et les accommodements. Il entre en pourparlers avec Mazarin pour un mariage avec une de ses nièces, mais meurt en 1658, avant que l'entente ne soit conclue.

CASTELNAU, Jacques de Castelnau-Meuvissière (marquis de) (mort en 1658)
Commandant de toutes les troupes qui se trouvaient sur la frontière du Nord du Royaume après la Fronde. En avril 1654, à Bâle, il a négocié le retour du comte d'Harcourt – avec Besmaux et Autichamp – dans les rangs royaux. Il est un des généraux qui s'est démarqué à la bataille des Dunes en 1658. Blessé mortellement lors de ce combat, on le nomme maréchal de France juste avant sa mort.

CHÂTILLON, Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville (duchesse de) (1627-1695)
Sœur de François de Montmorency-Bouteville, elle est l'épouse de Gaspard de Coligny, un militaire proche de Condé. Après la mort de son mari, en février 1649, elle devient la maîtresse du duc de Nemours, puis celle du prince de Condé en 1651. En 1652, elle possède une emprise sur Condé qui lui permet de négocier pour lui avec Mazarin. Elle demande l'aide de la duchesse de Montpensier lors de la bataille du faubourg Saint-Antoine en juillet 1652 et convainc celle-ci d'ouvrir le feu de la Bastille sur les troupes royales. Elle négocie tout l'été 1652 pour les princes avec Basile Fouquet. Elle n'est pas comprise dans l'amnistie de Paris d'octobre 1652 et reçoit une lettre de cachet qui lui demande de s'exiler sur ses terres. À l'automne 1653, elle est arrêtée pour avoir tenté de fomenter un attentat contre le cardinal. Ses complices, Berthault et Ricousse (ou Ricous) seront exécutés.

COLBERT, Jean-Bapstiste (1619-1683)
Au début de la Fronde parlementaire, Colbert est sous les ordres de Le Tellier. Au début de l'année 1651, ce secrétaire d'État cède Colbert à Mazarin pour qu'il administre ses affaires personnelles, ce qu'il fera jusqu'à la mort du cardinal en 1661. Mazarin, dans son testament, recommande chaudement à Louis XIV de prendre Colbert à son service. Une fois dans les bonnes grâces du roi, Colbert participe à la disgrâce de son plus grand rival, Nicolas Fouquet, alors surintendant des finances.

COLIGNY-SALIGNY, Jean (de) (dit comte de Coligny) (1617-1686)
À ne pas confondre avec son frère Gaspard III de Saligny-Coligny duc de Châtillon mort à Charenton le 8 février 1649 et avec son père, Gaspard II de Saligny-Coligny, lieutenant des gendarmes du roi, mort en 1651.

Fidèle du prince de Condé, il demeure loyal envers la Couronne lors de la Fronde parlementaire, bien qu'une querelle avec Gamin, intendant de Picardie, lui vaille d'être quelques mois embastillé. Il est entraîné avec son maître dans la Fronde des princes et malgré le fait que, selon lui, Condé le traite fort mal il demeure dans la révolte jusqu'en 1659. Fait prisonnier en 1653 dans les Ardennes, il est exilé sur ses terres. Échangé contre le comte de GrandPré en 1654, il va en Flandres rejoindre son maître, puis il est fait à nouveau prisonnier en 1658 avec Bouteville pour permettre à Condé de s'échapper. Il est échangé contre le maréchal d'Aumont. Pardonné au traité des Pyrénées, il quitte son maître pour le roi en 1661 ; Condé lui aurait préféré le comte de Guitaut pour une nomination au sein de l'Ordre des chevaliers du Saint-Esprit. Il est envoyé en tant que lieutenant-général en Hongrie pour commander les troupes royales en 1664 contre les Turcs.

CONDÉ, Louis II de Bourbon (prince de) (1621-1686)
Surnommé le Grand Condé. Premier prince du sang du royaume de France, il est le cousin de Louis XIV. Jusqu'en 1646, il est connu sous le nom de duc d'Enghien. À 22 ans, il commande l'armée contre les ennemis de la guerre de Trente Ans. À la veille de la Fronde, il est un héros militaire. Il a en effet remporté de grandes victoires à Rocroi, le 19 mai 1643, à Nördlingen, le 3 août 1645, à Dunkerque la même année, puis à Lens le 20 août 1648. Il appuie Mazarin lors de la Fronde parlementaire, mais son arrestation avec son frère Conti et son beau-frère Longueville en janvier 1650 l'irrite. Après sa libération, en février 1651, il prend les armes contre le cardinal et le gouvernement royal. En s'associant avec l'Espagne, il demeure au service de Philippe IV jusqu'à ce qu'il obtienne son pardon lors du traité des Pyrénées en 1659. Il entre en grâce l'année suivante, à l'hiver 1660.

CONTI, Armand de Bourbon (prince de) (1629-1666)
Frère du prince de Condé et de la duchesse de Longueville. Cette dernière l'entraîne dans la Fronde parlementaire en 1649. En janvier 1650, il est arrêté avec son frère et son beau-frère. Il suit à nouveau sa sœur dans le conflit à Bordeaux en 1653 où, après le siège de la ville, il négocie son amnistie. En septembre de la

même année, il offre sa fidélité à Mazarin qui lui fait épouser une de ses nièces, Anne-Marie Martinozzi, en février 1654. Il demeure loyal et va combattre, notamment en Catalogne contre les Espagnols.

DAMVILLE, François-Christophe de Lévis de Vendatour (comte de Biron, puis duc de) (1603-1661)
Cousin du prince de Condé, il demeure au service du roi pendant les troubles. Au moment d'expulser Gaston d'Orléans de Paris, à l'automne 1652, Aligre, puis Damville seront chargés de la délicate mission auprès de l'oncle de Louis XIV. Après l'exil du duc d'Orléans à Limours, Damville continue les négociations avec le duc pour son rétablissement dans les grâces du Roi.

DAUGNON ou DOGNON, Louis de Foucault (comte, puis maréchal du) (1616-1659)
Page de Richelieu puis vice-amiral de France sous le duc de Brézé, il est aussi gouverneur de l'Aunis, de Brouage et de l'île d'Oléron. Il se déclare pour le parti des princes en 1652 et le roi doit négocier avec lui au début de l'année 1653. Sa Majesté lui enlève son commandement de Brouage, mais, en échange, il obtient la charge de maréchal de France et prend le titre de maréchal de Foucault.

ÉPERNON, Bernard de Nogaret (duc d') (1592-1661)
Gouverneur de Guyenne contre qui le Parlement et la ville de Bordeaux se révolte dès 1648. Il est révoqué après les troubles de 1648 en Guyenne. La décision royale est de lui offrir plutôt le gouvernement de Bourgogne. Pour le récompenser d'être demeuré au service du roi, Mazarin lui propose une alliance entre sa famille par le mariage de son fils, le duc de Candale, avec une de ses nièces en 1651. Candale meurt cependant avant qu'une quelconque entente ait pu être conclue.

FOUQUET, Nicolas (1615-1680)
Il est intendant à Paris en 1648 et appui la régente. En 1650, il achète une charge de procureur général du Parlement et perdure dans sa loyauté pendant la fronde parisienne de 1652. En 1653, il est nommé surintendant des finances avec Abel Servien et est chargé de la récolte d'argent. À la mort de son collègue, en 1659, il demeure seul à cette charge. Il est disgracié par Louis XIV en 1661 et enfermé à la prison de Pignerol jusqu'à sa mort.

GOURVILLE, Jean Herauld (sieur, puis baron de) (1625-1703)
Il fait partie de la Maison de La Rochefoucauld en tant que secrétaire. À l'automne 1650, lors des premiers troubles de Bordeaux,

il est dépêché à Mazarin pour l'accommodement des ducs de La Rochefoucauld et de Bouillon. Il sert le duc de La Rochefoucauld et Condé jusqu'à l'amnistie de 1652. Il dégage alors le duc de ses engagements envers le prince et les Espagnols, puis négocie le retour de son maître auprès de Mazarin. Voyant ses habiles talents de négociateur, Mazarin lui propose d'entrer au service du roi. Il accepte. Il demeure toutefois en contact avec Condé et s'immisce de façon prudente dans la négociation du traité des Pyrénées en 1659. En 1660 il obtient la charge de Conseiller d'État. Il devient commis de Nicolas Fouquet, mais le procès de ce dernier l'année suivante le disgracie, comme son maître. Condé lui permet de revenir d'exil en 1669 en le faisant rappeler comme son intendant général.

GRAMONT, Antoine de (comte de Guiche, ainsi que duc et maréchal de) (1604-1678)
Maréchal de camp en 1635, lieutenant général et maréchal de France en 1641. Il sert sous Condé lorsque ce dernier est loyal pendant la Fronde parlementaire (1648-1649) et, bien que son maître soit tombé dans la révolte, il décide de continuer au service du roi. Il garde toutefois contact avec son ancien maître et plusieurs fois – à l'été 1651, en 1652 et en 1655 – il se propose comme médiateur entre son maître et Mazarin. Le cardinal-ministre ne l'utilise seulement qu'en 1659 pour négocier avec Condé et ses agents afin d'arriver à la paix des Pyrénées : c'est lui qui est envoyé à Madrid pour demander la main de l'infante au nom du roi.

GUITAUT, Guillaume de Pechpeirou-Comminges (comte de) (1626-1685)
Gouverneur des îles Sainte-Marguerite et capitaine des chevaux-légers au début de la Fronde. Favori de Condé qui le préfèrera à Coligny-Saligny et Bussy-Rabutin. Le prince le nomme son chambellan. Il suivra Condé jusqu'en 1659 et c'est lui qu'il envoie auprès du roi pour lui faire part de ses bonnes dispositions après le traité de paix. Amnistié en même temps que son patron, il reçoit la place supplémentaire de chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit qu'a offert Louis XIV à Condé à la fin de l'année 1661. À ne pas confondre avec le vieux Guitaut, son oncle, qui arrêta les princes en janvier 1650, resté toujours loyal envers la couronne.

HARCOURT, Henri de Lorraine (comte d') (1601-1666)
Général de l'armée navale en 1636, il est gouverneur de Guyenne en 1642, Grand Écuyer de France en 1643 et vice-roi de Catalogne en 1644. Commandant de l'armée en Normandie en 1649 pour le compte du roi, il obtient le gouvernement d'Alsace en avril de la

même année. Il commande les troupes royales de Guyenne en 1651 et 1652, mais après une série de victoires, mécontent de Mazarin, il quitte précipitamment l'armée et se retire dans son gouvernement d'Alsace en août 1652. Il se révolte en 1654 et s'empare de Brisach. Mazarin négocie avec lui par l'intermédiaire de Besmaux et de Castelnau pour ravoir la place forte.

HOQUINCOURT, Charles de Monchy (marquis et maréchal d') (1599-1658)
Maréchal de camp en 1639, il se bat à Lérida en 1642 et Rethel en 1650. Gouverneur de Péronne, il fait partie des troupes royales. Battu à Bléneau le 8 avril 1652 par Condé, il est ensuite envoyé en Catalogne dès 1653, puis à Arras en 1654 sans pouvoir empêcher la fuite du prince. Ceci augmente la suspicion de Mazarin à son égard, concernant un éventuel lien entre le maréchal et Condé. Courtisé par Mme de Châtillon, il quitte les rangs des royaux pour rejoindre Condé chez les Espagnols en 1655. Mazarin dépêche le duc de Navailles et le comte de Noailles pour négocier la remise de ses places fortes, soit Péronne et Ham. Après un arrangement avec la couronne, il rejoint Condé qui lui donne Dunkerque. Il meurt en défendant cette place à l'été 1658. À ne pas confondre avec son fils, Georges de Monchy, appelé marquis d'Hoquincourt, qui se bat aussi dans l'armée royale.

LA ROCHEFOUCAULD, François VI, prince de Marcillac (jusqu'en février 1650), puis (duc de) (1613-1680)
Amant de la duchesse de Longueville, il entre avec les grands, dès 1649, dans la Fronde lors de la révolte du Parlement de Paris. Pendant l'emprisonnement des princes, il continue la révolte à Bordeaux et suit le parti de Condé en 1651. Gravement blessé aux yeux à la bataille du faubourg Saint-Antoine en juillet 1652, il refuse l'amnistie le 22 octobre suivant et demande au roi de pouvoir se retirer sur ses terres à Damvilliers. Ne se trouvant plus d'aucune utilité en raison de sa blessure, il dépêche Gourville auprès de Condé et des Espagnols pour se libérer de ses engagements. Par la suite de quoi, par le biais du même homme, il se raccommode avec la Cour et Mazarin. Le roi donne à Charles de La Rochefoucauld, son fils, l'abbaye bénédictine de Molesmes, dans le diocèse de Langres.

LONGUEVILLE, Henri II d'Orléans (duc de) (1595-1663)
Gouverneur de Normandie depuis 1619, il est le beau-frère de Condé ; il a épousé sa sœur, Anne-Geneviève, en 1646. Son épouse le pousse à entrer dans le conflit dès la Fronde parlementaire en 1649. Il est emprisonné en même temps que ses beaux-frères, en

janvier 1650, et prend leur parti en 1651. En 1652, le gouvernement tente de le garder de son côté alors que son épouse, avec laquelle il a maille à partir, soulève la révolte à Bordeaux. Il se raccommode avec la cour en 1653 et souhaite son accord pour qu'il puisse se réconcilier avec sa femme, en 1654. Malgré son serment de fidélité, il ne fait rien pour enrayer les troubles de la noblesse seconde en Normandie, en Picardie et dans l'Orléanais en 1658-1659, et il semble appuyer secrètement Condé jusqu'à son retour en 1659.

MANICAMP, Achille de Longueval (marquis de)
Maréchal de camp en 1636, puis lieutenant-général en 1646. Il obtient le gouvernement temporaire de La Fère pendant la Fronde à la condition qu'il le remette à Mazarin. Souhaitant que son gouvernement soit indépendant et ne voulant plus le redonner qu'avec compensation, il se révolte pendant les troubles de Paris et de Bordeaux. En 1653, le maréchal d'Estrées y est déplacé pour négocier avec lui, comme le marquis de Fabert. Il obtient une amnistie et une somme de 50 000 écus en échange de la place de La Fère et un exil hors de France. Il se réfugie à La Haye d'où il continue de correspondre avec Condé.

MARSIN (ou MARCHIN), Jean-Gaspard-Ferdinand (comte de) (mort en 1673)
Fait maréchal de camp en 1644, puis lieutenant général en 1647. Commandant en chef de la Catalogne en 1649, il a des liaisons avec Condé qui lui donne le gouvernement de Bellegarde. Il est emprisonné en 1650 à Perpignan et est libéré en même temps que son maître qui lui donne ensuite le gouvernement de Stenay. Il est fait capitaine général des armées de Catalogne par Condé, puis il vient le rejoindre en Guyenne en 1651. Il avait la conduite de l'infanterie sous Condé pendant la révolte et participe aux troubles de Bordeaux en 1653. Même après l'amnistie, il continue de tenter de soulever la ville avec le comte de Fiesque. Demeuré avec Condé chez les Espagnols jusqu'au traité des Pyrénées, le roi lui permet de rester au service de l'Espagne où il y demeura jusqu'à sa mort pendant la guerre de Hollande où il était « mestre » général des Pays-Bas. Il négociait justement son retour en France avec Gourville.

MONTPENSIER, Anne-Marie-Louise d'Orléans (duchesse de) dite la Grande Mademoiselle (1627-1693)
Fille de Gaston d'Orléans, elle est la cousine de Louis XIV. Demeurée loyale envers la couronne lors de la Fronde parlementaire, elle appuiera son cousin, le prince de Condé, lors des

troubles. Elle est exilée à Saint-Fargeau à l'amnistie de Paris à l'automne 1652. Elle entre dans les grâces royales, en 1656, peu de temps après son père.

NAVAILLES, Philippe de Montault de Bénac (comte de, puis duc de) (1630-1682)
Page du cardinal de Richelieu dans les années 1630, il entre dans l'armée en 1638. Attaché aux intérêts de Mazarin, il obtient le gouvernement de Bapaume. Il sert comme lieutenant-général sous les ordres du comte d'Harcourt qui commande les troupes de Guyenne en 1652, et raccompagne Mazarin en France à l'hiver 1653. Il est envoyé au maréchal d'Hoquincourt pour négocier avec lui la libération des places de Péronne et de Ham que Condé convoite.

NOAILLES, Anne (comte de) (mort en 1678)
En 1643, il est grand maréchal de Rouergue et lieutenant du roi en Auvergne. Il est envoyé avec le duc de Navailles auprès du maréchal d'Hoquincourt pour négocier la libération des places de Péronne et de Ham qu'il détient en 1655. Il devient capitaine des gardes du corps du roi, puis duc et pair du royaume en décembre 1663.

ORLÉANS, Gaston Jean-Baptiste de France (duc d') (1608-1660)
Fils de Henri IV et frère cadet de Louis XIII. Reconnu pour avoir conspiré pendant le règne de son frère aîné, il appuie toutefois le gouvernement royal au début de la Fronde parlementaire. Comme Condé, il bascule ouvertement du côté du parti des princes lors du retour de Mazarin à la fin de l'année 1651, en tentant de bloquer son entrée dans le royaume par ses armées. Il signe un traité d'alliance avec Condé en 1652. Le roi lui demande de quitter Paris la veille de l'amnistie de 1652. Ayant négocié les conditions de son exil, il part pour Blois où il restera jusqu'à sa réconciliation avec la cour en 1656.

RETZ, Jean-François-Paul de Gondi (cardinal de) (1613-1679)
Neveu de l'archevêque de Paris, il porte le titre de coadjuteur de Paris jusqu'à sa nomination au cardinalat le 18 février 1652, où il prend le nom de Retz. Il conspire continuellement entre 1648 et 1652 pour devenir ministre du roi en remplacement de Mazarin. Il crée son propre parti pendant la Fronde ; c'est lui que les grands qualifient de « frondeur ». Il veut bénéficier de l'amnistie de 1652, mais lorsqu'il se présente au Louvre pour se réconcilier avec la cour, le 16 décembre 1652, il est arrêté puis envoyé à Vincennes. Il est ensuite placé au château de Nantes d'où il s'évade en 1654.

Il quitte la France pour l'Espagne, puis Rome. Il est le seul à qui Louis XIV ne pardonnera jamais.

TAVANNES, Jacques de Saulx (comte de) (1620-1683)
Il est capitaine-lieutenant des gendarmes de Condé en 1648, maréchal de camp, puis lieutenant général en 1651. Il tente en vain d'entraîner la Bourgogne dans la révolte lorsque son maître est emprisonné en 1650, coupant ainsi les liens familiaux, car le reste de sa famille demeure loyale. Mazarin, par Condé, lui offre un brevet de maréchal de camp. Tavannes joue donc double jeu en servant sous le maréchal d'Aumont, mais en continuant d'appuyer Condé. Il est ensuite disgracié – le roi l'accuse d'avoir tiré sur lui à Estampes. Il rejoint les rangs de Condé, mais après l'amnistie de Paris de 1652, il n'est plus convié aux conseils de guerre du prince. Se sentant ainsi lésé par son maître – il devait partager le commandement de l'armée avec le prince de Tarente – il quitte Condé après le siège de Sainte-Menehould (du 1er au 14 novembre 1652). Son beau-père, le duc de Tresme, lui obtient ses lettres de restitution en 1653, qu'il refuse.

TURENNE, Henri de La Tour d'Auvergne (vicomte de) (1611-1675)
Frère du duc de Bouillon. Entraîné par la belle duchesse de Longueville et son frère, dans la révolte dès 1649. Il signe avec la duchesse une alliance avec les Espagnols en 1650. Turenne et son frère retournent toutefois dans les grâces royales dès 1651, car Condé, une fois sorti de prison, ne leur obtient pas ce qu'ils désirent alors que Mazarin peut le leur donner, à savoir le titre de princes étrangers et une compensation pour leur place de Sedan. Turenne obtient à nouveau un poste de commandement dans l'armée et demeure loyal jusqu'à sa mort. En 1653, il avait commencé des négociations pour avoir le gouvernement d'Alsace, il ne l'aura qu'en 1659.

VENDÔME, César (duc de) (1594-1665)
Fils adultérin d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il est le père des ducs de Beaufort et de Mercœur. Emprisonné en 1626 à Vincennes pour avoir conspiré contre Richelieu, il est libéré en 1630 et exilé en Hollande. Il participe à la Cabale des Importants contre Mazarin en 1643. Puis, au début 1651, il s'allie au cardinal par le mariage de son fils aîné Louis II de Vendôme, duc de Mercœur, avec Laure Mancini, une nièce du Mazarin. Nommé grand amiral de France par la même occasion, il fait le blocus maritime de Bordeaux à l'été 1653 et participe aux négociations de la reddition de la ville avec le duc de Candale.

Annexe 2

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1648

8 janvier	Le Parlement de Paris prend parti pour les maîtres des requêtes – qui refusent de servir en raison de la création de nouveaux titres diminuant ainsi la valeur de leur charge – contre Particelli d'Émery, surintendant des finances.
15 janvier	Lit de justice qui oblige le Parlement à enregistrer des édits fiscaux et la création de douze charges de maîtres des requêtes.
13 mai au 15 juin	Arrêt d'union entre les cours souveraines à la Chambre Saint Louis.
Juillet	Rédaction à la Chambre Saint Louis de 27 articles qui demandent, entre autres, la suppression des intendants et un allègement fiscal. Destitution d'Émery demandée par le Parlement, remplacé par le maréchal de La Meilleraye.
31 juillet	Déclaration royale qui accepte certaines réformes de la Chambre Saint Louis et l'allègement fiscal (révocation des intendants de justice, aucune imposition nouvelle à l'exception d'édits vérifiés, ...)
20 août	Victoire de Lens remportée par le prince de Condé et son armée contre l'archiduc Léopold.
26 août	Arrestation de Broussel, conseiller du Parlement, et des présidents Blancmésnil et Potier.

27-28 août	Journées des barricades. Libération des magistrats et fin des barricades.
24 octobre	Fin de la guerre de Trente Ans. Signature de la paix avec les traités de Munster et de Westphalie entre la France et l'Empire. La guerre continue toutefois avec l'Espagne.

1649

6 janvier	Louis XIV et la Cour quittent Paris pour Saint-Germain-en-Laye. Condé fait un blocus sur la capitale avec ses troupes.
8 janvier	Mazarin est déclaré « perturbateur du repos public » par le Parlement et des grands quittent la cour pour venir se proclamer en sa faveur. Le Parlement donne huit jours pour que Mazarin quitte le royaume.
13 janvier	Arrêt du Parlement pour saisir les biens du cardinal.
21 janvier	Remontrances du Parlement qui veut faire appel aux armes plutôt que de plier contre le principal ministre.
8 février	Condé remporte la bataille à Charenton contre les frondeurs.
9 février	Décapitation de Charles I[er] Stuart, roi d'Angleterre, à White-Hall.
25 février	Négociations entre le Parlement et la Cour à Saint-Germain-en-Laye.
Mars	Demande de cessation des mouvements par Louis XIV à Saint-Germain. Début de la révolte parlementaire à Aix-en-Provence contre le comte d'Alais, gouverneur de la province.
11 mars	Amnistie générale et paix de Rueil.
17-29 mars	Seconde conférence au Parlement pour l'accommodement de certains grands, notamment Bouillon et Turenne.
18 août	Retour du roi à Paris, accompagné de la reine, de Condé et de Mazarin.
Septembre-octobre	Le mécontentement de Condé grandit. Il semble vouloir imposer sa domination sur la reine et Mazarin.
25 novembre	Particelli d'Émery est rappelé aux finances.

Décembre	Négociations à Bordeaux après une lutte entre le duc d'Épernon, gouverneur de la province de Guyenne, et le Parlement.

1650

18 janvier	Arrestation des princes de Condé et Conti, ainsi que du duc de Longueville. Ils sont envoyés à Vincennes.
1er février	Ordonnance de Louis XIV enjoignant aux révoltés, dont le duc de Bouillon, les maréchaux Brézé, de Turenne, et le prince de Marsillac (futur duc de La Rochefoucauld), de revenir dans son camp, en retour de quoi il est prêt à oublier le passé. Enregistré au Parlement le 7. Le roi part pour la Normandie avec sa mère, Mazarin et le comte d'Harcourt.
Avril	Déclaration portant amnistie pour les faits qui se sont passés à Paris le 11 décembre 1649 et pour ceux qui ont suivi à Dijon.
30 avril	Premier traité entre les grands et les Espagnols.
3 mai	Retour du roi avec sa Cour à Paris
9 mai	Déclaration contre la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne et le prince de Marsillac qui ont traité avec les Espagnols.
Juin	La princesse de Condé, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld lèvent une armée à Bordeaux.
Juillet	Alliance du parti des princes (condéen) avec l'Espagne qui s'engage financièrement. La Cour quitte la capitale pour gérer la révolte en Guyenne.
1er octobre	Amnistie générale signée à Bordeaux entre le roi et les révoltés.
3 octobre	À Bourg, la princesse de Condé, les ducs d'Enghien, de La Rochefoucauld et de Bouillon promettent à Sa Majesté de ne plus prendre les armes contre son service et se retirent dans leurs terres.
Octobre-novembre	Rapprochement du parti des princes et du parti du coadjuteur de Paris.
15 novembre	Les princes sont transférés de Vincennes à Marcoussis, puis au Havre.

16 novembre	La reine retourne habiter au Palais-Royal.
15 décembre	Victoire du maréchal du Plessis-Praslin contre Turenne et les Espagnols en prenant Rethel.
30 décembre	Le Parlement de Paris souhaite la libération des princes.

1651

Janvier	Union des deux Frondes, celle des princes et le parti du coadjuteur de Paris.
2 février	Rupture entre Gaston d'Orléans et Mazarin.
7 février	Le Parlement bannit à perpétuité Mazarin du royaume.
13 février	Mazarin libère les princes prisonniers au Havre et quitte le royaume pour Cologne.
16 février	Condé, Conti et le duc de Longueville entrent à Paris.
25 février	Déclaration qui reconnaît les princes innocents.
28 mars	Déclaration de la reine pour la convocation des États généraux pour le 28 septembre 1651.
2 mai	Soumission de Turenne et entrée en grâce auprès du roi.
26 juin	Second traité entre les princes et les Espagnols.
6 juillet	Condé se retire de la Cour et exige le renvoi de trois secrétaires d'État.
Août	Traité entre la Cour et le parti du coadjuteur de Paris.
5 septembre	Déclaration royale qui bannit à perpétuité Mazarin du royaume.
6 septembre	Condé quitte Paris pour la Guyenne dont il est le gouverneur.
7 septembre	Majorité de Louis XIV.
8 octobre	Déclaration royale contre les princes pour crime de lèse-majesté : les révoltés sont déchus de leurs droits. Enregistrée au Parlement le 5 décembre.
31 octobre	Le roi, arrivé à Poitiers, tente de calmer le Berry soulevé par Conti. Il envoie le maréchal d'Harcourt faire lever le siège de Cognac dans le Saintonge.

6 novembre	Troisième traité signé avec les Espagnols, cette fois ratifié par le prince de Condé.
4 décembre	Arrêt du Parlement portant la déclaration du roi contre les princes de Condé, Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld.
13 décembre	Louis XIV et sa mère rappellent Mazarin en France.
26 décembre	Mazarin rentre en France accompagné d'une armée.
Décembre	Gaston d'Orléans se déclare contre Mazarin et se rapproche de Condé.

1652

4 janvier	Alliance entre le Parlement de Bordeaux et les princes de Condé, de Conti, les ducs de la Trémouille (prince de Tarente) et de La Rochefoucauld.
26 janvier	Signature d'un traité d'alliance entre Condé et le duc d'Orléans.
28 janvier	Mazarin et son armée vont à Poitiers, où se trouve la Cour.
19 février	Jean-François-Paul de Gondi, le coadjuteur de Paris, est fait cardinal de Retz.
Février-mars	Les deux grands partis – la Cour et les princes – marchent sur Paris.
2 avril	Condé prend Montargis en battant le maréchal d'Hoquincourt.
7 avril	Turenne gagne la bataille de Blenau.
11 avril	Arrivée du prince de Condé à Paris.
4 juin	Louis XIV demande au Parlement de Paris de lui envoyer des députés pour parler des conditions de paix.
25 juin	Le Parlement et l'Hôtel de Ville de Paris sont accusés par les princes d'être complices des ennemis. Émeute dans Paris.
28 juin	La Cour est à Saint-Denis.

2 juillet	Bataille au faubourg Saint-Antoine où le prince de Condé est battu par Turenne. Toutefois, Condé « s'empare de Paris » avec l'aide de Mademoiselle de Montpensier qui lui ouvre les portes.
4 juillet	Émeute soulevée par Beaufort et Condé : le *massacre de l'Hôtel de Ville*.
6 juillet	Le duc de Beaufort est nommé gouverneur de Paris.
30 juillet	Duel durant lequel le duc de Beaufort tue son beau-frère, le duc de Nemours.
7 août	Le roi transfère le Parlement de Paris à Pontoise.
9 août	Le Parlement, exilé à Pontoise, réussit à obtenir l'éloignement de Mazarin.
19 août	Deuxième départ de Mazarin hors du royaume.
26 août	Le roi propose une amnistie générale et la fait publier. Les princes la refusent.
12 septembre	Le clergé demande au roi la paix et son retour à Paris.
16 septembre	Prise de Dunkerque par les Espagnols.
24 septembre	Manifestation au Palais-Royal contre les princes.
30 septembre	Six corps de marchands demandent au roi la paix et son retour à Paris.
10 octobre	Les syndics des corps des marchands, ainsi que les colonels et capitaines des quartiers de Paris, se rendent à Saint-Germain pour rencontrer le roi et la reine qui les « comblent de caresses ».
13 octobre	Le prince de Condé quitte Paris pour Bruxelles.
19 octobre	Mort de Bouthillier de Chavigny, l'ancien secrétaire d'État.
21 octobre	Le roi entre à Paris. Il demande à Gaston d'Orléans, à la duchesse de Montpensier et à plusieurs autres de s'exiler sur leurs terres.
22 octobre	Amnistie générale par Louis XIV, au Louvre, des révoltés de Paris et déclaration condamnant à l'exil les principaux parlementaires frondeurs parisiens.
26 octobre	Le roi rappelle Mazarin.

28 octobre	Signature du traité de Limours entre le gouvernement et Gaston d'Orléans qui accepte l'amnistie.
Novembre	Amnistie des habitants de la ville d'Angers. Enregistré le 2 décembre. Le comte de Tavannes se retire des troupes du prince de Condé.
1er au 14 novembre	Siège de Sainte-Menehould par les troupes du prince.
19 décembre	Arrestation du cardinal de Retz. Il est emprisonné à Vincennes, puis transféré à Nantes.

1653

3 février	Retour de Mazarin à Paris.
7 février	Nomination de Nicolas Fouquet et d'Abel Servien comme surintendants des finances pour remplacer le marquis de La Vieuville, décédé.
Février	Amnistie au comte de Daugnon, enregistré le 18 mars.
Mars-juillet	La révolte se poursuit à Bordeaux avec le prince de Conti et sa sœur, Mme de Longueville.
Juillet	Blocus de Bordeaux par les ducs de Candale (voie terrestre) et de Vendôme (voie maritime).
24 juillet	Accommodement de la princesse de Condé, du duc d'Enghien, de Lénet, de Marsin, de Maure, de Lusignan et des troupes du prince avec le duc de Candale, pour qu'ils puissent quitter Bordeaux et rejoindre Condé en Flandres. Un accommodement similaire est fait avec Mme de Longueville et Conti, mais ces derniers prennent l'amnistie.
31 juillet	Reddition de Bordeaux. L'amnistie inclut tous les Bordelais – sauf cinq qui sont considérés comme des chefs séditieux.
1er septembre	Mazarin amène Louis XIV à Compiègne pour superviser les opérations militaires. Sans participer aux batailles, Louis XIV sera dorénavant présent à l'armée jusqu'en 1693.
Août	Les grands quittent Bordeaux.

Septembre	Conti se rapproche du cardinal et entre à nouveau dans les grâces du roi.
25 novembre	Philippe IV d'Espagne nomme comme généralissime de ses armées le prince de Condé.
Octobre	Arrestation de Mme de Châtillon. Exécution de Ricousse et Berthaut qui auraient eu le dessein d'assassiner le cardinal sous les ordres de ladite dame.

1654

Janvier	Arrestation de Duretête, chef de l'Ormée. Il est exécuté sur la place publique à Bordeaux. Le duc de Lorraine se raccommode avec la Cour.
22 février	Mariage du prince de Conti avec une nièce de Mazarin, Anne-Marie Martinozzi.
25 février	Arrestation du duc de Lorraine par les Espagnols à Bruxelles.
24 mars	Condamnation à mort par contumace du prince de Condé pour haute trahison.
Avril	Négociations à Bâle avec le comte d'Harcourt. Décharge octroyée au comte d'Harcourt, enregistrée le 30 avril.
7 juin	Sacre de Louis XIV à Reims.
Juin	Négociations avec le prince de Tarente. Amnistie du prince de Tarente, enregistré le 31 juillet.
6 août	Prise de Stenay à laquelle assiste le roi.
Mi-août	Évasion du cardinal de Retz de prison à Nantes.
25 août	Turenne fait lever le siège de Condé devant Arras.
28 août	Retz s'évade et part pour Rome.
21 septembre	Ordonnance contre le cardinal de Retz, enregistré le 22 septembre.

1655

10 avril	Le roi se rend au Parlement de Paris en tenue de chasse pour tenir un lit de justice. Il défend au Parlement de se rassembler.

23 avril	Amnistie octroyée par Louis XIV à Louis de La Trémouille, duc de Noirmoutier.
Juillet-août	Le roi est aux armées contre l'Espagne.
1er décembre	Amnistie octroyée par Louis XIV au chevalier de Lamet et au vicomte de Lamet. Pardon et amnistie octroyée par Louis XIV au sieur d'Hoquincourt.

1656

3 janvier	Remplacement de Mathieu Molé par Pierre Séguier comme garde des sceaux.
Février	Gaston d'Orléans tente de se rapprocher du cardinal.
16 juillet	Échec du siège de Valenciennes pour Turenne et les troupes royales par la victoire de Condé et de Don Juan.
Août	Gaston d'Orléans rend sa première visite au roi, à la reine et au cardinal depuis la signature de son amnistie en 1652.
Septembre	Prise de La Capelle par Turenne et son armée.

1657

23 mars	Traité de Paris pour une alliance avec Cromwell et l'Angleterre contre les forces espagnoles pour reprendre Gravelines, Mardick et Dunkerque. Traité renouvelé le 28 mars 1658.
28 mai	Rémission, pardon et amnistie octroyée à Jean Tesseroit, homme d'armes.

1658

14 juin	Victoire française des Dunes près de Dunkerque par Turenne contre Condé.
23 juin	Arrêt du Conseil défendant les gentilshommes de se rassembler sans permission du roi.
25 juin	Prise de Dunkerque donnée aux Anglais comme promis selon le traité conclu. Cromwell promet de la conserver catholique.

3 septembre	Mort d'Oliver Cromwell ; son fils Richard lui succède.
20 octobre	Guillaume de Lamoignon est nommé premier président du Parlement de Paris.
19 novembre	Arrivée d'Antonio Pimentel, envoyé de Philippe IV, à Lyon pour discuter secrètement des préliminaires de la paix avec la France. Il doit se rendre à Paris.

1659

13 février	Arrivée de Pimentel à Paris avec les pouvoirs de Philippe IV.
17 février	Mort d'Abel Servien. Nicolas Fouquet est désormais le seul à occuper la charge de surintendant des finances.
7 mai	Armistice entre la France et l'Espagne.
4 juin	Signature du traité de Paris avec Pimentel où ont été réglés les préliminaires de la paix franco-espagnole.
28 juillet	Arrivée de Mazarin à Saint-Jean-de-Luz pour négocier avec les Espagnols.
13 septembre	Ouverture des conférences sur l'île des Faisans située au milieu de la Bidassoa, entre Mazarin et son homologue espagnol : Don Luis de Haro.
7 novembre	Signature de la paix entre la France et l'Espagne par le traité des Pyrénées. Le prince de Condé et ses adhérents sont compris dans le traité.
27 décembre	Le roi et la Cour quittent Paris pour la Provence.

1660

Janvier	Retour de Condé qui est reçu à Aix-en-Provence par le roi et Mazarin. Il est accompagné du comte de Guitaut, le comte de Coligny-Saligny et de Bouteville. Il se dirige ensuite à Paris.
2 février	Mort de Gaston d'Orléans à Blois.
5 avril	Turenne est nommé maréchal général.

3 juin	Mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche à Saint-Jean-de-Luz.
26 août	Entrée solennelle de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Paris.
Novembre	Pardon aux militaires qui ont commis des excès et des désordres durant la guerre.

1661

28 février	Mariage du fils du maréchal de La Meilleraye, Armand de La Porte, avec Hortence Mancini. Il prend alors le titre de duc de Mazarin.
3 mars	Mazarin fait une donation générale de ses biens à Louis XIV qui ne l'accepte pas.
9 mars	Mort du cardinal Jules Mazarin à Vincennes.
10 mars	Louis XIV annonce qu'il gouvernera sans principal ministre.
1er avril	Mariage de Philippe d'Orléans avec Henriette d'Angleterre, fille du feu roi Charles Ier.
1er novembre	Naissance du Dauphin.
31 décembre	Louis XIV nomme des chevaliers à l'Ordre du Saint-Esprit, dont plusieurs anciens frondeurs : Condé, Guitaut, Conti et le duc de La Rochefoucauld.

Annexe 3

CARTE DU ROYAUME DE FRANCE EN 1648

Source : Orest RANUM, *La Fronde*, Paris, Seuil, 1995.

Annexe 4

CARTE DE PARIS PENDANT LA FRONDE

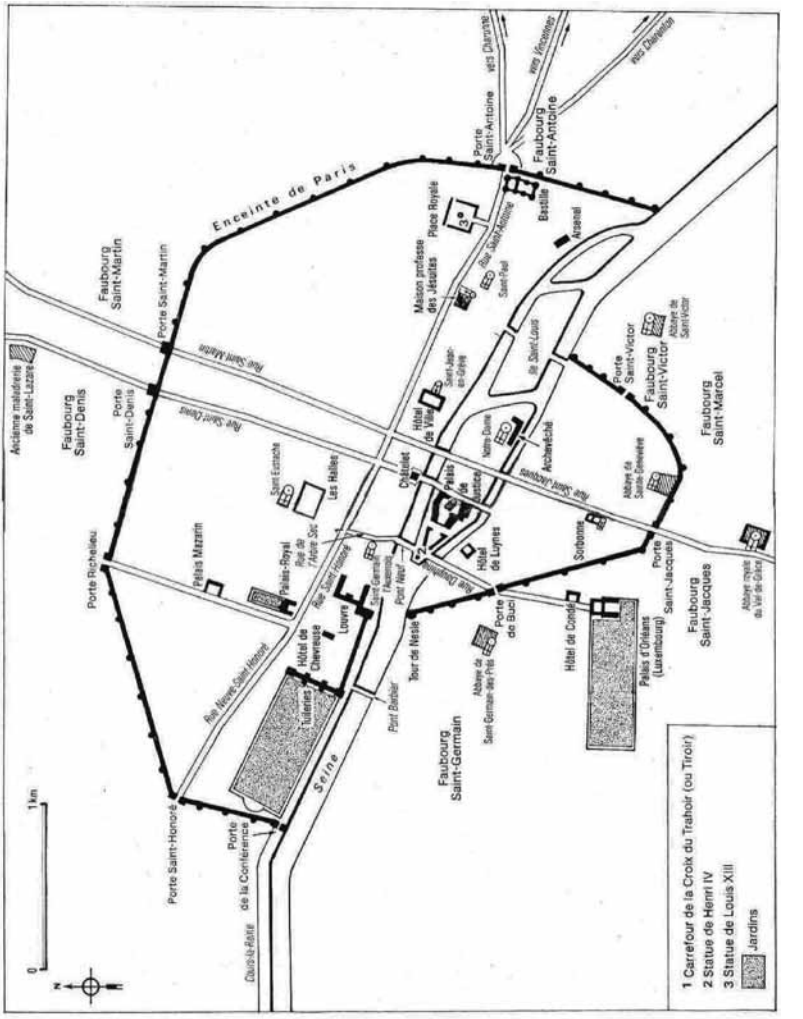

Source : Michel PERNOT, *La Fronde*, Paris, Éditions de Fallois, 1994.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources manuscrites

Archives du Musée Condé

A.C. Série O : *Correspondance active du Grand Condé*, T. I, IV, VII, VIII et X.

A.C. Série P : *Correspondance passive du Grand Condé du moment où il prend le titre de Prince de Condé jusqu'à sa mort (1647-1686)*, T. XIII à XVI et XVIII à XXIII.

A.C. Série Q : *Pièces de Condé*, T. 1 : *1647-1668*.

Archives des Affaires étrangères

AEE, France, t. 891, fol. 183 : *Lettre de Mazarin au Père Ithier*.

Bibliothèque nationale de France (Paris)

B.N. Ms. fr. 4146, fol. 98v : *Articles et conditions dont son Altesse royale et Mr le Prince sont convenus pour l'expulsion du Cardinal Mazarin hors du Royaume en consequence des declarations du Roy et des arrests des Parlemens de France intervenus sur icelles*.

B.N. Ms. fr. 4184 à 4186 : *Déclaration du Parlement de Paris contenant les amnisties royales et les correspondances du roi avec plusieurs contemporains*.

B.N. 4187-4188 : *Papiers d'État pendant les troubles de la Fronde*.

B.N. Ms. fr. 4190, fol. 193v : *Ordonnance portant descharge en faveur des habitans d'Arras*.

B.N. Ms. fr. 4221 : *Abolitions enregistrée au Parlement*.

B.N. Ms. fr. 4823 : *Création des duchés-pairies depuis l'année 1458*.

B.N. Ms. fr. 6716 : *Papiers de Pierre Lénet, pendant la Fronde de Bordeaux en 1653*.

B.N. Ms. fr. 6731 : *Portefeuille de Condé contenant sa correspondance et de ses traités faits entre 1648 et 1659*.

B.N. Ms. fr. 11633 : *Recueil de diverses lettres et Memoires concernant la France. Guienne. Tome V. Depuis le premier octobre 1653 jusqu'à la fin d'aoust 1655.*

B.N. Ms. fr. 15596 : *Troubles, mouvemens, rebellions, revoltes et guerres civiles. Edicts declarations, abolitions, traittez et autres lettres qui les concernent. Les auteurs d'iceux et ceux qui les ont suivis.*

B.N. Ms. fr. 18431 : *Collection Séguier sur les crimes de lèse-majesté et les procès politiques du règne de Louis XIII et des premières années du règne de Louis XIV.*

B.N. Ms. fr. 20478-20479 : *Lettres et dépêches des ducs d'Épernon et de Candale pendant la Fronde de Bordeaux en 1653.*

B.N. Ms. Cinq Cents Colbert, t. III *: Diverses lettres et mémoires concernant l'histoire de France, depuis le 24 novembre 1648 jusqu'en 1665.*

B.N. Fonds Dupuy *775* : *Traité du roi fait avec Gaston d'Orléans.*

B.N. Ms. N.A.F. 22215 : *Papiers concernant la Fronde.*

Bibliothèque Mazarine

B.M. 3093 : *Liste de l'ordre du Saint-Esprit de 1578 à 1662.*

II. Sources imprimées

AUGUSTIN (saint), *La règle de saint Augustin commentée par ses écrits*, édité par Anathase Sage, Paris, La vie augustinienne, 1961, 280 pages.

BALTHAZAR, « Histoire de la Guerre de Guyenne, commencée sur la fin du mois de septembre 1651 et continuée jusqu'à l'année 1652 », en suite des *Mémoires de Jacques de Saulx comte de Tavannes*, Paris, Chez P. Jannet, 1858, p. 289-415.

BERTHOD, François, *Mémoires de Valentin Conrart. Suivis des Mémoires du Père Berthod*, éd. Monmerqué, 1826. Genève, Slatkine Reprints, 1971, p. 387-452.

BUSSY, Roger de Rabutin (comte de), *Les mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, 3 vol., Paris, Chez J. Anisson, 1696.

Choix de Mazarinades, 2 vol., Éd. de Célestin Moreau, À Paris, Chez Jules Renouard, 1853. Réimprimé par Johnson Reprint Corporation, 1965, Coll. « Société de l'histoire de France », *73* et *74*.

CHOUPPES, Aymar (marquis de), *Mémoires de M. le marquis de Chouppes, lieutenant général des Armées du Roi et de la province de Roussillon, Gouverneur de Belle-Isle, Mestre de camp de deux régimens, chevalier des Ordres du Roi, Ambassadeur pour SM à la Cour de Lisbonne, [...]*, À Paris, Chez Duchesne, 1753.

CICÉRON, *Les devoirs*, texte établi et traduit par Maurice Testard, Paris, Les Belles Lettres, 1965, 2 vol., Coll. « Universités de France ».

COLBERT, Jean-Baptiste, *Lettres, instructions et Mémoires de Colbert*, t. 1 : *1650-1661*, Paris, Imprimerie impériale, 1861. Réimpression Nendeln (Liechtenstein), Kraus Reprint, 1979.

COLIGNY-SALIGNY, Jean (comte de), *Mémoires du Comte de Coligny-Saligny*, éd. Monmerqué, Paris, Chez Jules Renouard & Cie, 1841. Réimpression à New York, Johnson Reprint Corporation, 1966, Coll. « Société de l'Histoire de France : publications », 36.

COSNAC, Daniel de, *Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit*, publié par le comte Jules de Cosnac, À Paris, Chez Jules Renouard, 1852. 2 vol., coll. « Société de l'histoire de France ».

DUBUISSON-AUBENAY, François-Nicolas Baudot, *Journal des guerres civiles : 1648-1652*. 2 vol., Paris, H.-Champion, 1883-1885.

FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots de françois, tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et les arts [...]. Recueillis et compilés par feu Messire Antoine Furetière*, La Haye, A. et R. Leers, 1690, 3 vol.

GOURVILLE, Jean Hérault de, *Mémoires de Jean Hérault de Gourville, Conseiller d'État, concernant les affaires auxquelles il a été employé par la Cour, depuis 1642 jusqu'e 1698*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, Coll. « Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France », t. 5.

LA ROCHEFOUCAULD, François VI (duc de), *Maximes et Mémoires*, introd. par Jean Starobinski, Paris, Union générale des éditions, 1964, Coll. « Le Monde ».

LÉNET, Pierre, *Mémoires de Pierre Lenet, Procureur général au Parlement de Dijon, et conseiller d'État, contenant l'histoire des guerres civiles des années 1649 et suivantes, principalement celles de Guienne et autres provinces*, 2 vol., éd. Petitot et Monmerqué, Paris, Foucault, 1826, Coll. « Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France », 53-54.

MAZARIN, Jules, *Correspondance du cardinal Mazarin avec le duc d'Aumont, suivie d'un choix de lettres écrites à ce personnage par le roi, la reine régente, Gaston d'Orléans, Cromwell, Le Tellier et Louvois, précédée d'une étude historique sur le maréchal d'Aumont et le cardinal Mazarin et accompagnée de notes par E.T. Hamy*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1904, 217 pages.

_____, *Bréviaire des politiciens*, François Rosso (trad.), Paris, Arléa, 1996, 128 pages.

_____, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, vol. III-IX, recueillies et publiées par M. A. Chéruel et par M. le Vte G. d'Avenel (pour les vol. VII à IX), Paris, Imprimerie nationale, 1883-1906.

_____, *Lettres du cardinal Mazarin à la Reine, à la princesse palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France, en 1651 et 1652*, avec notes et explications, par M. Ravenel, À Paris, Chez Jules Renouard, 1836. Reprinted Johnson Reprint Corporation, New York, 1965, 512 pages, Coll. « Société de l'Histoire de France », 5.

_____, « Instructions du cardinal Mazarin relatives aux frondeurs, adressées au secrétaire d'État Le Tellier », dans *Mémoires du cardinal de Retz adressés a Madame de Caumartin suivis des instructions inédites de Mazarin relatives aux frondeurs*, nouvelle édition, revue et collationnée sur le manuscrit original avec une introduction, des notes, des éclaircissements tirés des Mazarinades et un index par Aimé Champollion-Figeac, vol. 2 et 3, Paris, Charpentier, 1859.

_____, *Lettres du cardinal Mazarin où l'on voit le secret de la négociation de la Paix des Pirénées et la relation des conférences qu'il a eues pour ce sujet avec Don Louis de Haro, ministre d'État*, nouvelle édition, augmentée de plus de cinquante Lettres, corrigée de plusieurs fautes, enrichie de quelques notes historiques, & mises dans un meilleur ordre, 2 vol., À Amsterdam, Chez Zacharie Chastelain, 1745.

Mazarinade – *Le Politique estranger, ou les intrigues de Jules Mazarin, A Paris, s.l., 1649*.

MONTGLAT, François-de-Paule de Clermont (marquis de), *Mémoires de François de Paule de Clermont Marquis de Montglat, Mestre de camp du régiment de Navarre, Grand-Maître de la Garde-robe du roi, et chevalier de ses ordres ; contenant l'histoire de la guerre entre la France et la maison d'Autriche durant l'administration du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, depuis la déclaration de la guerre en 1635, jusques à la paix des Pyrénées en 1660*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, Coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France », t. 5.

MONTPENSIER, Anne-Marie-Louise d'Orléans (duchesse de), *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, petite fille de Henri IV*, vol. 1-3, Paris, Charpentier, 1858.

MOTTEVILLE, Françoise Berthaut (Madame de), *Chronique de la Fronde*, Édition présentée et annotée par Jean-Michel Delacomptée, Paris, Mercure de France, 2003, 897 pages, Coll. « Les temps retrouvés ».

NAUDÉ, Gabriel, *Considération politiques sur la Fronde : la correspondance entre Gabriel Naudé et le Cardinal Mazarin*, éditée, présentée et annotée par Kathryn Willis Wolfe et Philip J. Wolf, Paris, Papers on French Seventeenth Century Litterature, 1991, 215 pages.

NAVAILLES, Philippe de Montault de Bénac (duc de), *Mémoires du duc de Navailles et de La Valette, pair et maréchal de France, & Gouverneur de Monseigneur le duc de Chartres*, À Paris, Chez la veuve de Claude Barbin, 1701.

NEMOURS, Marie d'Orléans (duchesse de), *Marie d'Orléans duchesse de Nemours : Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France pendant la guerre de Paris jusqu'à la prison du Cardinal de Retz en 1652, avec les différents caractères des personnes qui ont eu part à cette guerre. Suivis de lettres inédites de Marguerite de Lorraine duchesse d'Orléans*, Introduction, notes et index de Micheline Cuérin, Paris, Mercure de France, 1990, 358 pages, Coll. « Temps retrouvé », 60.

RETZ, Jean-François-Paul de Gondi (cardinal de), *Mémoires : La Fronde*, Paris, Union nationale d'édition, 1962, 312 pages, Coll. « Le monde ».

SARRASIN, Jean-François, « Mémoires pour servir aux affaires de Guyenne, et qui font voir les raisons pourquoy Monseigneur le Prince de Conty a abandonné le party de son frère », dans Gabriel-Jules COSNAC, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, vol. 8, Paris, Chez Vve Renouard, 1882, p. 297-313.

SÉNÈQUE, *De la clémence*, Suivi de Vie de Néron, par Suétone, traduit du latin par Franck Lemonde, Paris, Payot & Rivages, 2005, 145 pages, Coll. « Petite Bibliothèque », 490.

TAVANNES, Jacques de Saulx (comte de), *Mémoires de Jacques de Saulx comte de Tavannes. Suivis de l'histoire de la guerre de Guyenne par Balthazar*, Paris, Chez P. Jannet, 1858.

THOMAS d'Aquin (saint), *Du Gouvernement royal*, traduction du *De Regno* par Claude Roguet, Préface nouvelle de M. l'Abbé Charles Journet, « Les maîtres de la politique chrétienne », Paris, Librairie du Dauphin, 1931, 159 pages.

TRÉVOUX, *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, nouvelle édition, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 8 vol.

WICQUEFORT, Abraham Van de, *Chronique discontinue de la Fronde, 1648-1652*, Choix de textes, introduction, présentation et annotation par Robert Mandrou, Paris, Fayard, 1978, 222 pages.

III. Ouvrages généraux

BÉLY, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France, XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

BONNEY, Richard, *The European Dynastic States, 1494-1660*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 658 pages.

FERRIÈRES, Madeleine et Yves GRAVA, « Introduction », dans « Les ego textes provençaux. Écrits du for privé en Provence du XIVe au XVIIIe siècle », *Provence historique*, tome I. IV, fascicule 217 (juillet-août-septembre 2004), p. 279-284.

HAROCHE-BOUZINAC, Geneviève (dir.), *La lettre et le rêve*, Paris, AIRE, 2003.

_____, « Les lettres qu'on ne brûle pas », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2 (avril-juin 2003), p. 301-308.

HIPP, Marie-Thérèse, *Mythes et réalités : enquête sur le roman et les mémoires (1660-1700)*, Paris, C. Klincksieck, 1976.

IV. Études

BALSAMO, Jean, « Image du Prince dans les traductions de l'italien (1589-1610) », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 101-113.

BARBICHE, Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 430 pages.

BAR-SIMAN-TOV, Yaacov, « Introduction : Why Reconciliation ? », dans *From Conflict Resolution to Reconciliation*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

BAYARD, Françoise, *Le monde des financiers au XVIIe siècle*, Paris, Flammarion, 1988, 621 pages.

BEIK, William, *Absolutism and Society in Seventeeth-Century France. State, Power, and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1985, 375 pages.

_____, « The Absolutism of Louis XIV as Social Collaboration », *Past and Present*, 188 (2005), p. 195-224.

BÉGUIN, Katia, *Les Princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Paris, Champ Vallon, 1999, 462 pages.

_____, « La fortune du Grand Condé : un enjeu de l'après-fronde (1654-1660) », *Revue historique*, vol. 297, nº 1, p. 57-84.

BERCÉ, Yves-Marie, *La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992.

_____, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, 263 pages.

_____, *Histoire des Croquants*, Paris, Seuil, 1986, 410 pages.

_____, « Retour à la Fronde », *Le XVII^e siècle*, n° 145 (octobre-décembre 1984), p. 299-304.

BERCÉ, Yves-Marie et Alfred SOMAN (dir.), *La justice royale et le Parlement de Paris, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, Librairie Droz, 1995, 436 pages.

BERTIÈRE, Simone, *Mazarin : le maître du jeu*, Paris, Fallois, 2007, 697 pages.

_____, *Les reines de France au temps des Bourbons*, vol. 1 : *Les deux régentes*, Paris, Fallois, 1996, Coll. « Livre de poche », 14529.

BITTON, Davis, *The French Nobility in Crisis, 1560-1640*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 1969, 178 pages.

BLANQUIE, Christophe, « Entre courtoisie et révolte : la correspondance de Condé (1648-1659) », dans *Histoire, Économie et Société*, n° 3 (1995), p. 427-443.

_____, « Les restitutions du prince de Conti », dans *Revue historique*, vol. 292, p. 269-295.

BLET, Pierre, *Le clergé de France, Louis XIV et le Saint-Siège de 1695-1715*, Cité du Vatican, Archives du Vatican, 1989, Coll. « Archivi Vaticani », 25.

BLUCHE, François, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986.

BOLTANSKI, Ariane, « Le pouvoir en partage. Les litiges entre le duc de Nevers et le gouvernement monarchique (1614-1617) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46, n° 1 (janvier-mars 1999), p. 117-145.

_____, *Les ducs de Nevers et l'État royal : genèse d'un compromis*, Genève, Droz, 2006, 580 pages, Coll. « Travaux d'humanisme et Renaissance », 419.

BONNEY, Richard, *L'absolutisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 125 pages, Coll. « Que sais-je ? », 2486.

_____, *Political Change in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, Toronto, Oxford University Press, 1978, 508 pages.

_____, *Society and Government in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*, New York, St. Martin's Press, 1988.

_____, « Cardinal Mazarin and the Great Nobility during the Fronde », *English Historical Review*, (octobre 1981), p. 818-833.

BOURQUIN, Laurent, *La noblesse dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belin, 2002, 267 pages.

BROWN, Elizabeth, *The Lit de justice : Semantics, Ceremonial, and the Parlement of Paris, 1300-1600*, 1994.

BURGUIÈRE, André et Jacques REVEL, *Histoire de France*, vol. 5 : *Les conflits*, Paris, Seuil, 2000.

BURKE, Peter, *The Fabrication of Louis XIV*, New Haven, Yale University Press, 1992.

CARABIN, Denise, *Les idées stoïciennes dans la littérature morale des XVI^e^ et XVII^e^ siècles (1575-1642)*, Paris, Honoré Champion, 2004, 1007 pages.

CARRIER, Hubert, « L'action politique et militaire des femmes dans la Fronde », dans *Encyclopédie politique et historique des femmes : Europe, Amérique du Nord*, Paris, Presses universitaires de France, 1997.

_____, *La presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades*, vol. 1 : *La conquête de l'opinion*, Genève, Librairies Droz, 1989, 486 pages.

COLLIN, James B., *Fiscal Limits of Absolutism : Direct Taxation in Early Seventeenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1988, 256 pages.

COLLINS, James, *The State in Early Modern France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, 280 pages, Coll. « New approaches to European history », 5.

CONSTANT, Jean-Marie, « La révolte nobiliaire de 1658-1659 en Orléanais : mouvement marginal ou authentique manifestation de démocratie nobiliaire ? », dans *Sociétés et idéologie des Temps Modernes*, vol. 1, Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, p. 335-345.

_____, « La troisième fronde : les gentilshommes et les libertés nobiliaires », *Le XVII^e^ siècle*, n° 145 (octobre-décembre 1984), p. 341-354.

_____, « Langue de bois et lutte pour le pouvoir : la Cabale des Importants », *La noblesse en liberté, XVI^e^-XVIII^e^ siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 265-277.

CORNETTE, Joël, *Histoire de la France : Absolutisme et Lumières, 1652-1783*, Paris, Hachette Supérieure, 2005, 285 pages.

_____, *Le roi de guerre : essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot & Rivages, 1993, 488 pages.

CORVISIER, André, « Clientèles et fidélités dans l'armée française aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », dans *Clientèle et fidélités en Europe à l'époque moderne. Hommage à Roland Mousnier*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 213-236.

COSANDEY, Fanny et Robert DESCIMON, *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002, Coll. « Point. Histoire », H313.

COSS, Peter R., « Bastard Feudalism Revised », *Past & Present*, nº 125, 1989, p. 27-64.

COTTRET, Monique, « Les reines étrangères », dans *Sociétés et idéologie des Temps Modernes*, vol. 2, Montpellier, Université de Montpellier III, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 1996, p. 105-116.

CRAWFORD, Katherine, *Perilous Performances : Gender and Regency in Early Modern France*, Cambridge, Harvard University Press, 2004, 297 pages.

CROUZET, Denis, « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVIe siècle : les dettes de la maison de Nevers », dans *Histoire, économie et société*, I (1982), p. 7-50.

DAVIS, Natalie Zemon, *Fiction in the Archives : Pardon Tales and their Tellers in Sixteenth-Century France*, Standford, Standford University Press, 1987, 217 pages.

DERRIENNIC, Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

DESCIMON, Robert et Christian JOUHAUD, « La Fronde en mouvement : le développement de la crise politique entre 1648 et 1652 », *Le XVIIe siècle*, nº 145 (octobre-décembre 1984), p. 305-322.

DESSERT, Daniel, *1661, Louis XIV prend le pouvoir. Naissance d'un mythe ?*, Bruxelles, Complexe, 1989, 148 pages, Coll. « Mémoire des siècles », 215.

_____, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, 824 pages.

DETHAN, Georges, *Mazarin, un homme de paix à l'âge baroque, 1602-1661*, Paris, Imprimerie nationale, 1981, 413 pages, Coll. « Personnages », 4.

_____, *Gaston d'Orléans : conspirateur et prince charmant*, Paris, Fayard, 1959, 499 pages.

DE WAELE, Michel, « Conflict Resolution under the First Bourbons », *After the League : Politics and Religion in Seventeenth Century France*, E. Nelson et A. Forrestal (dir.), Londres, Palgrave Macmillan, 2009, 280 pages.

_____, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des Guerres de Religion », *Historical Reflections / Réflexions historiques*, vol. 24, nº 2 (1998), p. 231-252.

_____, « Image de force, perception de faiblesse : la clémence d'Henri IV », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. XVII, nº 4 (1993), p. 51-60.

_____, « "Paris est libre !" Entries as Reconciliations : From Charles VII to Charles de Gaulle », dans *French History*, vol. 23, nº 4 (2009), p. 425-445.

_____, *Réconcilier les Français. Henri IV et la fin des troubles de religion 1589-1598*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 298 pages.

DE WAELE, Michel et Johanne BIRON, « L'Hercule gaulois et le glaive spirituel », dans *Le recours à l'écriture. Polémique et conciliation du XVe siècle au XVIIe siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000, p. 211-229.

DEWALD, Jonathan, *The European Nobility, 1400-1800*, New York, Cambridge University Press, 1996, 209 pages, Coll. « New Approaches to European History ».

DIGESER, P.E., *Political Forgiveness*, Ithaca et London, Cornell University Press, 2001, 224 pages.

DOYLE, William, *Old Regime France, 1648-1788*, Oxford, Oxford University Press, 2001, 281 pages.

DUBU, Jean, *Les devoirs des Grands*, précédé de *La vie d'Armand de Bourbon, prince de Conti, 1629-1666* et présenté par Jean Dubu, Paris, Communication et tradition, 1998.

DUCHÊNE, Jacqueline, *Bussy-Rabutin*, Paris, Fayard, 1992 (1991), 437 pages.

DUCHÊNE, Roger et Pierre RONZEAUD, *La Fronde en questions*, Actes du dix-huitième Colloque du Centre méridional de rencontres sur le XVIIe siècle, Marseille, 28-29 janvier ; Cassis, 30-31 janvier 1988, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, 416 pages.

DUHAMEL, Pierre, *Le Grand Condé ou l'orgueil*, Paris, Librairie académique Perrin, 1981, 345 pages.

DULONG, Claude, *Mazarin*, Paris, Perrin, 1999, 417 pages.

_____, *Anne d'Autriche, mère de Louis XIV*, Paris, Hachette littérature, 1980, 427 pages.

ELIAS, Nobert, *La société de Cour*, Paris, Flammarion, 1974 (1969), 330 pages.

ERLANGER, Philippe, *Louis XIII : le stoïcien de la monarchie*, Paris, Librairie académique Perrin, 1972, 411 pages.

_____, *Madame de Longueville : de la révolte au mysticisme*, Paris, Librairie académique Perrin, 1977, 282 pages.

FERRIER-CAVERIVIÈRE, Nicole, « Louis XIV et le Prince idéal dans la littérature française de 1660 à 1685 », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de

littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 69-79.

FOISIL, Madeleine, « Parentèles et fidélités autour du duc de Longueville, gouverneur de Normandie pendant la Fronde », dans *Clientèle et fidélités en Europe à l'époque moderne. Hommage à Roland Mousnier*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 153-168.

GAUTHIER, R.-A., *Magnanimité : l'idéal de la grandeur dans la philosophie païenne et dans la théologie chrétienne*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1951, 522 pages, Coll. « Bibliothèque Thomiste », XXVIII.

GOUBERT, Pierre, *Splendeurs et misères du XVII^e siècle : Mazarin, Louis XIV et 20 millions de français*, Paris, Fayard, 2005, Coll. « Indispensables de l'histoire ».

GREENGRASS, Mark, « Functions and Limits of Political Clientism in France before Cardinal Richelieu », dans *L'État ou le Roi : les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, table ronde du 25 mai 1991 à l'École normale supérieure de Paris, Paris, La maison des sciences de l'homme, 1996, p. 69-82.

GUÉRY, Alain, « Le Roi est Dieu, le Roi et Dieu », dans *L'État ou le Roi : les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, table ronde du 25 mai 1991 à l'École normale supérieure de Paris, Paris, La maison des sciences de l'homme, 1996, p. 27-47.

GUTH, Paul, *Mazarin*, Paris, Flammarion, 1999, 811 pages, Coll. « Biographies historiques ».

HADDAD, Elie, « Noble Clienteles in France in the Sixteenth and Seventeenth Centuries : A Historiographial Approach », *French History*, vol. 20 (mars 2006), p. 75-109.

HAMSCHER, Albert, *The Conseil privé and the Parlement in the Age of Louis XIV : a Study in French Absolutism*, Philadelphie, American Philosophical Society, 1987, 162 pages.

HANLEY, Sarah, *Le « Lit de justice » des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier, 1991, 467 pages.

HARDING, Robert, *Anatomy of a Power Elite : The Provincial Governors of Early Modern France*, New Haven, Yale University Press, 1978, 310 pages, Coll. « Yale Historical Publications. Miscellany », 120.

HARSGOR, Michel, « Fidélités et infidélités au sommet du pouvoir », dans *Clientèle et fidélités en Europe à l'époque moderne. Hommage à Roland Mousnier*, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 259-277.

HAYHOE, Jeremy, *Enlightened Feudalism. Seigneurial Justice and Village Society in Eighteenth-Century Northern Burgundy*, Rochester, University of Rochester Press, 2008, 311 pages.

HENNEQUIN, Jacques, « L'image du prince dans les oraisons funèbres de Louis XIII », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 41-55.

JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.

_____, « Les enjeux des stratégies politiques de la noblesse française : XVIe siècle et première moitié du XVIIe siècle », dans *Société, culture, vie religieuse aux XVIe et XVIIe siècles*, Actes du Colloque de 1995, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1995, p. 9-25, Coll. « Bulletin de l'association des historiens modernistes », 20.

JOUHAUD, Christian, *Mazarinades : La Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, 287 pages.

JOUHAUD, Christian et Robert DESCIMON, *La France du premier XVIIe siècle : 1594-1661*, Paris, Belin, 1996, 250 pages.

JOURDAN, Annie, *La révolution, une exception française ?*, Paris, Flammarion, 2004, 461 pages.

KESSELRING, Krista J., *Mercy and Authority in the Tudor State*, Cambridge (U.K.), New York, Cambridge University Press, 2003, 238 pages.

KETTERING, Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986, 338 pages.

_____, « Patronage and Politics during the Fronde », *French Historical Studies*, vol. XIV, nº 3 (printemps 1986), p. 409-441.

_____, « Gift-Giving and Patronage in Early Modern France », dans *French History*, vol. 2, nº 2 (juin 1988), p. 131-151.

_____, *Judicial Politics and Urban Revolt in Seventeenth-Century France : The Parlement of Aix, 1629-1659*, Princeton, Princeton University Press, 1978, 370 pages.

KNACHEL, Philip A., *England and the Fronde : The Impact of the English Civil War and Revolution on France*, Ithaca, Cornell University Press, 1967.

KOSSMANN, Ernst Heinrich, *La Fronde*, Leiden, Universitaire Pers Leiden, 1954, 275 pages.

KOZIOL, Geoffrey, *Begging Pardon and Favor : Ritual and Political Order in Early Medieval France*, Ithaca, Cornell University Press, 1992, 459 pages.

LABATUT, Jean-Pierre, *Les ducs et pairs de France au XVIIe siècle : étude sociale*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, 456 pages.

_____, *Louis XIV, roi de gloire*, Paris, Imprimerie nationale, 1984.

LEFEBVRE, Pierre, « Aspects de la "fidélité" en France au XVII^e siècle : le cas des agents des princes de Condé », dans *Revue historique*, vol. 250, n^p 507 (1973), p. 59-106.

LE MOEL, Michel, *La Grande Mademoiselle*, Paris, Fallois, 1994, 209 pages.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, *L'Ancien Régime : de Louis XIII à Louis XV*, vol. 1 : *L'absolutisme en vraie grandeur (1610-1715)*, Paris, Hachette Littératures, 2000 (1991), 502 pages, Coll. « Pluriel », 1000.

LEWIS, P.S., « Decayed and Non-Feudalism in Later Medieval France », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. XXXVII, 1964, p. 157-184.

LONG, W.J. et P. BRECKE, *War and Reconciliation. Reason and Emotion in Conflict Resolution*, Cambridge (Mass), MIT Press, 2003, 252 pages.

LOSSKY, Andrew, « The Absolutism of Louis XIV : Reality or Myth ? », *Canadian Journal of History*, n° 19 (1984), p. 1-15.

MAJOR, J. Russell, « The Crown and the Aristocracy in Renaissance France », *The American Historical Review*, vol. 69 (1963-1964), p. 631-645.

_____, *The Age of the Renaissance and Reformation : a Short History*, Philadelphie, J.B. Lippincott Company, 1970, 361 pages.

_____, « The Revolt of 1620 : A Study of Ties of Fidelity », *French Historical Studies*, vol. XIV, n° 3 (printemps 1986), p. 391-408.

_____, *From Renaissance Monarchy to Absolute Monarchy : French Kings, Nobles, and Estates*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1994, 444 pages.

MALETTKE, Klaus, « Opposition nobiliaire sous Louis XIV : le cas du chevalier de Rohan », dans *Le second ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1999, p. 217-226.

MARIN, Louis, *Le portrait de roi*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.

McFARLANE, K. Bruce, « Bastard Feudalism », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. XX, 1945, p. 161-180.

MÉNAGER, Daniel, « La politique du don dans les derniers chapitres du *Gargantua* », *The Journal of Medieval and Renaissance Studies*, vol. 8, n° 2 (1978), p. 179-191.

MERRICK, Jeffrey, « The Cardinal and the Queen : Sexual and Political Disorders in the Mazarindades », *French Historical Studies*, vol. 18, n° 3 (1994), p. 667-699.

MÉTHIVIER, Hubert, *La Fronde*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, 194 pages, Coll. « Historien », 49.

METTAM, Roger, *Power and Faction in Louis XIV's France*, Oxford, Basil Blackwell, 1988, 343 pages.

____, « France », *Absolutism in Seventeenth-Century Europe*, Londres, MacMillan, 1990.

MINOIS, Georges, *La Rochefoucauld*, Paris, Tallandier, 2007, 518 pages.

MOOTE, Alanson Lloyd, *The Revolt of the Judges. The Parlement of Paris and the Fronde, 1643-1652*, Princeton, Princeton University Press, 1971, 407 pages.

____, « The Preconditions of Revolution in Early Modern Europe : Did They Really Exist ? », dans *The General Crisis of the Seventeenth Century*, London, Routledge, 1997 (1978), p. 128-156.

MOUSNIER, Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue : 1598-1789*, 2 vol., Paris, Presses universitaires de France, 1974.

____, « Les concepts d'"ordres", d'"états", de "fidélité" et de "monarchie absolue" en France de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle », dans *Revue historique*, vol. 247, n° 502 (1972), p. 289-312.

NEUSCHEL, Kristen, *Words of Honor : Interpreting Noble Culture in Sixteenth-Century France*, Ithaca, Cornell University Press, 1989, 223 pages.

NICOLAS, Jean, *La rébellion française : mouvements populaires et conscience sociale : 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002, 609 pages.

OESTREICH, Gerhard, *Neostocicism and the Early Modern State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

PARKER, David, *The Making of French Absolutism*, Londres, Edward Arnold, 1983, 160 pages.

PARKER, Geoffrey, *Europe in Crisis, 1598-1648*, Brighton, Harvester Press, 1980, 384 pages.

PARKER, Geoffrey et Lesley SMITH (dir.), « Introduction », dans *The General Crisis of the Seventeenth Century*, London, Routledge, 1997 (1978), p. 1-31.

PERNOT, Michel, *La Fronde*, Paris, Éditions de Fallois, 1994, 475 pages.

PETIT-FILS, Christian, *Louis XIV : la gloire et les épreuves*, Paris, Tallandier, 2006, 319 pages.

POUSSOU, Jean-Pierre, « Qu'est-ce qu'une révolution ? De l'étymologie à l'interprétation des événements », dans *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005, p. 571-596.

PUJO, Bernard, *Le Grand Condé*, Paris, Albin Michel, 1995, 463 pages.

RABB, Theodore K., *The Struggle for Stability in Early Modern Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1975, 182 pages.

RANUM, Orest, *La Fronde*, Paris, Éditions du Seuil, 1995, 434 pages, Coll.« L'univers historique ».

_____, « Courtesy, Absolutism, and the Rise of the French State, 1630-1660 », *Journal of Modern History*, vol. 52, nº 3 (1980), p. 426-451.

RICHET, Denis, *La France moderne : l'esprit des institutions*, Paris, Flammarion, 1973, 188 pages.

ROWLANDS, Guy, *The Dynastic State and the Army under Louis XIV : Royal Service and Private Interest, 1661-1701*, New York, Cambridge University Press, 2002, 404 pages.

RUFF, Julius R., *Violence in Early Moderne Europe, 1500-1800*, New York, Cambridge University Press, 2001, 269 pages, Coll. « New approaches to European history ».

SCHALK, Ellery, « Clientage, Elites, and Absolutism in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies*, vol. XIV, nº 3 (printemps 1986), p. 442-446.

_____, *L'épée et le sang : une histoire de concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 189 pages. Traduction de *From Valor to Pedigree : ideas of nobility in France in the sixteenth and seventeenth centuries*, Princeton, Princeton Univerity Press, 1986, 242 pages.

SCHMALE, Wolfgang, « The Future of "Absolutisme" in Historiography : Recent Tendencies », *Journal of Early Modern History*, vol. 2, nº 3 (1998), p. 192-202.

SHIFFLETT, Andrew, « Kings, Poets, and the Power of Forgiveness, 1642-1660 », *English Literary Renaissance*, vol. 33 (hiver 2003), p. 88-109.

SMITH, Jay M., « "Our Sovereign's Gaze" : Kings, Nobles, and State Formation in Seventeenth-Century France », *French Historical Studies*, vol. 18, nº 2 (automne 1993), p. 396-415.

SOLNON, Jean-François, *La Cour de Versailles*, Paris, Fayard, 1987, 649 pages.

STEENSGAARD, Niel, « The Seventeenth-Century Crisis », dans *The General Crisis of the Seventeenth Century*, London, Routledge, 1997 (1978), p. 32-56.

STONE, Lawrence, *The Crisis of the Aristocracy, 1558-1641*, Londres, Oxford University Press, 1967 (1965), 363 pages.

TEBIB, Renée, « Le Prince idéal selon Guez de Balzac », dans *L'image du souverain dans les lettres françaises des guerres de Religion à la révocation de l'Édit de Nantes*, Colloque organisé par le centre de philologie et de littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 25 au 27 mai 1983, Paris, Klincksieck, 1985, p. 123-133.

THIREAU, Jean-Louis, *Les idées politiques de Louis XIV*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, 126 pages, Coll. « Travaux et recherches de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris. Série Sciences historiques », 4.

VIERHAUS, Rudolf, « Deutschland im Zeitalter des absolutismus (1648-1763) », *Deutsche Geschichte*, 6, Göttingen, 1984.

VONGLIS, Bernard, *La monarchie absolue française : définition, datation, analyse d'un régime politique controversé*, Paris, L'Harmattan, 2006, 170 pages.

VOVELLE, Michel, « Révolte et révolution », dans *Révolte et société : Actes du IV[e] colloque d'histoire du temps présent, Paris, mai 1988*, vol. 1, Paris, Histoire du temps présent, 1989, p. 25-29.

WESTON, B.H., *International Law and World Order*, St Paul, West Publication Co., 1990.

WOLFE, Michael, « Amnesty and *Oubliance* at the End of the French Wars of Religion », *Cahiers d'histoire*, 16, n° 2 (1996), p. 45-68.

WOOD, James B., *The Nobility of the Election of Bayeux, 1463-1666 : Continuity through Change*, Princeton, Princeton University Press, 1980, 220 pages.

ZAGORIN, Perez, *Rebel and Rulers, 1500-1660*, vol. 2 : *Provincial Rebellion : Revolutionary Civil Wars, 1560-1660*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.

AUTOUR DE L'ÉVÉNEMENT

La douceur du roi

Le gouvernement de Louis XIV et la fin des Frondes

1648-1661

Paris, 2 juillet 1652. Pour échapper à ses assaillants, Louis II de Bourbon, prince de Condé, accompagné de ses troupes, parvient à entrer dans la ville *in extremis*. Le sang sur son armure est celui des soldats de son propre cousin, Louis XIV, roi de France. Depuis près de quatre ans, plusieurs grands membres de la noblesse française se sont révoltés contre le gouvernement royal. Ils en veulent plus particulièrement à Jules Mazarin, successeur du cardinal de Richelieu et principal ministre du royaume. Pour tenter de le chasser, ils s'allieront aux Espagnols, ennemis des Français. Cette révolte complexe qui secoua la France s'appelle la Fronde. De 1648 à 1653, plusieurs groupes de la société française prennent les armes et bravent l'autorité royale. Le gouvernement de Louis XIV devra mater la révolte. De quelle façon s'y prendra-t-il ? L'image du roi que nous lègue l'histoire est un être dur et sans pitié. Et s'il en était autrement ? Considéré comme le père du peuple, le roi de France pouvait-il se permettre de réprimer dans le sang ses sujets révoltés ?

NINA BRIÈRE est née à Lahr, en Allemagne, en 1983. Après quelques allers-retours entre l'Europe et le Canada jusqu'à la fin des années 1990, elle entame ses études supérieures au Québec. Son baccalauréat en histoire avec profil international à l'Université Laval terminé, elle poursuit à la maîtrise en histoire politique sous la direction de Michel De Waele, spécialiste de l'Europe à l'époque moderne. Elle s'intéresse à la résolution des conflits et aux stratégies politiques dans la France du XVII[e] siècle.

Collection Autour de l'événement
Dirigée par Michel De Waele et Martin Pâquet

Visitez les Presses
www.pulaval.com
PUL

ISBN 978-2-7637-9392-4
9 782763 793924
Presses de l'Université Laval
Histoire